

Table des matières

Chapitre 1 - Commentaire d'introduction

Nomination d'une nouvelle vérificatrice générale	3
Questions soulevées au cours d'années antérieures	4
Information dans le présent volume	4
Remerciements	5

Chapitre 2 - Observations sur l'état des finances de la province

Contexte	9
Résumé de l'état des finances de la province	11
Durabilité	13
Flexibilité	20
Vulnérabilité	24
Observations sur des éléments des états financiers de la province	27

Chapitre 3 - Points découlant de nos vérifications d'états financiers

Contexte	75
Étendue	76
Points découlant de notre vérification des états financiers de la province	77
Autre travail de vérification dans des ministères et des organismes de la Couronne	86
Pertes par suite de fraude, de faute ou d'erreur	88

Chapitre 4 - Vérification par sondages des contrôles de système et des paiements

Contexte	93
Étendue	93
Système provincial de paiement et de grand livre général (Oracle)	94
Système de paiements de l'aide sociale (système NB Cas)	98
Système de paiement des services de longue durée (Familles NB)	104
Système de paie du gouvernement (SIRH)	121
Système de l'Assurance-maladie	124

Table des matières - suite

Chapitre 5 - Bureau du vérificateur général

Déclaration de responsabilité	129
Mission et valeurs	130
Facteurs qui influencent notre rendement et nos résultats	131
Établissement de liens entre les objectifs et le rendement	133
Mesure de nos progrès	136
Ressources financières et humaines	142
Ce que réserve l'avenir	144

Chapitre 1

Commentaire d'introduction

Contenu

Nomination d'une nouvelle vérificatrice générale.....	3
Questions soulevées au cours d'années antérieures	4
Information dans le présent volume	4
Remerciements.....	5

Commentaire d'introduction

Nomination d'une nouvelle vérificatrice générale

1.1 J'ai été nommée vérificatrice générale le 1er décembre 2010. Mon prédécesseur, Mike Ferguson, CA, a démissionné le 30 novembre 2010 afin d'accepter le poste de sous-ministre des Finances. J'ai hâte de continuer à travailler avec M. Ferguson, chacun de nous dans nos nouveaux rôles, et je tiens à le remercier pour son apport à la province à titre de vérificateur général.

1.2 Le présent volume de notre rapport traite de points découlant de nos vérifications financières de la province et de ses organismes de la Couronne pour l'exercice clos le 31 mars 2010. Durant la réalisation de ces vérifications, j'étais contrôleur de la province et, à ce titre, j'étais responsable ou j'ai participé dans une mesure ou une autre à la préparation d'une bonne partie de la matière vérifiée par le Bureau du vérificateur général. En conséquence, un certain nombre des observations et des recommandations contenues dans le présent rapport m'étaient adressées en tant que titulaire de mon ancien poste de contrôleur.

1.3 Les chapitres de ce volume du mon rapport ont été rédigés avant mon arrivée au Bureau du vérificateur général. Sauf pour le chapitre d'introduction, je n'ai pas révisé les chapitres ni commenté leur contenu depuis que je suis devenue vérificatrice générale. C'est le vérificateur général adjoint, Ken Robinson, CA, dont le travail durant cette étape de transition a été très apprécié, qui a vu à la préparation des chapitres. Je reconnais toutefois que, en tant que vérificatrice générale, il me revient de présenter ce rapport à l'Assemblée législative et c'est à titre de vérificatrice générale que j'en appuie pleinement le contenu.

Questions soulevées au cours d'années antérieures

Publication de l'information financière

1.4 Je constate avec satisfaction que le gouvernement a publié les états financiers de la province le 13 août 2010, ce qui constitue une amélioration considérable par rapport aux dernières années. Cette date est également bien avant la date des élections, qui ont eu lieu le 27 septembre 2010. J'espère que cette publication hâtive donne le ton pour les années à venir. L'information financière doit être publiée en temps opportun pour qu'elle soit le plus utile.

Versement de subventions en fin d'exercice

1.5 Aucune subvention n'a été versée par anticipation ni en 2009, ni en 2010. Voilà une bonne chose, car le versement anticipé de subventions altère les résultats financiers de l'exercice visé et rend difficiles les comparaisons d'un exercice à l'autre.

Information axée sur l'avenir

1.6 Le gouvernement n'offre toujours que très peu d'information au sujet de ses attentes sur le plan financier. Comme nous amorçons une période de compressions substantielles, à quoi s'ajoute la possibilité de déficits sérieux, il est de plus en plus important que le gouvernement dresse à l'intention de la population un portrait clair de la situation actuelle, de ses attentes face à l'avenir et des moyens qu'il prévoit utiliser pour rééquilibrer les recettes et les dépenses. Le gouvernement doit aussi expliquer la dette nette et se concentrer sur sa gestion, car il semble que la dette nette augmentera considérablement au cours des prochaines années. Le fardeau financier des contribuables n'en sera que plus lourd.

Partenariats public-privé

1.7 Mon bureau a entrepris un examen d'un certain nombre de partenariats public-privé conclus par le gouvernement au cours des dernières années. Notre objectif est d'évaluer si de tels arrangements optimisent les ressources de la province. Je prévois publier les résultats de ces travaux dans mon rapport de 2011.

Information dans le présent volume

1.8 Le présent volume contient une foule d'informations, y compris des recommandations contenues les lettres de recommandations que nous avons préparées à la suite de nos vérifications financières, les résultats de notre travail sur les systèmes d'information et une analyse détaillée de certaines informations financières.

1.9 De plus, ce volume présente, au chapitre 5, un compte rendu de notre propre situation. Le chapitre compare notre rendement aux indicateurs que nous avons établis dans le cadre de notre planification stratégique. Il démontre également que notre bureau a besoin de plus de ressources pour continuer à fournir de l'information objective et utile à l'Assemblée législative.

Remerciements

1.10 Mon bureau est reconnaissant aux ministères et aux organismes gouvernementaux pour leur collaboration tout au long de notre travail de vérification financière.

1.11 Je tiens à remercier tous les membres du personnel du bureau pour leur professionnalisme et leur dévouement au travail. Nous sommes déterminés à réaliser notre mission, qui est de favoriser la reddition de compte au gouvernement.



La vérificatrice générale,
Kim MacPherson, CA

Chapitre 2

Observations sur l'état des finances de la province

Contenu

Contexte	9
Résumé de l'état des finances de la province	11
Durabilité	13
Flexibilité	20
Vulnérabilité	24
Observations sur des éléments des états financiers de la province	27

Observations sur l'état des finances de la province

Contexte

2.1 Au cours des dernières années, nous avons inclus dans notre Rapport annuel une analyse des tendances historiques de l'état des finances de la province, qui portait sur une période de 10 exercices et traitait des mesures de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité.

2.2 La province a commencé l'an dernier à publier ces mesures dans une section intitulée *Indicateurs de la santé financière*, qui est jointe aux états financiers vérifiés. Comme mentionné l'an dernier, nous sommes satisfaits de constater que la province publie cette information. Nous sommes également satisfaits de voir que la période de données historiques a été élargie dans le Volume 1 des comptes publics de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, passant de six à sept ans.

2.3 Cette année, nous changeons notre façon de faire rapport sur ces mesures de l'état des finances pour deux raisons. Premièrement, la province présente maintenant la même information; deuxièmement, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié récemment un nouvel énoncé de pratiques recommandées (PR) sur les indicateurs de l'état des finances. Notre analyse dans la présente section est fondée sur ce nouveau PR et porte sur tous les indicateurs qui y sont mentionnés. Nous comprenons que la province a évalué tous les indicateurs dans son processus pour déterminer lesquels seraient inclus dans les comptes publics.

À propos du PR

2.4 Le PR fournit des indications aux gouvernements qui choisissent de présenter dans un rapport des informations supplémentaires sur l'état de leurs finances. Il précise que « *l'information sur l'état des finances vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers, en mesurant l'état des finances d'un*

gouvernement, non seulement en fonction de sa situation financière et de l'évolution de sa situation financière, mais aussi en tenant compte de son environnement économique et financier global ».

2.5 Le PR mentionne que l'information sur l'état des finances vise les objectifs suivants :

- aider les utilisateurs à établir les risques prévisibles et les tendances actuelles;
- éclairer les utilisateurs sur la gestion des ressources confiées;
- fournir des indications sur les incidences à court terme et à long terme des décisions en matière de politiques;
- illustrer la capacité financière d'un gouvernement de maintenir le niveau et la qualité de ses services et de financer de nouveaux programmes;
- montrer la capacité d'un gouvernement d'honorer ses obligations financières à court terme et à long terme;
- améliorer la compréhension des décisions politiques et administratives;
- constituer une base de comparaison, le cas échéant, avec d'autres gouvernements.

2.6 Le PR signale qu'« *aux fins de l'évaluation de l'état des finances d'un gouvernement, il faut tenir compte, au minimum, des caractéristiques que sont la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité* ». Ces caractéristiques sont définies comme suit :

- « *La **durabilité** est la mesure dans laquelle un gouvernement pourra s'acquitter de ses obligations financières actuelles, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties, sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités.* »
- « *La **flexibilité** s'entend de la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses*

activités afin de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard tant de ses engagements de service envers le public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés, et autres parties. »

- *« La **vulnérabilité** est la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence ou est exposé à des risques qui peuvent compromettre sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard de ses engagements de service envers le public et de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties. »*

Résumé de l'état des finances de la province

2.7 Le PR énumère un nombre d'indicateurs qui peuvent être utilisés pour évaluer les caractéristiques de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Dans notre analyse qui suit, nous utilisons les informations provenant des états financiers de la province pour calculer ces indicateurs et évaluer l'état des finances de cette dernière.

2.8 Le tableau qui suit donne un résumé de notre analyse des indicateurs financiers. Nous y présentons les indicateurs pour chaque caractéristique, le but de l'indicateur, la tendance à court terme (deux ans) et celle à long terme (dix ans), ainsi qu'un renvoi au sein du présent chapitre où nous abordons l'indicateur plus en détail.

	Indicateur	But	Tendance à court terme	Tendance à long terme	Page
Durabilité	Ratio actifs-passifs	Illustrer la mesure dans laquelle le gouvernement finance son fonctionnement par emprunt	Défavorable	Données non disponibles	13
	Ratio actifs financiers-passifs	Indiquer si des revenus futurs seront nécessaires pour régler les opérations passées	Défavorable	Données non disponibles	14
	Ratio de la dette nette au total des revenus annuels	Indiquer s'il faudra plus de temps pour régler les opérations passées	Défavorable	Favorable	14
	Ratio des charges par fonction aux charges totales	Illustrer la tendance des dépenses du gouvernement au fil du temps	Neutre	Données non disponibles	15
	Ratio de la dette nette au PIB	Faire ressortir le lien entre la dette nette et l'activité économique	Défavorable	Mixte	17
	Ratio du déficit accumulé au PIB	Mesurer la somme des résultats de l'exercice considéré et des exercices antérieurs par rapport à la croissance de l'économie	Défavorable	Données non disponibles	18
	Ratio des charges totales au PIB	Illustrer la tendance des dépenses du gouvernement au fil du temps par rapport à la croissance de l'économie	Défavorable	Défavorable	18
Flexibilité	Ratio des frais de la dette aux revenus	Illustrer la mesure dans laquelle les décisions d'emprunter prises par le passé limitent la capacité d'honorer les engagements financiers et les engagements de service dans la période considérée	Défavorable	Favorable	20
	Ratio de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations	Renseigner sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra de fournir des produits et services	Défavorable	Données non disponibles	21
	Ratio des revenus propres au PIB	Montrer la part des revenus générés par l'économie	Favorable, avec une mise en garde	Mixte	22
Vulnérabilité	Ratio des paiements de transfert au total des revenus	Montrer la dépendance à l'endroit d'un autre palier de gouvernement	Défavorable	Défavorable	24
	Ratio de la dette en devises à la dette nette	Illustrer le degré de vulnérabilité du gouvernement à la fluctuation des cours de change	Favorable	Favorable	25

Conclusion

2.9 En général, les indicateurs financiers montrent un certain nombre de résultats favorables au cours des dix derniers exercices. Cependant, la tendance à court terme illustre que l'état des finances de la province s'est détérioré. Si la province persiste ainsi, sa santé

financière continuera à s'affaiblir. Cette situation aura une incidence sur la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations financières actuelles, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties. Ceci montre le besoin immédiat pour la province d'élaborer un plan pour améliorer sa santé financière.

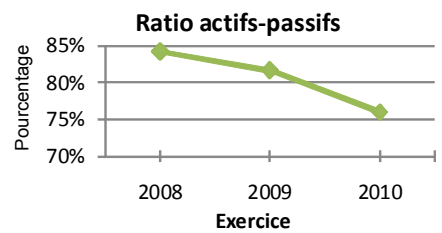
Durabilité

2.10 Le PR relève sept indicateurs de durabilité possibles. Quatre d'entre eux sont décrits comme étant des indicateurs spécifiques au gouvernement et ont trait aux finances du gouvernement qui proviennent de ses propres états financiers. Les trois autres sont des indicateurs relatifs au gouvernement qui ont trait aux finances du gouvernement établies à partir d'informations extraites de ses états financiers et du contexte économique dans lequel le gouvernement évolue. Par le passé, nous avons analysé seulement un de ces sept indicateurs. En outre, nous avons fait le suivi d'un autre indicateur, soit la comparaison entre la variation de la dette nette et la variation du produit intérieur brut (PIB). Comme ce dernier indicateur ne fait pas partie de la liste des indicateurs de durabilité dans le PR, nous l'avons exclu de la présente analyse.

Indicateurs de durabilité spécifiques au gouvernement *Ratio actifs-passifs*

2.11 Ce ratio est un autre indicateur que nous n'avons pas suivi dans le passé. Le tableau qui suit fait état des données correspondantes pour seulement trois exercices à cause de l'incidence de modifications comptables dans les exercices antérieurs.

Comparaison des ratios actifs-passifs			
Exercice	Total des actifs (en millions de dollars)	Total des passifs (en millions de dollars)	Total des actifs/Total des passifs (pourcentage)
2008	7 397,9	8 786,4	84,2
2009	7 605,7	9 314,6	81,6
2010	7 732,3	10 174,2	76,0



2.12 Le PR mentionne qu'un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a des déficits accumulés et qu'il a financé son fonctionnement par emprunt. Au cours des trois derniers exercices, le ratio de la province a été inférieur à 100 % et qu'il a décliné dans les deux exercices terminés les 31 mars 2009 et 2010. Cette tendance est

défavorable et a une incidence négative sur l'indicateur de durabilité de la province.

Ratio actifs financiers-passifs

2.13 C'est un autre indicateur que nous n'avons pas suivi par le passé. Le tableau qui suit fait état des données correspondantes pour seulement trois exercices à cause de l'incidence de modifications comptables dans les exercices antérieurs.

Comparaison des ratios actifs financiers-passifs			
Exercice	Total des actifs financiers (en millions de dollars)	Total des passifs (en millions de dollars)	Total des actifs / Total des passifs (pourcentage)
2008	1 837,2	8 786,4	20,9
2009	1 926,8	9 314,6	20,7
2010	1 821,2	10 174,2	17,9

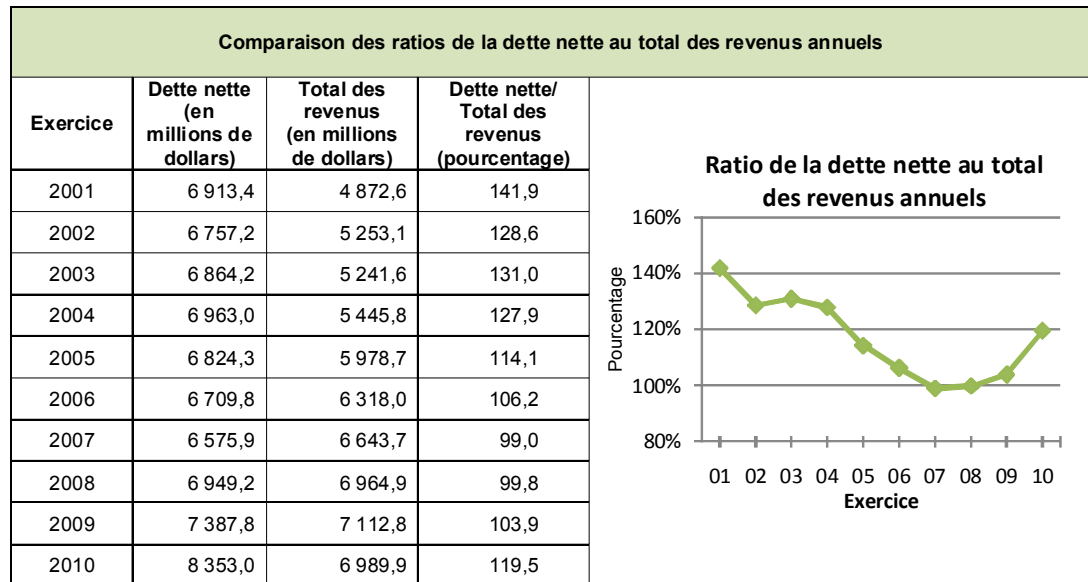
Ratio actifs financiers-passifs

Exercice	Pourcentage
2008	20,9
2009	20,7
2010	17,9

2.14 Lorsque les passifs sont supérieurs aux actifs financiers, le gouvernement se retrouve dans une situation de dette nette, ce qui signifie que des excédents futurs seront nécessaires pour régler les opérations et événements passés. Le pourcentage de la province a connu une baisse importante au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010 à cause de l'augmentation importante de la dette nette durant cet exercice. La tendance est encore une fois défavorable et a une incidence négative sur l'indicateur de durabilité de la province.

Ratio de la dette nette au total des revenus annuels

2.15 Le ratio de la dette nette au total des revenus annuels est un autre indicateur que nous n'avons pas suivi par les années passées; néanmoins, il existe des données retraitées autant pour la dette nette que pour le total des revenus. Ainsi, nous sommes en mesure de présenter des chiffres correspondants pour dix exercices dans le tableau qui suit.

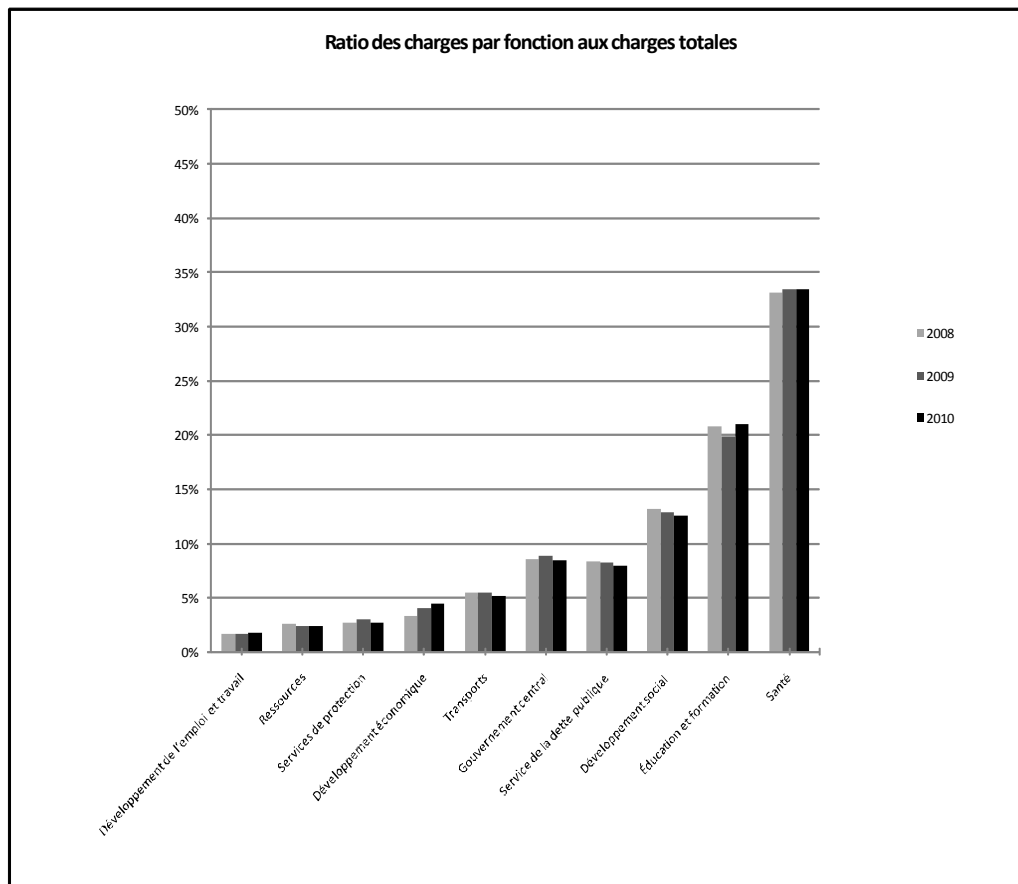


2.16 La dette nette donne une mesure des revenus futurs nécessaires pour régler les opérations et événements passés. Un ratio de la dette nette au total des revenus annuels qui augmente indique que la province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette. Au cours des deux derniers exercices, le pourcentage de la province a augmenté de manière importante, mais il est toujours inférieur au 141,9 % enregistré en 2001. Si la province continue sur cette lancée, elle perdra les améliorations qu'elle a connues au cours des dix derniers exercices. La tendance à court terme de cet indicateur est défavorable, mais nous évaluons que la tendance à long terme est favorable.

Ratio des charges par fonction aux charges totales

2.17 Le ratio des charges par fonction aux charges totales représente un autre indicateur que nous n'avons pas suivi par le passé. Le tableau qui suit fait état des données correspondantes pour seulement trois exercices à cause de l'incidence de modifications comptables dans les exercices antérieurs.

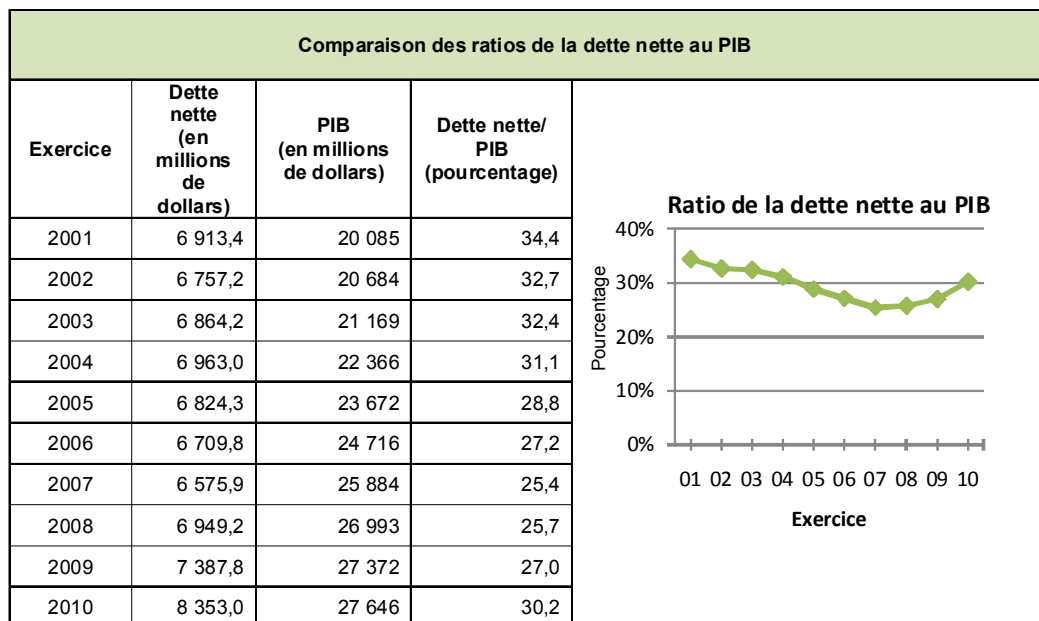
Comparaison des ratios des charges par fonction aux charges totales						
	2010		2009		2008	
	(en millions de dollars)	(pourcentage)	(en millions de dollars)	(pourcentage)	(en millions de dollars)	(pourcentage)
Développement de l'emploi et travail	141,5	1,7	123,5	1,7	119,1	1,7
Ressources	183,6	2,4	173,2	2,3	178,4	2,6
Services de protection	209,4	2,7	223,8	3,1	187,5	2,7
Développement économique	344,6	4,5	293,7	4,0	230,4	3,4
Transports	400,5	5,2	399,8	5,5	380,3	5,5
Gouvernement central	651,5	8,4	648,4	8,9	589,3	8,6
Service de la dette publique	616,6	8,0	602,5	8,2	576,9	8,4
Développement social	973,4	12,6	941,8	12,9	903,1	13,2
Éducation et formation	1 621,7	21,0	1 452,7	19,9	1 430,9	20,8
Santé	2 585,0	33,5	2 445,7	33,5	2 272,3	33,1
Total	7 727,8	100,0	7 305,1	100,0	6 868,2	100,0



2.18 Il est difficile de relever des tendances importantes à partir de données pour trois exercices lorsque l'on compare les charges par fonction aux charges totales. Cependant, il est important de se rappeler que les deux exercices terminés les 31 mars 2009 et 2010 ont été déficitaires. Ceci veut dire que, même si les tendances des charges individuelles sont peut-être demeurées stables, cette situation résulte du fait que le niveau total des charges a dépassé les revenus dans ces deux exercices. Nous avons évalué cet indicateur comme neutre.

**Indicateurs de durabilité
relatifs au gouvernement**
Ratio de la dette nette au PIB

2.19 Le ratio de la dette nette au PIB est un indicateur que nous avons suivi et pour lequel nous avons dix exercices de données. La province fait également état de cet indicateur dans le Volume 1 de ses comptes publics.

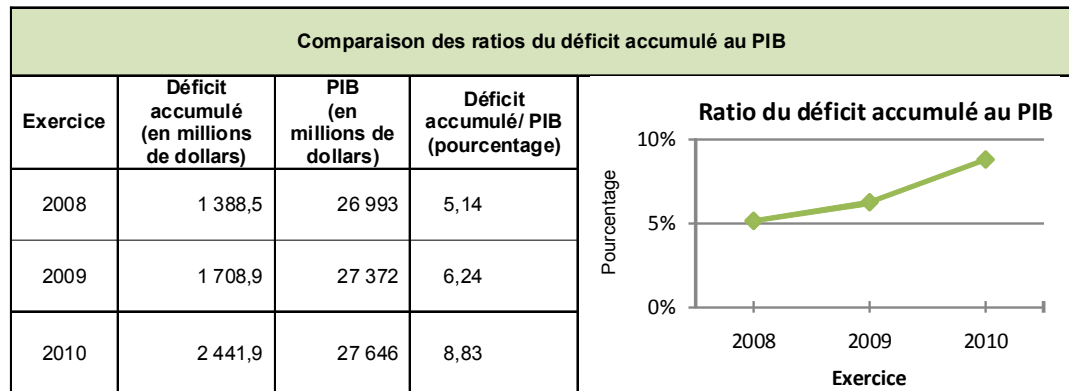


2.20 Cet indicateur compare la dette nette de la province, soit l'écart entre les passifs et les actifs financiers, au PIB. Le ratio a fléchi du 31 mars 2001 au 31 mars 2007, indiquant ainsi que le niveau de la dette de la province a été moins onéreux sur le plan économique au cours de cette période. Le ratio a augmenté au cours de chacun des trois derniers exercices parce que le taux de croissance de la dette nette a dépassé le taux de croissance du PIB au cours de cette même période. Bien que le ratio actuel de la dette nette au PIB soit toujours inférieur au niveau du ratio des exercices terminés le 31 mars 2001 jusqu'au 31 mars 2004, la courbe de croissance actuelle est préoccupante. La tendance à court terme de cet indicateur est

défavorable, mais nous évaluons que la tendance à long terme est mixte.

Ratio du déficit accumulé au PIB

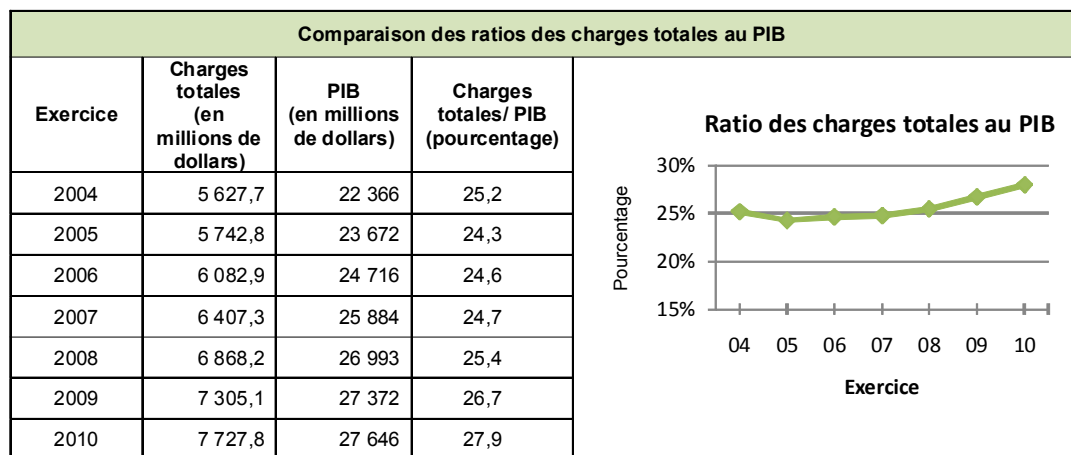
2.21 Le ratio du déficit accumulé au PIB est un autre nouvel indicateur. Le tableau qui suit fait état des données correspondantes pour seulement trois exercices à cause de l'incidence de modifications comptables dans les exercices antérieurs.



2.22 Le déficit accumulé représente la mesure dans laquelle les revenus annuels ont été insuffisants pour couvrir les coûts annuels de prestation des services. L'information ci-dessus montre que le déficit accumulé s'accroît plus rapidement que la croissance de l'économie. Cette situation représente une tendance défavorable.

Ratio des charges totales au PIB

2.23 Bien que le ratio des charges totales au PIB soit un nouvel indicateur, des données retraitées relatives aux charges sont disponibles pour sept exercices.



Résumé des indicateurs de durabilité

2.24 Le tableau indique qu'après s'être maintenu pendant cinq exercices aux environs de 25 % du PIB, le ratio des charges du gouvernement a connu une hausse au cours des deux derniers exercices. Ceci représente une tendance défavorable.

2.25 Au cours des années précédentes, nous avons fait rapport sur seulement deux indicateurs de durabilité. Cette année, conformément au PR, nous avons augmenté à sept le nombre d'indicateurs. Nous sommes en mesure d'évaluer la tendance à court terme biennale (deux exercices) pour l'ensemble des sept indicateurs :

Tendance biennale pour les indicateurs de durabilité	
Indicateur de durabilité	Tendance biennale
Ratio actifs-passifs	Défavorable
Ratio actifs financiers-passifs	Défavorable
Ratio de la dette nette au total des revenus annuels	Défavorable
Ratio des charges par fonction aux charges totales	Neutre
Ratio de la dette nette au PIB	Défavorable
Ratio du déficit accumulé au PIB	Défavorable
Ratio des charges totales au PIB	Défavorable

2.26 Nous pouvons également évaluer les tendances à long terme pour trois de ces indicateurs. Pour deux d'entre eux (le ratio de la dette nette au total des revenus annuels et le ratio de la dette nette au PIB), la tendance à long terme couvre dix exercices, tandis que pour un indicateur (soit le ratio des charges totales au PIB), la tendance à long terme s'étend sur sept exercices.

Tendance à long terme pour les indicateurs de durabilité	
Indicateur de durabilité	Tendance à long terme
Ratio de la dette nette au total des revenus annuels	Favorable
Ratio de la dette nette au PIB	Mixte
Ratio des charges totales au PIB	Défavorable

2.27 Bien que l'un de ces indicateurs demeure toujours favorable lorsque l'on examine sa variation sur dix exercices, il est devenu

défavorable à court terme. Cette situation place la tendance favorable à long terme à risque au cours des prochains exercices. Nous estimons que la tendance à long terme pour le ratio de la dette nette au PIB est mixte. Même si le pourcentage au 31 mars 2001 est plus élevé que celui au 31 mars 2010, il n'en demeure pas moins qu'il a augmenté constamment au cours des trois derniers exercices.

Flexibilité

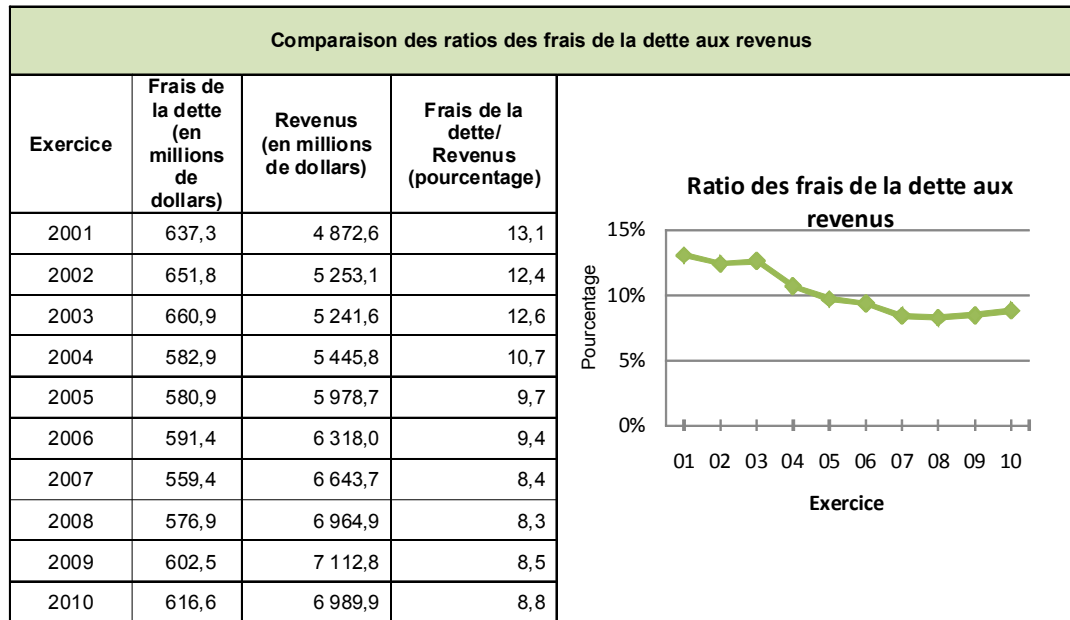
2.28 Le PR relève trois indicateurs de flexibilité possibles. Deux d'entre eux sont des indicateurs spécifiques au gouvernement et un est un indicateur relatif au gouvernement. Nous avons suivi deux de ces trois indicateurs par le passé, soit le ratio des frais de la dette aux revenus et le ratio des revenus propres au PIB.

Indicateurs de flexibilité spécifiques au gouvernement *Ratio des frais de la dette aux revenus*

2.29 Les frais du service de la dette publique constituent l'un des facteurs les plus publicisés qui nuisent à la flexibilité des gouvernements. Ce ratio est considéré comme un indicateur de flexibilité parce que les frais du service de la dette représentent le premier engagement financier de la province et le calendrier des versements ne lui laisse pas de flexibilité.

2.30 Les frais du service de la dette publique comprennent principalement les intérêts sur la dette à long terme de la province. Ils incluent également le change sur les intérêts et la dette échue durant l'exercice, l'amortissement des gains et pertes de change, ainsi que l'amortissement des escomptes et des primes consentis lors de l'émission de la dette provinciale. Les frais ne comprennent pas les remboursements du capital de la dette à long terme de la province.

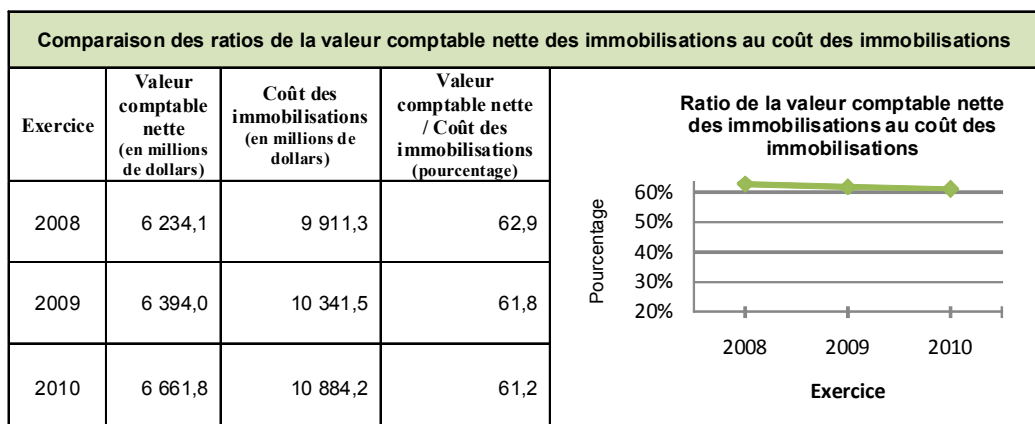
2.31 Nos rapports précédents ont traité de cet indicateur et nous sommes en mesure de fournir des données pour dix exercices. La province présente également cet indicateur dans le Volume 1 des comptes publics.



2.32 Ce tableau illustre que les frais de la dette en tant que pourcentage du total des revenus de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 sont inférieurs de manière importante à ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2001. Cependant, après une tendance générale à la baisse pendant sept exercices, l'indicateur a augmenté deux exercices de suite.

Ratio de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations

2.33 La comparaison de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations est un nouvel indicateur. Le tableau qui suit fait état des données correspondantes pour seulement trois exercices à cause de l'incidence de modifications comptables dans les exercices antérieurs.

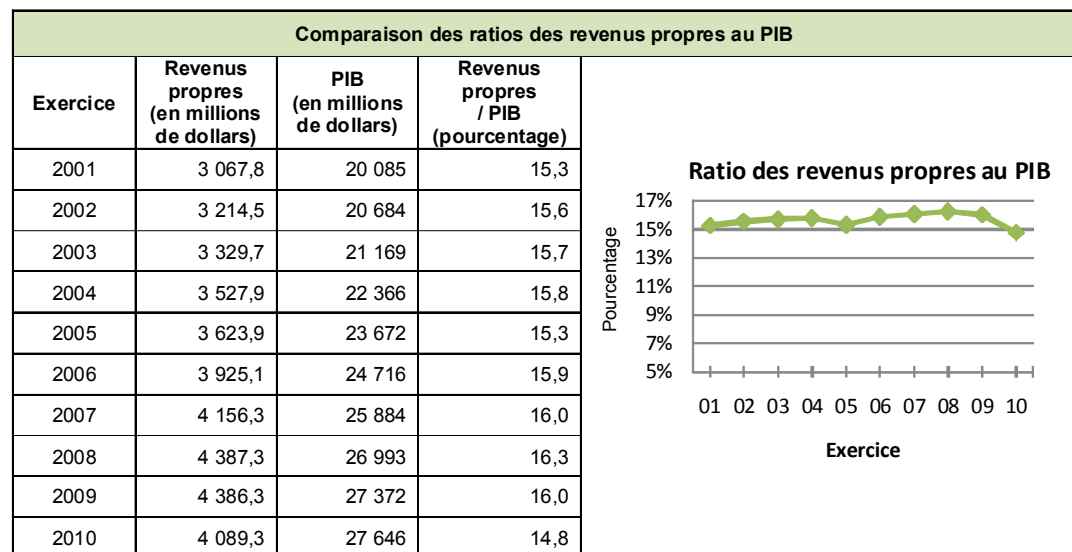


2.34 Le tableau montre qu'il reste 61,2 % à la durée de vie utile restante de l'ensemble des immobilisations corporelles de la province au 31 mars 2010. En d'autres mots, les immobilisations de la province que l'on pensait utilisables pendant dix ans à l'origine n'ont seulement que six années de durée de vie utile restante au 31 mars 2010, et les actifs avec une durée de vie originale de vingt ans étaient considérés utiles que pour un peu plus de douze ans en moyenne, et ainsi de suite pour les immobilisations de plus longue durée. Bien que le pourcentage montre qu'en général des immobilisations de la province sont en bon état, il a diminué au cours de chacun des deux derniers exercices, ce qui indique que l'ensemble des immobilisations vieillit légèrement. Cette situation représente une tendance défavorable.

Indicateurs de flexibilité relatifs au gouvernement

Ratio des revenus propres au PIB

2.35 Le ratio des revenus propres au PIB est un indicateur qui mesure la part des revenus générés par l'économie provinciale que la province prélève à ses propres fins. Nous avons suivi cet indicateur dans le passé et la province le présente dans le Volume 1 des comptes publics.



2.36 Cet indicateur s'est amélioré pendant deux exercices consécutifs, ce qui montre que la province prélève moins du PIB provincial pour financer les programmes gouvernementaux. Bien que cette tendance indique une plus grande flexibilité, il faut considérer cette baisse avec prudence pour deux raisons.

2.37 Premièrement, une raison importante qui explique la baisse récente des revenus propres est le fait que les résultats nets de la

Corporation financière de l'électricité (CFE) ont été moins bons au cours des deux derniers exercices.

- Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la CFE a dégagé un bénéfice de 104,5 millions de dollars.
- Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la CFE a enregistré un bénéfice de 34,4 millions de dollars.
- Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la CFE a affiché une **perte** de 212,2 millions de dollars.

2.38 Par conséquent, une portion importante de la baisse des revenus propres ne provient pas d'une diminution des droits ou des impôts.

2.39 La deuxième raison pour laquelle il faut être prudents au sujet de l'amélioration de cet indicateur de flexibilité est que la province a subi un déficit dans chacun des deux exercices terminés les 31 mars 2009 et 2010, ce qui signifie qu'elle n'a pas généré assez de revenus pour financer ses charges au cours de ces deux exercices.

Résumé des indicateurs de flexibilité

2.40 Au cours des années précédentes, nous avons fait rapport sur seulement deux indicateurs de flexibilité. Cette année, conformément au PR, nous avons augmenté ce nombre à trois. Nous sommes en mesure d'évaluer la tendance à court terme de deux ans (biennale) pour les trois indicateurs :

Tendance biennale pour les indicateurs de flexibilité	
Indicateur de flexibilité	Tendance biennale
Ratio des frais de la dette aux revenus	Défavorable
Ratio de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations	Défavorable
Ratio des revenus propres au PIB	Favorable, mais voir la mise en garde

2.41 Nous jugeons favorable la tendance biennale pour l'indicateur de flexibilité qu'est le ratio des revenus propres au PIB, mais il faut tenir compte des mises en garde expliquées dans la section précédente.

2.42 Nous pouvons également évaluer les tendances à long terme pour deux des indicateurs.

Tendance à long terme pour les indicateurs de flexibilité	
Indicateur de flexibilité	Tendance à long terme
Ratio des frais de la dette aux revenus	Favorable
Ratio des revenus propres au PIB	Mixte

2.43 Le coût du service de la dette publique en tant que pourcentage des revenus est de beaucoup inférieur à ce qu'il était pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, de sorte que la tendance à long terme est favorable. Même si les revenus propres en tant que pourcentage du PIB sont plus bas pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 que ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2001, la baisse peut avoir été causée par la diminution des revenus de la CFE et l'étendue du déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2010. C'est pourquoi nous sommes d'avis que la tendance à long terme est mixte.

Vulnérabilité

2.44 Le PR mentionne deux indicateurs de vulnérabilité possibles, qui sont tous les deux des indicateurs spécifiques au gouvernement. Nous avons suivi l'un d'eux par le passé.

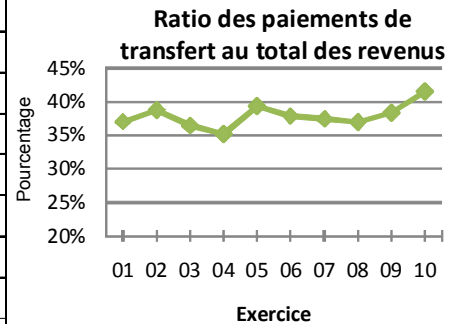
Indicateurs de vulnérabilité spécifiques au gouvernement

Ratio des paiements de transfert au total des revenus

2.45 En comparant la proportion du total des revenus qui provient du gouvernement fédéral au total des revenus de la province, nous obtenons une mesure du degré de dépendance de la province à l'endroit du fédéral. Lorsque la dépendance augmente, la province est plus vulnérable aux décisions financières prises par le gouvernement fédéral. Cet indicateur souligne le degré de répercussion qu'un indicateur donné peut avoir sur un autre. Par exemple, si la province était en mesure de réduire sa dépendance à l'endroit du gouvernement fédéral en générant davantage des revenus propres, sa position de vulnérabilité serait peut-être améliorée, mais sa situation de durabilité pourrait se détériorer.

2.46 Nous avons suivi cet indicateur par le passé et sommes en mesure de présenter des données pour dix exercices. La province présente également cet indicateur dans le Volume 1 des comptes publics.

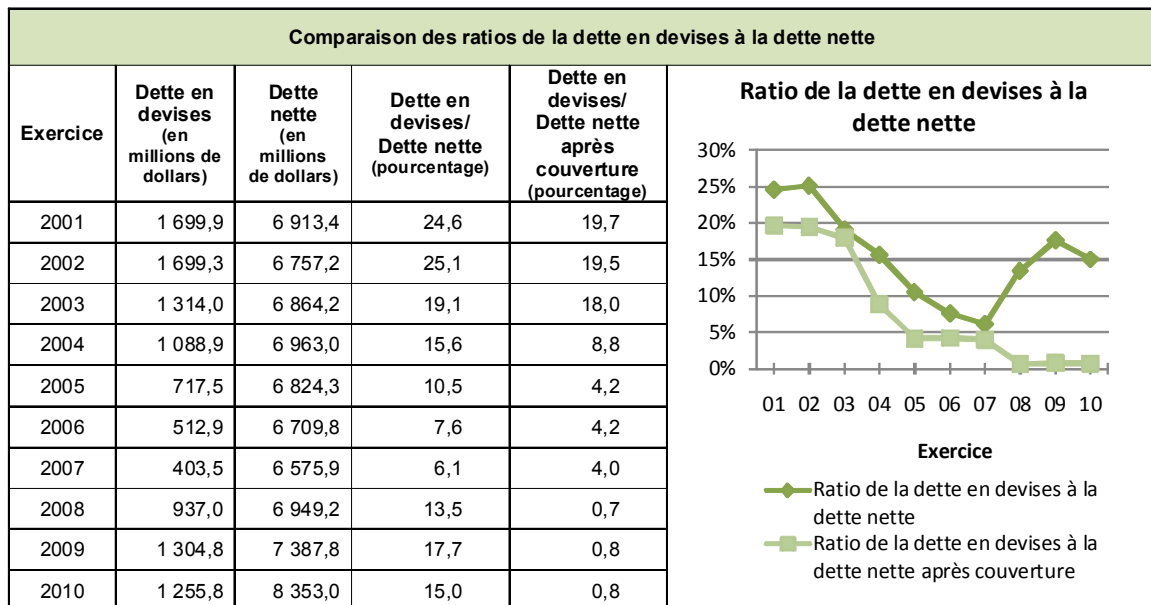
Comparaison des ratios des paiements de transfert au total des revenus			
Exercice	Paiements de transfert du gouvernement fédéral (en millions de dollars)	Total des revenus (en millions de dollars)	Paiements de transfert du gouvernement fédéral / Total des revenus (pourcentage)
2001	1 804,8	4 872,6	37,0
2002	2 038,6	5 253,1	38,8
2003	1 911,9	5 241,6	36,5
2004	1 917,9	5 445,8	35,2
2005	2 354,8	5 978,7	39,4
2006	2 392,9	6 318,0	37,9
2007	2 487,4	6 643,7	37,4
2008	2 577,6	6 964,9	37,0
2009	2 726,5	7 112,8	38,3
2010	2 900,6	6 989,9	41,5



2.47 Le tableau ci-dessus montre que la dépendance de la province à l'endroit des paiements de transfert du gouvernement fédéral a augmenté de manière soutenue. La hausse au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010 a peut-être été amplifiée par le fait que le total des revenus a diminué à cause de la perte subie par la FCE; toutefois, il est probable que le pourcentage aurait augmenté en ne tenant pas compte de cette perte. Ceci représente une tendance défavorable.

Ratio de la dette en devises à la dette nette

2.48 La comparaison de la dette en devises à la dette nette est un autre nouvel indicateur. Par le passé, nous avons comparé la dette en devises à la dette TOTALE au lieu de la dette nette. Nous ne présentons plus cet indicateur parce que la province gère le risque de change à un niveau faible. Le tableau qui suit montre les résultats de cet indicateur.



2.49 Les informations ci-dessus montrent que la dette en devises de la province s'est accrue au cours des quatre derniers exercices. Par contre, le risque de change est compensé par la stratégie de couverture adoptée par la province. Cette dernière utilise plusieurs solutions de rechange pour réduire (couvrir) le risque associé à la dette remboursable en devises :

- achat d'actifs libellés en devises pour le fonds d'amortissement de la province;
- ententes de swap de dette, qui permettent le remboursement de la dette en dollars canadiens;
- ententes de contrats à terme (qui permettent à la province d'acheter une devise à un prix spécifié et à une date future déterminée).

2.50 Nous pouvons observer dans le tableau ci-dessus que le risque de change est très faible, soit moins de 1 % pour les trois derniers exercices. Compte tenu de l'efficacité de la stratégie de couverture de la province, nous évaluons que l'indicateur est favorable.

Résumé des indicateurs de vulnérabilité

2.51 Nous avons fait rapport sur un seul indicateur de vulnérabilité par le passé. Cette année, conformément au PR, nous avons augmenté

ce nombre à deux. Nous sommes en mesure d'évaluer la tendance à court terme de deux ans (biennale) pour les deux indicateurs.

Tendance biennale pour les indicateurs de vulnérabilité	
Indicateur de vulnérabilité	Tendance biennale
Ratio des paiements de transfert au total des revenus	Défavorable
Ratio de la dette en devises à la dette nette	Favorable

2.52 Nous sommes également en mesure d'évaluer la tendance à long terme pour les deux indicateurs.

Tendance à long terme pour les indicateurs de vulnérabilité	
Indicateur de vulnérabilité	Tendance à long terme
Ratio des paiements de transfert au total des revenus	Défavorable
Ratio de la dette en devises à la dette nette	Favorable

2.53 En résumé, le risque de vulnérabilité de la province est mixte. Au cours des quelques derniers exercices, la dépendance de la province à l'endroit des revenus du gouvernement fédéral s'est accrue. Par contre, la province accomplit du bon travail en limitant son risque aux fluctuations des cours de change.

Observations sur des éléments des états financiers de la province

État des résultats

Déficit

2.54 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la province a déclaré un déficit de 737,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 545,6 millions par rapport au déficit de 192,3 millions de l'exercice terminé le 31 mars 2009.

2.55 Les trois tableaux qui suivent donnent, à différents niveaux de détail, les principales raisons de la variation du déficit entre les 31 mars 2009 et 2010.

Analyse de l'augmentation du déficit	
	(en millions)
Déficit de 2009	192,3 \$
Diminution des recettes	122,9
Augmentation des charges	422,7
Déficit de 2010	737,9 \$

Analyse de l'augmentation du déficit	
	(en millions)
Déficit de 2009	192,3 \$
Diminution des recettes de provenance provinciale	297,0
Augmentation des recettes de provenance fédérale	(174,1)
Augmentation des charges	422,7
Déficit de 2010	737,9\$

Analyse de l'augmentation du déficit	
	(en millions)
Déficit de 2009	192,3 \$
Diminution du bénéfice de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	246,6
Augmentation de la charge de subvention à la CESPM	166,4
Augmentation des charges en santé	139,3
Augmentation des charges de développement économique	56,7
Diminution des recettes de redevances	39,9
Augmentation des charges de développement social	31,8
Augmentation des charges de développement de l'emploi et du travail	17,1
Diminution des gains du fonds d'amortissement	17,0
Augmentation des charges du service de la dette publique	14,1
Augmentation des autres charges du gouvernement central	15,9
Diminution des recettes fiscales	8,9
Augmentation des charges liées aux ressources	6,2
Augmentation des charges pour le régime de pension de retraite dans les services publics et le régime de pension de retraite des enseignants	4,7
Diminution des autres revenus de placements	4,1
Augmentation des charges dans les transports	0,7
Augmentation des autres recettes de provenance provinciale	(7,1)
Augmentation des recettes de licences et permis	(12,4)
Diminution des charges des services de protection	(14,4)
Diminution des autres charges en éducation	(15,8)
Augmentation des recettes de subventions conditionnelles	(31,4)
Augmentation des recettes de subventions inconditionnelles	(37,1)
Augmentation des recettes de paiements de péréquation fiscale	(105,6)
Déficit de 2009	737,9\$

2.56 Les sections intitulées Résultats de l'exercice et Analyse des écarts importants, que l'on retrouve dans le volume 1 des comptes publics, fournissent des explications sur ces écarts. Voici quelques éléments à signaler :

- Le moment du versement de la subvention de fonctionnement à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) que le gouvernement a manipulé dans le passé rend difficile l'interprétation des résultats. Selon l'état des résultats, les charges liées à l'éducation et à la formation ont augmenté de 169,7 millions de dollars; cependant, 166,4 millions de cette augmentation ont trait à la subvention versée à la CESPM. Cette hausse de la subvention à la CESPM est artificielle parce que la subvention à cet organisme qui a été comptabilisée dans l'exercice terminé le 31 mars 2009 était artificiellement basse à cause de la manipulation effectuée auparavant.
- Les charges de retraite pour les deux plus grands régimes, soit le régime de pension de retraite dans les services publics et le régime de pension de retraite des enseignants, ont connu seulement une légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Le déficit de 740,9 millions de dollars que la province avait budgété pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 comprenait des charges estimatives d'environ 425 millions pour ces deux régimes de retraite. Les charges réelles pour ces régimes se sont élevées à 257 millions de dollars, soit 168 millions de moins que le budget. Malgré la diminution marquée des charges de retraite, le déficit réel de l'exercice a été inférieur de seulement 3 millions de dollars par rapport au budget.
- La principale répercussion négative sur les résultats du 31 mars 2010 qui n'a pas été mentionnée dans la section de mise à jour financière du budget 2010-2011 a trait à l'importante augmentation de la perte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, principalement causée par la dépréciation de 161 millions de dollars de la valeur de la centrale Dalhousie.
- Les recettes de provenance provinciale ont diminué de 297 millions de dollars, tandis que celles de provenance fédérale ont augmenté de 174,1 millions, ce qui fait en sorte que ces dernières recettes ont constitué plus de 40 % des recettes totales pour la

première fois depuis 1999. Même en éliminant l'effet de la dépréciation de la centrale Dalhousie, les recettes du fédéral ont représenté plus de 40 % des recettes totales.

2.57 Le tableau qui suit montre l'excédent ou le déficit pour les derniers sept exercices, tel que constaté initialement et tel que retraité. La plupart des montants retraités sont attribuables à la consolidation de sociétés d'État supplémentaires. Les données ne sont disponibles que pour sept exercices seulement parce qu'avant l'exercice terminé le 31 mars 2005 la province passait en charges les dépenses en immobilisations corporelles dans l'exercice de leur acquisition. À compter de l'exercice terminé le 31 mars 2005, la province comptabilise ses immobilisations corporelles au bilan et la charge annuelle d'amortissement à l'état des résultats. Les états financiers du 31 mars 2005 comprennent les chiffres retraités pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

	Excédents (déficits) annuels (en millions de dollars)						
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Tel que constaté initialement	(737,9)	(192,3)	86,7	236,8	243,6	242,2	(103,2)
Tels que retraité	(737,9)	(192,3)	96,7	236,4	235,1	235,8	(181,9)

2.58 Après avoir connu des excédents durant quatre exercices, la province a affiché des déficits deux exercices de suite.

2.59 Le déficit de 737,9 millions de dollars s'est élevé à 3 millions de moins que le montant budgété initialement pour l'exercice. Le tableau qui suit présente une comparaison entre les résultats budgétés et les résultats réels pour les 10 derniers exercices. Aux fins de la présente comparaison, nous avons omis les opérations de transfert avec le Fonds de stabilisation financière qui ont été effectuées au cours des exercices terminés les 31 mars 2001, 2002 et 2003, car elles n'étaient pas des opérations réelles. Comme le tableau le montre, il est inhabituel pour la province d'avoir des résultats réels qui se rapprochent d'aussi près du budget, comme ce fut le cas pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Le tableau indique également que les résultats réels ont été meilleurs que les prévisions budgétaires au cours de sept des derniers dix exercices.

Comparaison entre les prévisions budgétaires et les montants réels										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Excédent (déficit) budgété	(740,9)	19,0	37,1	22,2	98,9	54,3	(101,0)	(58,6)	34,8	21,3
Excédent (déficit) réel	(737,9)	(192,3)	86,7	236,8	243,6	242,2	(103,2)	(109,4)	143,8	181,8
Résultats réels meilleurs (pires) que les prévisions budgétaires	3,0	(211,3)	49,6	214,6	144,7	187,9	(2,2)	(50,8)	109,0	160,5
(pourcentage)										
% de variation par rapport au budget	0,4	1112,1	133,7	966,7	146,3	346,0	2,2	86,7	313,2	753,5

Variation de la dette nette

2.60 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la province a vu sa dette nette augmenter de 965,2 millions de dollars, soit 526,6 millions de plus que l'accroissement de la dette nette au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009.

2.61 Le tableau qui suit énumère les principaux facteurs qui expliquent une hausse plus forte de la dette nette pour le 31 mars 2010 par rapport au 31 mars 2009.

Analyse de l'augmentation de la dette nette	
	(en millions)
Augmentation de la dette nette en 2009	438,6\$
Augmentation du déficit annuel	545,6
Augmentation des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(133,0)
Augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles	118,5
Augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles	(11,2)
Augmentation de l'amortissement des contributions reportées	3,6
Diminution des pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	0,6
Augmentation des recettes perçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(34,2)
Diminution de la variation nette des stocks de fournitures	4,7
Diminution de la variation nette des frais payés d'avance	32,0
Augmentation de la dette nette en 2010	965,2\$

Recettes

2.62 Nous avons analysé les catégories de recettes suivantes :

- Recettes totales
- Recettes de provenance provinciale
- Taxes à la consommation
- Impôts fonciers
- Impôts sur le revenu
- Autres recettes de provenance provinciale
- Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

Recettes totales

2.63 Les recettes totales et leur variation au cours des 10 derniers exercices ont été comme suit :

Recettes totales										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Recettes totales	6989,9	7112,8	6964,9	6643,7	6318,0	5978,7	5445,8	5241,6	5253,1	4872,6
Augmentation (diminution)	(122,9)	147,9	321,2	325,7	339,3	532,9	204,2	(11,5)	380,5	
% de variation	(1,7%)	2,1%	4,8%	5,2%	5,7%	9,8%	3,9%	(0,2%)	7,8%	

2.64 La ventilation des recettes totales entre leur provenance provinciale et fédérale a été comme suit:

Recettes totales par provenances majeures										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Provenance provinciale	4 089, 3	4 386, 3	4 387, 3	4 156, 3	3 925, 1	3 623, 9	3 527, 9	3 329, 7	3 214, 5	3 067, 8
Provenance fédérale	2 900, 6	2 726, 5	2 577, 6	2 487, 4	2 392, 9	2 354, 8	1 917, 9	1 911, 9	2 038, 6	1 804, 8
Total	6 989, 9	7 112, 8	6 964, 9	6 643, 7	6 318, 0	5 978, 7	5 445, 8	5 241, 6	5 253, 1	4 872, 6
(pourcentage)										
Provenance provinciale	58,5 %	61,7 %	63,0 %	62,6 %	62,1 %	60,6 %	64,8 %	63,5 %	61,2 %	63,0 %
Provenance fédérale	41,5 %	38,3 %	37,0 %	37,4 %	37,9 %	39,4 %	35,2 %	36,5 %	38,8 %	37,0 %

2.65 Les recettes de provenance fédérale ont constitué plus de 40 % des recettes totales de la province pour la première fois depuis

1999. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, les recettes de provenance fédérale représentaient 35,2 % des recettes totales, et celles pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été 6,3 % plus élevées pour atteindre 41,5 %, soit une augmentation de 17,9 %.

Recettes de provenance provinciale

2.66 Le tableau qui suit compare les recettes de provenance provinciale avec le PIB pour les 10 derniers exercices. Les données du PIB sont celles de l'année civile précédente.

Comparaison des recettes de provenance provinciale avec le PIB										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Provenance provinciale	4 089,3	4 386,3	4 387,3	4 156,3	3 925,1	3 623,9	3 527,9	3 329,7	3 214,5	3 067,8
PIB	27 646	27 372	26 993	25 884	24 716	23 672	22 366	21 169	20 684	20 085
(pourcentage)										
Provenance provinciale en tant que % du PIB	14,8 %	16,0 %	16,3 %	16,1 %	15,9 %	15,3 %	15,8 %	15,7 %	15,5 %	15,3 %
Pourcentage de croissance des recettes de provenance provinciale	(6,8 %)	0,0 %	5,6 %	5,9 %	8,3 %	2,7 %	6,0 %	3,6 %	4,8 %	3,1 %
Pourcentage de croissance du PIB	1,0 %	1,4 %	4,3 %	4,7 %	4,4 %	5,8 %	5,7 %	2,3 %	3,0 %	5,5 %

2.67 Au cours de six des dix derniers exercices, les recettes de provenance provinciale se sont accrues à un rythme qui dépasse le taux de croissance du PIB; cependant, au cours de chacun des deux derniers exercices, le taux de croissance du PIB a été supérieur au rythme de croissance des recettes de provenance provinciale. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, les recettes de provenance provinciale ont représenté 14,8 % du PIB, soit une baisse de 1,2 % en regard de l'exercice terminé le 31 mars 2009.

2.68 Le tableau qui suit présente un historique des principales catégories de recettes de source provinciale pour les 10 derniers exercices. Les cases ombragées indiquent que les recettes dans cette catégorie sont supérieures à celles de l'exercice précédent. Une hausse des taxes et des impôts dans une catégorie donnée peut être occasionnée par plus d'un facteur. Par exemple, même si les taux d'imposition non pas été modifiés ou ont été réduits, il se peut qu'une

activité taxable plus grande ait donné lieu à des recettes fiscales plus élevées.

Recettes de source provinciale par catégories principales										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Taxes à la consommation	1 233,3	1 359,7	1 119,1	1 169,2	1 161,4	1 059,3	1 139,5	1 050,1	913,7	889,6
Impôts fonciers	411,9	385,3	352,3	345,6	335,2	328,3	298,2	295,0	288,6	274,7
Impôts sur le revenu	1 528,3	1 439,1	1 642,7	1 512,9	1 224,4	1 176,1	1 065,6	1 051,5	1 092,1	1 091,9
Autres taxes et impôts	70,4	68,7	85,5	86,6	90,8	94,7	103,4	85,0	81,9	69,2
Licences et permis	129,0	116,6	114,5	109,7	106,7	96,9	99,8	98,2	96,5	102,0
Redevances	39,6	79,5	63,8	68,7	67,8	70,7	70,4	60,0	61,1	66,5
Revenus de placements	106,6	357,3	417,3	308,6	409,6	283,7	252,7	175,0	244,7	156,4
Autres recettes provinciales	353,8	346,7	361,4	323,2	302,8	292,6	275,8	271,9	205,0	197,5
Gains du fonds d'amortissement	216,4	233,4	230,7	231,8	226,4	221,6	222,5	243,0	230,9	220,0
Total	4 089,3	4 386,3	4 387,3	4 156,3	3 925,1	3 623,9	3 527,9	3 329,7	3 214,5	3 067,8

2.69 Le tableau qui suit présente un historique des principales catégories de recettes de source provinciale pour les 10 derniers exercices en tant que pourcentage des recettes totales. Les cases ombragées indiquent que le pourcentage des recettes totales pour cette catégorie est plus élevé que celui de l'exercice précédent.

Recettes de source provinciale par catégories principales (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Taxes à la consommation	17,6 %	19,1 %	16,1 %	17,6 %	18,4 %	17,7 %	20,9 %	20,0 %	17,4 %	18,3 %
Impôts fonciers	5,9 %	5,4 %	5,1 %	5,2 %	5,3 %	5,5 %	5,5 %	5,6 %	5,5 %	5,6 %
Impôts sur le revenu	21,9 %	20,2 %	23,6 %	22,8 %	19,4 %	19,7 %	19,6 %	20,1 %	20,8 %	22,4 %
Autres taxes et impôts	1,0 %	1,0 %	1,2 %	1,3 %	1,4 %	1,6 %	1,9 %	1,6 %	1,6 %	1,4 %
Licences et permis	1,8 %	1,6 %	1,6 %	1,7 %	1,7 %	1,6 %	1,8 %	1,9 %	1,8 %	2,1 %
Redevances	0,6 %	1,1 %	0,9 %	1,0 %	1,1 %	1,2 %	1,3 %	1,1 %	1,2 %	1,4 %
Revenus de placements	1,5 %	5,0 %	6,0 %	4,6 %	6,5 %	4,7 %	4,6 %	3,3 %	4,7 %	3,2 %
Autres recettes provinciales	5,1 %	5,0 %	5,2 %	4,9 %	4,7 %	4,9 %	5,1 %	5,3 %	3,8 %	4,1 %
Gains du fonds d'amortissement	3,1 %	3,3 %	3,3 %	3,5 %	3,6 %	3,7 %	4,1 %	4,6 %	4,4 %	4,5 %
Total	58,5 %	61,7 %	63,0 %	62,6 %	62,1 %	60,6 %	64,8 %	63,5 %	61,2 %	63,0 %

Taxes à la consommation

2.70 Le tableau qui suit fournit des détails sur les recettes provenant des taxes à la consommation pour les 10 derniers exercices.

Taxes à la consommation (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Taxe de vente harmonisée	932,5	1 060,8	841,0	872,1	838,7	723,0	803,1	736,0	659,6	653,2
Taxes sur l'essence et les carburants	198,1	195,1	198,1	215,2	232,1	239,7	234,9	222,1	184,3	186,5
Taxe sur le tabac	102,6	103,7	79,9	81,9	90,5	96,5	101,4	91,9	69,7	49,8
Autres	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	1 233,3	1 359,7	1 119,1	1 169,2	1 161,4	1 059,3	1 139,5	1 050,1	913,7	889,6

2.71 La taxe sur le tabac a considérablement augmenté au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 et elle demeure élevée pour

l'exercice terminé le 31 mars 2010 à cause des règlements conclus avec les fabricants.

2.72 La hausse prononcée de la taxe de vente harmonisée (TVH) au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'explique par un redressement important sur exercices antérieurs, ce qui a entraîné des recettes de taxe moins élevées pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Au cours de la période de 10 exercices, les recettes provenant de la TVH ont progressé à un taux annualisé de 4 % par année. Le ratio des recettes provenant de la taxe de vente harmonisée au PIB pour les 10 derniers exercices, où les données du PIB sont celles de l'année civile précédente, est le suivant :

Taxe de vente harmonisée (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Taxe de vente harmonisée	932,5	1 060,8	841,0	872,1	838,7	723,0	803,1	736,0	659,6	653,2
PIB	27 646	27 372	26 993	25 884	24 716	23 672	22 366	21 169	20 684	20 085
(pourcentage)										
Ratio	3,4 %	3,9 %	3,1 %	3,4 %	3,4 %	3,1 %	3,6 %	3,5 %	3,2 %	3,3 %

2.73 Le ratio de la TVH au PIB pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 a été de 3,4 %, pourcentage qui est égal à la moyenne des 10 derniers exercices.

Impôts fonciers

2.74 Le tableau qui suit présente un historique des recettes provenant de l'impôt foncier provincial pour les derniers 10 exercices, ainsi que les pourcentages d'augmentation annuelle. Les recettes provenant de l'impôt foncier provincial ont progressé à un taux annualisé de 4,6 % au cours de cette période. Le tableau montre également le ratio des recettes provenant de l'impôt foncier provincial au PIB au cours des 10 derniers exercices. Les données du PIB sont celles de l'année civile précédente.

Impôt foncier provincial (en millions de dollars ou pourcentage)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Impôt foncier provincial	411,9	385,3	352,3	345,6	335,2	328,3	298,2	295,0	288,6	274,7
Augmentation en %	6,9 %	9,4 %	1,9 %	3,1 %	2,1 %	10,1 %	1,1 %	2,2 %	5,1 %	
PIB	27 646	27 372	26 993	25 884	24 716	23 672	22 366	21 169	20 684	20 085
Ratio	1,5 %	1,4 %	1,3 %	1,3 %	1,4 %	1,4 %	1,3 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %

Impôts sur le revenu

2.75 Le tableau qui suit fournit un historique des recettes provenant des impôts sur le revenu pour les 10 derniers exercices. Il montre également le ratio des impôts sur le revenu au PIB au cours de ces dix exercices, où les données du PIB sont celles de l'année civile précédente. Les recettes provenant des impôts sur le revenu ont augmenté à un taux annualisé de 3,8 % au cours de cette période.

Impôts sur le revenu (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Impôts sur le revenu des particuliers	1 295,5	1 323,0	1 256,4	1 175,1	1 063,6	1 000,2	952,3	910,9	909,9	910,0
Impôts sur le revenu des sociétés	200,3	111,4	266,6	217,6	150,3	173,1	111,1	134,9	179,9	178,6
Taxe sur les minéraux métalliques	32,5	4,7	119,7	120,2	10,5	2,8	2,2	5,7	2,3	3,3
Total des impôts sur le revenu	1 528,3	1 439,1	1 642,7	1 512,9	1 224,4	1 176,1	1 065,6	1 051,5	1 092,1	1 091,9
PIB	27 646	27 372	26 993	25 884	24 716	23 672	22 366	21 169	20 684	20 085
(pourcentage)										
Ratio	5,53 %	5,26 %	6,09 %	5,84 %	4,95 %	4,97 %	4,76 %	4,97 %	5,28 %	5,44 %

2.76 Le tableau qui suit compare les recettes provenant des impôts sur le revenu des particuliers avec la croissance du revenu personnel total et au revenu par habitant. Les taux de croissance du revenu pour 2010 n'étaient pas disponibles lors de la rédaction du présent rapport et ne sont donc pas inclus dans le tableau.

Recettes provenant des impôts sur le revenu des particuliers (pourcentage)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Augmentation des impôts sur le revenu des particuliers	(2,1) %	5,3 %	6,9 %	10,5 %	6,3 %	5,0 %	4,5 %	0,1 %	0,0 %	1,1 %
Augmentation du revenu par habitant	-	4,0 %	5,1 %	4,3 %	3,6 %	4,8 %	3,5 %	2,5 %	2,5 %	4,8 %
Augmentation du revenu personnel	-	4,2 %	5,1 %	3,9 %	3,5 %	4,8 %	3,5 %	2,5 %	2,4 %	4,8 %
Recettes provenant des impôts sur le revenu des particuliers en tant que % du revenu personnel total	-	5,7 %	5,6 %	5,5 %	5,2 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,1 %	5,4 %

2.77 Dans notre Rapport de 2009, nous avons souligné que la croissance des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers avait dépassé l'accroissement du revenu personnel jusqu'en 2008. Cette même tendance s'est poursuivie en 2009. Vu la décroissance des impôts sur le revenu des particuliers en 2010, il sera intéressant de comparer cet écart dans les recettes avec les taux de croissance du revenu personnel, lorsque les données seront disponibles.

2.78 Une analyse plus poussée des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers montre que les redressements sur exercices antérieurs peuvent avoir une incidence sur le montant de recettes qui est comptabilisé dans un exercice donné.

2.79 Voici les composantes des impôts sur le revenu des particuliers pour les 10 derniers exercices :

Composantes des impôts sur le revenu des particuliers										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Estimation de l'exercice en cours	1 241,3	1 284,3	1 221,6	1 097,3	1 029,6	979,2	939,1	903,6	881,2	893,5
Redressement sur exercices antérieurs	54,2	38,7	34,8	77,8	34,0	21,1	13,2	7,4	28,7	17,4
Autres	-	-	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,9)
Total	1 295,5	1 323,0	1 256,4	1 175,1	1 063,6	1 000,2	952,3	910,9	909,9	910,0

2.80 Le redressement sur exercices antérieurs comptabilisé en 2010 a été le deuxième plus important au cours de la période des 10 exercices. Les fonds supplémentaires transférés en 2010 compensent partiellement la réduction des versements effectués au cours de l'exercice.

Autres recettes de provenance provinciale

2.81 Le tableau qui suit fournit les détails de certaines autres recettes de provenance provinciale pour les 10 derniers exercices.

Autres recettes de provenance provinciale										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Taxe sur les primes d'assurance	42,4	41,2	40,7	40,1	39,4	39,7	42,2	34,3	30,3	28,2
Taxe sur le capital des corporations financières	12,7	7,4	7,3	5,8	9,5	10,6	9,8	8,3	9,2	7,0
Taxe sur le capital des grandes sociétés	9,2	13,5	31,2	34,7	36,3	39,5	47,3	38,7	39,0	30,6
Droits d'immatriculation des véhicules à moteur	104,2	95,0	91,5	89,3	86,3	76,2	73,7	74,0	74,0	76,0
Redevances – forêts	28,8	40,4	45,8	58,8	56,9	60,2	62,9	53,1	54,6	58,3
Redevances – mines	10,8	39,1	18,0	9,9	10,9	10,5	7,5	6,9	6,5	8,2
Recettes des loteries	115,9	120,6	117,0	113,0	111,2	118,1	116,7	109,1	89,2	89,7
Société des alcools du N.-B.	157,9	152,7	144,9	131,5	126,1	122,6	118,6	110,1	106,8	103,0
Gains du fonds d'amortissement	216,4	233,4	230,7	231,8	226,4	221,6	222,5	243,0	230,9	220,0

2.82 Voici quelques éléments particuliers à noter au sujet des rubriques de recettes mentionnées dans le tableau ci-dessus :

- La taxe sur le capital des grandes sociétés a baissé pour le sixième exercice de suite.
- Les recettes provenant des droits d'immatriculation des véhicules à moteur ont connu une hausse d'environ 9,7 % au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010.
- Les redevances provenant des producteurs forestiers ont encore chuté considérablement et elles représentent maintenant moins de la moitié de leur sommet atteint au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004.
- Les redevances provenant des mines ont aussi accusé un recul marqué, mais il faut souligner que les recettes de l'exercice terminé le 31 mars 2009 étaient à un niveau élevé sans précédent.
- Le bénéfice de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick s'est accru au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, comme ce fut le cas pour tous les exercices mentionnés dans le tableau.
- Les gains du fonds d'amortissement ont subi une baisse de 17,0 millions de dollars. Lorsque l'on ajoute ce montant à l'augmentation de 14,1 millions de dollars de la charge pour le service de la dette publique, le montant net des frais du service de la dette nette de la province est plus élevé de 31,1 millions ou de 8,4 %.

2.83 Les taux de croissance annualisés des 10 exercices de chacune des sources de recettes provinciales énumérées ci-dessus sont présentés dans le tableau qui suit. Le tableau compare également les taux de croissance annualisés pour les 10 exercices terminés le 31 mars 2009.

Taux de croissance annualisés des autres recettes de provenance provinciale sur une période de 10 exercices (pourcentage)		
Provenance des recettes	Taux de croissance annualisés des 10 exercices terminés le 31 mars 2010	Taux de croissance annualisés des 10 exercices terminés le 31 mars 2009
Taxe sur le capital des corporations financières	6,8 %	(1,6) %
Société des alcools du N.-B.	4,9 %	4,7 %
Taxe sur les primes d'assurance	4,6 %	5,3 %
Droits d'immatriculation des véhicules à moteur	3,6 %	2,9 %
Redevances – mines	3,1 %	19,3 %
Recettes des loteries	2,9 %	3,8 %
Gains du fonds d'amortissement	(0,2) %	1,5 %
Redevances – forêts	(7,5) %	(3,3) %
Taxe sur le capital des grandes sociétés	(12,5) %	(7,8) %

Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

2.84 Le tableau qui suit montre les résultats de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick pour les 10 derniers exercices :

Bénéfice net (perte nette) de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(212,2)	34,4	104,5	18,7	131,6	7,8	(18,0)	(77,4)	19,0	(78,0)

2.85 Les résultats de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, qui englobent ceux de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB), affichent une perte importante pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Cette perte comprend une somme de 161 millions de dollars qu'Énergie NB a comptabilisée pour la dépréciation de la centrale Dalhousie. Il est difficile d'interpréter les résultats d'Énergie NB pour les raisons suivantes :

- la comptabilisation continue d'actifs réglementaires pour certains frais courants de l'exercice et des coûts de remplacement de l'énergie associés à la remise à neuf de la centrale Point Lepreau, et pour les avantages découlant du règlement de la poursuite avec PDVSA;
- la comptabilisation à la valeur au marché de la créance à long terme de PDVSA, que les notes complémentaires des états financiers cumulés d'Énergie Power NB décrivent comme temporaire et qui s'annulera quand tous les envois de combustible auront été reçus.

2.86 Le tableau qui suit fournit des informations sur le bénéfice d'Énergie NB pour les quatre derniers exercices :

Énergie NB (millions de dollars)				
	2010	2009	2008	2007
Bénéfice net (perte nette) selon les états financiers	(117)	70	89	21
Bénéfice net (perte nette) avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts	(170)	104	138	29
Bénéfice net (perte nette) avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts, rajusté pour éliminer l'incidence de la comptabilité aux fins de réglementation	(317)	(282)	211	29
Bénéfice net (perte nette) avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts, rajusté pour éliminer l'incidence de la comptabilité aux fins de réglementation et l'incidence des ajustements temporaires de l'évaluation de la créance à long terme à la valeur au marché	(366)	(137)	118	29
Bénéfice net (perte nette) avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts, rajusté pour éliminer l'incidence de la comptabilité aux fins de réglementation, l'incidence des ajustements temporaires de l'évaluation de la créance à long terme à la valeur au marché et la dépréciation de la centrale Dalhousie	(205)	(137)	118	29

2.87 Le bénéfice net d'Énergie NB montre un excédent pour les exercices 2007 à 2009. En outre, si on enlève la dépréciation de la centrale Dalhousie, les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2010 seraient également positifs. Les chiffres rajustés des résultats au bas du tableau qui précède montrent que les résultats se détériorent constamment depuis l'exercice terminé le 31 mars 2008, ce à quoi on devait s'attendre avec les frais supplémentaires engagés durant la fermeture de la centrale à Point Lepreau aux fins de sa remise à neuf. L'exercice terminé le 31 mars 2007 représente un bon exercice de référence parce que la centrale à Point Lepreau était en exploitation,

qu'il n'y avait aucune créance à long terme comptabilisée à la valeur du marché et qu'Énergie NB ne comptabilisait aucun actif réglementaire.

2.88 Bien que les rajustements mentionnés plus haut peuvent sembler simplistes, l'analyse aide à réduire la confusion créée par les rajustements comptables les plus complexes effectués par Énergie NB; elle permet ainsi aux lecteurs de mieux comprendre les changements survenus dans l'exploitation d'un exercice à l'autre.

2.89 Le tableau qui suit explique comment les résultats rajustés d'Énergie NB ont évolué au cours des trois derniers exercices.

NB Power (\$ millions)			
	2010	2009	2008
Bénéfice net (perte nette) avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts, rajusté pour éliminer l'incidence de la comptabilité aux fins de réglementation, l'incidence des ajustements temporaires de l'évaluation de la créance à long terme à la valeur au marché et la dépréciation de la centrale Dalhousie – exercice précédent	(137)	118	29
Hausse (baisse) des produits de la vente d'énergie	-	3	72
(Hausse) baisse des charges de transport	2	2	3
Hausse (baisse) des produits divers	(14)	(26)	32
(Hausse) baisse des charges de combustibles et des achats d'énergie	(18)	(284)	(25)
(Hausse) baisse des charges de transport	(4)	3	-
(Hausse) baisse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(32)	(18)	(8)
(Hausse) baisse des charges d'amortissement et de déclassement	(13)	30	4
(Hausse) baisse des impôts	3	-	6
(Hausse) baisse des frais de financement	8	35	5
Bénéfice net (perte nette) avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts, rajusté pour éliminer l'incidence de la comptabilité aux fins de réglementation, l'incidence des ajustements temporaires de l'évaluation de la créance à long terme à la valeur au marché et la dépréciation de la centrale Dalhousie – exercice en cours	(205)	(137)	118

2.90 Ce tableau fournit des informations au sujet de la variation des résultats de base d'Énergie NB d'un exercice à l'autre :

- L'exercice terminé le 31 mars 2008 montre une nette amélioration par rapport à celui terminé le 31 mars 2007, provenant principalement de l'augmentation des produits de la vente d'énergie et des produits divers plus importante que la hausse des frais de combustibles.
- Les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2009 ont été moins bons que ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2008 parce que la centrale à Point Lepreau a été mise hors service, ce qui a entraîné des frais de combustibles plus élevés.
- Les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2010 sont pires que ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2009 pour diverses raisons : les frais de combustibles ont augmenté, mais les ventes d'énergie n'ont pas varié; les produits divers ont baissé pour un deuxième exercice de suite; et les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration ont monté de 7,8 %.

2.91 Bien que la méthode comptable qu'utilise Énergie NB pour ses actifs réglementaires soit conforme aux principes comptables généralement reconnus, le lecteur a besoin de comprendre ce que sont ces actifs. La majorité de l'actif réglementaire représente pour Énergie NB un droit de percevoir dans le futur des revenus des contribuables pour payer les frais d'exploitation courants de l'exercice et les frais d'énergie de remplacement qui sont liés à la remise à neuf de la centrale à Point Lepreau. Le gouvernement a conféré ce droit à Énergie NB en vertu de l'article 143.1 de la Loi sur l'électricité; ce droit ne lui a pas été attribué par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick dans le cadre de son processus d'établissement des tarifs. L'actif constitue un droit de percevoir des contribuables futurs le montant nécessaire pour recouvrer les frais qui ont été déboursés et qui ne représentent pas une capacité de service futur. Les contribuables ne recevront aucun avantage de service futur de la part de cet actif réglementaire. Normalement, cette situation serait considérée comme une perte.

2.92 Dans le cadre de notre audit, nous avons confirmé qu'Énergie NB et ses auditeurs avaient évalué que la société était en mesure de facturer dans le futur des tarifs suffisants pour recouvrer intégralement le montant de l'actif réglementaire. Nous étions particulièrement concernés par cette situation en raison de la perception du public au sujet de l'opération proposée en octobre 2009 entre la province et Hydro-Québec, à savoir que les hausses de tarif d'énergie devaient être minimisées et, dans le cas des clients

industriels, les tarifs devaient être réduits. Dans le cadre de nos travaux, nous avons eu l'occasion d'examiner le modèle des résultats financiers futurs d'Énergie NB, modèle qui couvre plusieurs exercices à venir. Les résultats prévisionnels produits par le modèle sont meilleurs que ceux que nous avons escomptés; en outre, les prévisions tiennent bon même si les diverses hypothèses sont modifiées. Comme de raison, les prévisions sont tributaires de la remise en service réussie de la génératrice centrale de Point Lepreau. Nous avons complété l'examen du modèle d'Énergie NB avant l'annonce la plus récente qui mentionnait que la centrale ne serait pas remise en marche avant 2012.

2.93 Le modèle d'Énergie NB prévoit essentiellement que la société peut recouvrer son actif réglementaire et générer des excédents importants, ce qui lui permettra de réduire sa dette, tout en n'exigeant que des hausses de tarifs minimales dans un avenir prévisible.

Charges

2.94 Nous avons analysé les principaux éléments de charges suivants :

- Charges totales
- Intérêts débiteurs
- Charge d'amortissement
- Charge de retraite
- Dépenses totales

Charges totales

2.95 Les deux tableaux qui suivent font état des charges pour les sept derniers exercices, par fonction, telles qu'énumérées dans l'état des résultats de la province. Le premier tableau montre le montant des charges par fonctions et le deuxième donne le pourcentage de chaque fonction par rapport aux charges totales.

Charges totales par fonctions (en millions de dollars)							
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Éducation et formation	1 621,7	1 452,0	1 430,9	1 305,5	1 309,7	1 189,0	1 168,1
Santé	2 585,0	2 445,7	2 272,3	2 110,7	1 958,2	1 837,4	1 788,9
Développement social	973,4	941,6	903,1	818,0	769,6	724,7	710,9
Services de protection	209,4	223,8	187,5	235,1	162,3	152,0	145,3
Développement économique	344,6	287,9	230,4	207,0	182,4	184,8	168,3
Développement de l'emploi et travail	141,5	124,4	119,1	120,4	117,4	117,5	121,5
Ressources	183,6	177,4	178,4	193,0	160,1	166,8	159,0
Transports	400,5	399,8	380,3	347,5	336,3	310,5	307,5
Gouvernement central	651,5	650,0	589,3	510,7	495,5	479,1	475,0
Service de la dette publique	616,6	602,5	576,9	559,4	591,4	580,9	582,9
Total	7 727,8	7 305,1	6 868,2	6 407,3	6 082,9	5 742,7	5 627,4

Charges totales par fonctions (pourcentage)							
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Éducation et formation	21,0	19,9	20,8	20,4	21,5	20,7	20,8
Santé	33,4	33,5	33,1	32,9	32,2	32,0	31,8
Développement social	12,6	12,9	13,2	12,8	12,7	12,6	12,6
Services de protection	2,7	3,1	2,7	3,7	2,7	2,7	2,6
Développement économique	4,5	3,9	3,4	3,2	3,0	3,2	3,0
Développement de l'emploi et travail	1,8	1,7	1,7	1,9	1,9	2,1	2,1
Ressources	2,4	2,4	2,6	3,0	2,6	2,9	2,8
Transports	5,2	5,5	5,5	5,4	5,5	5,4	5,5
Gouvernement central	8,4	8,9	8,6	8,0	8,2	8,3	8,4
Service de la dette publique	8,0	8,2	8,4	8,7	9,7	10,1	10,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.96 Bien que le tableau précédent présente un portrait de la proportion des charges totales consacrées à chaque fonction, il peut cacher les tendances parce que les pourcentages peuvent demeurer pareils même si les charges totales ont fortement augmenté. Une autre façon d'analyser les charges est de les comparer en tant que pourcentage des recettes totales, comme dans le tableau qui suit.

Charges par fonctions en tant que pourcentage des recettes totales (pourcentage)							
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Éducation et formation	23,2	20,4	20,5	19,7	20,7	19,9	21,5
Santé	37,0	34,3	32,6	31,8	31,0	30,7	32,9
Développement social	13,9	13,2	13,0	12,3	12,2	12,1	13,1
Services de protection	3,0	3,1	2,7	3,5	2,6	2,5	2,7
Développement économique	4,9	4,0	3,3	3,1	2,9	3,1	3,1
Développement de l'emploi et travail	2,0	1,7	1,7	1,8	1,9	2,0	2,2
Ressources	2,6	2,5	2,6	2,9	2,5	2,8	2,9
Transports	5,8	5,7	5,5	5,2	5,3	5,2	5,6
Gouvernement central	9,4	9,3	8,4	7,7	7,8	8,0	8,6
Service de la dette publique	8,8	8,5	8,3	8,4	9,4	9,7	10,7
Total	110,6	102,7	98,6	96,4	96,3	96,1	103,3

2.97 L'analyse montre que la province a réduit la proportion des recettes gagnées qu'elle a consacrées au secteur des ressources au cours de cette période, tandis qu'elle a maintenu le même niveau des charges pour les transports. La proportion des recettes utilisées pour les charges en santé continue à augmenter et, après avoir connu une réduction pendant trois exercices, les frais du service de la dette publique sont maintenant à la hausse deux exercices consécutifs. Le taux de croissance des charges en éducation a été artificiellement élevé pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 parce que la province a manipulé le versement de la subvention à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes.

2.98 Le tableau qui suit montre le taux annuel moyen de croissance pour chacune des charges par fonction depuis l'exercice terminé le 31 mars 2004, ainsi que le taux de croissance annuel pour les exercices terminés les 31 mars 2010 et 2009.

Croissance des charges par fonction (pourcentage)			
Taux annuel moyen de croissance	Fonction	Taux de croissance 2010	Taux de croissance 2009
5,6	Éducation et formation	11,7	1,5
6,3	Santé	5,7	7,6
5,4	Développement social	3,4	4,3
6,3	Services de protection	(6,4)	19,4
12,7	Développement de l'emploi et travail	19,7	25,0
2,6	Labour and employment	13,7	4,5
2,4	Ressources	3,5	(0,6)
4,5	Transports	0,2	5,1
5,4	Gouvernement central	(0,2)	10,3
0,9	Service de la dette publique	2,3	4,4
5,4	Total	5,8	6,4

2.99 Ce tableau fait voir que les charges de la province ont connu un accroissement appréciable. Le taux de croissance de 5,7 % des charges en santé pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 est particulièrement préoccupant parce que cette fonction représente la part la plus importante des charges de la province, avec plus de trente-trois pourcent. Bien que la baisse du taux de croissance des charges en santé de l'exercice terminé le 31 mars 2010 soit considérée comme positive et a été en fait inférieure au taux annuel moyen de croissance pour la période depuis le 31 mars 2004, il n'en demeure pas moins qu'un taux de croissance de 5,7 % ne peut être viable.

2.100 Le taux de croissance des charges en éducation pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 a été artificiellement élevé parce que la province a manipulé le versement de la subvention à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes au cours des exercices antérieurs. Le fléchissement du taux de croissance des charges liées aux services de protection pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 est attribuable aux sommes supplémentaires engagées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe par suite des dommages causés par les inondations.

2.101 Même si le taux annuel moyen de croissance des charges au titre du service de la dette publique semble être raisonnable à 0,9 %, il est préoccupant de voir que les frais ont augmenté de 4,4 % au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 et de 2,3 % au cours de celui terminé le 31 mars 2010. La hausse de 2,3 % est aggravée par le fait que les gains du fonds d'amortissement ont diminué de 7 % au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

2.102 Le tableau qui suit compare les taux de croissance des charges, du PIB et des recettes. Les données du PIB sont celles de l'année civile précédente.

		Comparaison des taux de croissance (pourcentage)					
Taux annuel moyen		2010	2009	2008	2007	2006	2005
5,4	Taux de croissance des charges	5,8	6,4	7,2	5,3	5,9	2,0
3,6	Taux de croissance du PIB	1,0	1,4	4,3	4,7	4,4	5,8
4,3	Taux de croissance des recettes	(1,7)	2,1	4,8	5,2	5,7	9,8

2.103 Au cours de la période de six exercices montrée dans le tableau ci-dessus et de chacun des cinq derniers exercices, le taux annuel moyen de croissance des charges a dépassé le taux annuel moyen de croissance autant du PIB que des recettes. Cette situation a entraîné la détérioration des résultats de fonctionnement nets de la province au cours de cette période, qui sont passés d'un excédent de 243,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 à un déficit de 737,9 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Intérêts débiteurs

2.104 Les notes afférentes aux états financiers de la province fournissent des détails sur les frais de la dette. Le tableau qui suit offre une comparaison des 10 derniers exercices.

Composantes des intérêts débiteurs										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Intérêts	813,3	778,5	744,6	732,4	737,1	749,8	758,8	791,2	809,7	843,2
Intérêts sur le contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	51,7	53,0	54,3	55,4	56,5	57,5	58,1	55,8	22,5	-
Intérêts sur d'autres contrats de location-acquisition	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5
Charges liées aux opérations de change	(20,0)	(6,6)	(16,7)	(30,8)	(7,8)	(21,7)	(40,3)	35,4	56,6	44,5
Amortissement des escomptes et des primes	5,7	8,1	8,1	7,3	7,4	7,1	7,4	7,9	7,5	7,9
Autres charges	9,4	1,8	1,9	2,1	1,7	1,9	2,1	3,3	1,8	1,2
Total partiel	862,1	836,8	794,3	768,6	797,1	796,9	788,4	896,0	900,5	899,3
Recouvrements d'intérêts – Corporation financière de l'électricité	(245,5)	(234,3)	(217,4)	(209,2)	(205,7)	(216,0)	(205,5)	(235,1)	(248,7)	(262,0)
Service de la dette publique	616,6	602,5	576,9	559,4	591,4	580,9	582,9	660,9	651,8	637,3
Moins les gains du fonds d'amortissement	(216,4)	(233,4)	(230,7)	(231,8)	(226,4)	(221,6)	(222,5)	(243,0)	(230,9)	(220,0)
Total partiel	400,2	369,1	346,2	327,6	365,0	359,3	360,4	417,9	420,9	417,3
Intérêts imputés au titre des régimes	118,2	20,6	(9,1)	0,4	30,9	17,6	85,4	27,9	3,5	(53,6)
Intérêts sur les prêts aux étudiants	2,3	9,1	13,6	11,6	6,8	-	-	-	-	-
Total	520,7	398,8	350,7	339,6	402,7	376,9	445,8	445,8	424,4	363,7

2.105 Dans le tableau ci-dessus, le total partiel ombragé obtenu en soustrayant les gains du fonds d'amortissement du service de la dette publique est le meilleur indicateur des frais d'intérêts nets de la province. L'exercice terminé le 31 mars 2007 a connu le montant net le plus bas avec ses 327,6 millions de dollars. Par contre, le montant est de 400,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, soit une augmentation de 72,6 millions ou de 22,2 %, ce qui montre l'incidence des déficits croissants. Le problème des déficits est aggravé par le fait que la province doit financer des frais d'intérêts plus élevés ainsi que des coûts de programme croissants. Par contre, le tableau montre une baisse des frais d'intérêts nets qui sont passés de 417,3 millions de dollars au 31 mars 2001 à 327,6 millions au 31 mars 2007, donnant ainsi 79,7 millions à titre de marge de manœuvre pour les dépenses.

2.106 Le tableau indique également que la province a bénéficié d'écarts de conversion favorables au titre des charges liées aux opérations de change au cours de chacun des sept derniers exercices, avec un écart positif important de 20 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

2.107 Un autre élément à souligner dans le tableau précédent concerne la hausse du poste des autres charges, qui sont passées de 1,8 million à 9,4 millions de dollars, en raison des services juridiques et d'experts-conseils que la province a retenus pour traiter des questions entourant l'option de vendre Énergie NB.

Charge d'amortissement

2.108 La province a commencé à présenter ses immobilisations corporelles dans son bilan au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005. Les actifs sont passés en charges sur leur durée de vie utile au moyen de la charge d'amortissement comptabilisée à l'état des résultats. La charge d'amortissement a été comme suit au cours des cinq derniers exercices :

Charge d'amortissement (en millions de dollars)						
	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Charge d'amortissement	291,1	279,9	253,3	238,1	227,4	215,3

2.109 Au cours de cette période, le taux annualisé moyen de croissance a été de 6,2 %.

Charge de retraite

2.110 Le tableau qui suit fournit des détails de la charge de retraite de la province pour les 10 derniers exercices :

Composantes de la charge de retraite (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Quote-part de l'employeur des prestations constituées	131,6	146,1	133,8	126,1	117,0	124,1	96,1	90,6	82,9	89,9
Intérêts débiteurs (créditeurs) nets	118,2	20,6	(9,1)	0,4	30,9	17,6	85,4	27,9	3,5	(53,6)
Modifications des régimes	-	-	-	5,9	-	-	-	-	-	-
Amortissement des rajustements	87,1	159,7	30,3	(31,2)	(40,3)	(31,8)	(55,3)	(26,1)	(80,6)	(94,5)
Modification de l'ajustement d'évaluation	(15,5)	(3,3)	(0,5)	(0,1)	2,3	(1,5)	(2,0)	(2,0)	(6,5)	7,1
Total	321,4	323,1	154,5	101,1	109,9	108,4	124,2	90,4	(0,7)	(51,1)

2.111 Ce tableau fait ressortir l'accroissement prononcé de la charge de retraite annuelle au cours des 10 derniers exercices. Au cours de l'exercice terminé 31 mars 2001, la charge de retraite était un crédit de 51,1 millions de dollars, ce qui a eu le même effet sur l'état des résultats de la province de cet exercice que des recettes de 51,1 millions. Au cours de l'exercice terminé 31 mars 2010, la charge de retraite s'est élevée à 321,4 millions de dollars, soit une augmentation de 372,5 millions.

2.112 La quote-part de l'employeur des prestations constituées s'est accrue à un taux annualisé de 4,3 % par année. Cette composante représente la charge que la province engage pour les prestations de retraite acquises par les employés au cours de l'exercice. C'est le chiffre fondamental sur lequel repose la charge. La composante des intérêts nets relatifs à la charge de retraite est principalement tributaire du taux de rendement gagné sur les actifs des régimes de retraite. Ces taux de rendement sont volatiles, comme le démontre le tableau ci-dessous qui présente les taux de rendement de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) depuis la diversification des caisses de retraite le 31 mars 1997. La SGPNB gère les fonds fiduciaires pour les régimes de retraite établis en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (services publics), la *Loi sur la pension de retraite des enseignants* (enseignants), ainsi que la *Loi sur la Cour provinciale* et la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale* (juges).

Taux de rendement de la SGPNB (pourcentage)	
2010	19,94
2009	(18,34)
2008	0,79
2007	8,68
2006	15,87
2005	8,51
2004	25,27
2003	(6,95)
2002	3,45
2001	(5,23)
2000	20,57
1999	(0,62)
1998	18,68
Moyenne annualisée	6,22

2.113 Les rendements obtenus par la SGPNB ont varié entre un taux aussi élevé que 25,27 % au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004 et un taux aussi bas que (18,34) % pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Au cours des treize exercices, le taux annuel moyen de rendement de la SGPNB a été de 6,22 %, lequel est inférieur à celui de 7,12 % que la province prévoit réaliser à long terme sur les actifs des régimes de retraite. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la province a réduit son taux de rendement prévu à long terme à 6,86 %; par contre, elle l'a augmenté à 7,12 % au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

2.114 Le tableau qui suit présente une comparaison entre les montants réels et budgétés de la charge de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 :

Comparaison entre les montants réels et budgétés (en millions de dollars)		
Catégorie budgétaire	Montant budgété	Montant réel
Régime de retraite des employés des hôpitaux	10,3	12,3
Régimes pour les employés à temps partiel et saisonniers	8,3	8,5
Régime de pension du personnel-cadre des districts scolaires	5,9	(0,5)
Régime de l'Ombudsman	0,2	0,2
Régime des juges	2,8	2,4
Régimes des députés	6,6	6,2
Régime de retraite dans les services publics	222,5	125,8
Régime de retraite des enseignants	201,1	131,2
Total partiel	457,7	286,1
Charge de retraite non identifiée spécifiquement dans le budget		35,3
Total de la charge de retraite réelle		321,4

2.115 Le tableau précédent montre que la charge réelle de 286,1 millions de dollars pour les régimes de retraite précisés dans le Budget principal 2009-2010 a été moins élevée de 171,6 millions par rapport au montant budgété de 457,7 millions pour ces deux régimes. Cet écart s'explique notamment de deux façons : la province a modifié ses hypothèses pour les deux plus importants régimes et la SGPNB a obtenu un taux de rendement de 19,94 % sur les caisses de retraite. Le taux de rendement plus élevé que prévu est responsable d'environ la moitié de la réduction de la charge de retraite; l'autre moitié est attribuable à la modification par la province des hypothèses pour les deux plus importants régimes. Ces modifications comprennent l'adoption d'un taux de rendement prévu plus agressif de l'ordre de 7,12 % et un gel des salaires prévu pour une période de deux ans.

2.116 La province a connu au cours de deux exercices consécutifs des rendements volatiles sur les placements des caisses de retraite de ses deux plus importants régimes. L'exercice terminé le 31 mars 2009

a affiché un taux de rendement négatif de 18,34 %, tandis que l'exercice terminé le 31 mars 2010 a connu un taux de rendement positif de 19,94 %. Aux fins de la charge de retraite, il faut comparer ces taux de rendement au taux prévu de 7,12 %. Dans ces conditions, le taux de rendement pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 a été 25,46 % inférieur au taux prévu, alors que celui pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 a été 12,82 % supérieur au taux prévu mentionné ci-dessus.

Dépenses totales

2.117 Avant qu'elle n'adopte la méthode comptable pour les immobilisations corporelles au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, la province comptabilisait les dépenses en immobilisations à l'état des recettes et dépenses. Selon la méthode axée sur les dépenses, le coût d'acquisition des immobilisations corporelles était inscrit comme dépense et aucun amortissement n'était comptabilisé. Le tableau qui suit présente les dépenses pour les sept derniers exercices, ainsi que le taux de croissance des dépenses, du PIB et des recettes. Les données du PIB sont celles de l'année civile précédente.

Dépenses							
(en millions de dollars)							
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Dépenses	8 024,5	7 457,2	7 484,5	6 529,9	6 206,1	5 852,0	5 570,9
(pourcentage)							
Croissance des dépenses	7,6	(0,4)	14,6	5,2	6,1	5,0	
Croissance du PIB	1,0	1,4	4,3	4,7	4,4	5,8	
Croissance des recettes	(1,7)	2,1	4,8	5,2	5,7	9,8	

2.118 Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à la fois à celui du PIB et des recettes; toutefois, le taux de croissance des dépenses a été beaucoup plus élevé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010. Au cours de quatre des derniers six exercices, le taux de croissance des dépenses a dépassé celui du PIB, et dans trois exercices des derniers six exercices, il a été supérieur à celui des recettes.

Bilan

2.119 Nous avons analysé les postes suivants du bilan de la province :

- Comptes débiteurs et avances
- Taxes et impôts à recevoir
- Prêts
- Comptes créditeurs et charges constatées

- Toutes les provisions
- Dette (excédent) au titre des régimes de retraite
- Dette consolidée aux fins provinciales
- Dette nette

Comptes débiteurs et avances

2.120 Le tableau qui suit fournit des détails sur les comptes débiteurs et avances de la province :

Comptes débiteurs et avances (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Comptes débiteurs généraux	258,7	270,4	258,8	236,6	216,9	196,8	274,0	247,5	197,8	174,8
Montants à recevoir du gouvernement fédéral	204,5	182,0	205,0	169,7	164,0	141,6	132,3	121,5	122,8	119,5
Paiements pour garanties d'emprunt	149,0	94,7	75,3	45,8	50,1	52,4	32,0	32,7	26,8	21,6
Avances	59,8	23,5	23,1	33,6	62,0	67,5	-	-	-	-
Autres comptes débiteurs	-	-	-	-	-	-	7,2	7,3	9,8	10,6
Intérêts à recevoir	61,0	52,1	45,5	37,1	33,4	26,3	30,8	30,3	25,6	24,1
Total partiel	733,0	622,7	607,7	522,8	526,4	484,6	476,3	439,3	382,8	350,6
Provision pour créances douteuses	(306,0)	(244,0)	(201,3)	(155,7)	(140,7)	(132,9)	(118,5)	(113,3)	(97,7)	(87,4)
Total	427,0	378,7	406,4	367,1	385,7	351,7	357,8	326,0	285,1	263,2

2.121 Les catégories des comptes débiteurs généraux, avances et autres comptes débiteurs montrent certaines fluctuations qui proviennent de modifications de présentation dans les états financiers au fil des années et de l'ajout de détails de certaines entités consolidées au cours de cette période. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, la province a cessé de présenter séparément les comptes débiteurs des entités consolidées.

2.122 Le total des comptes débiteurs et des avances s'élevait à 733 millions de dollars au 31 mars 2010, soit une augmentation de 17,7 % par rapport à la somme due à la fin de l'exercice précédent.

2.123 Les montants à recevoir du gouvernement fédéral se sont accrus de 22,5 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010. Ces montants comprennent une somme due en vertu du programme des langues officielles en éducation. Nous avons fourni des détails de ce compte débiteur dans le Volume 1 de notre Rapport de 2008. Ce montant à recevoir est inclus sous la rubrique Éducation

dans le tableau 2 complémentaire aux états financiers de la province. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la province avait déclaré qu'une somme de 63,8 millions de dollars était à recevoir du gouvernement fédéral pour l'éducation. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, le montant à recevoir des instances fédérales pour l'éducation s'élève à 28,7 millions de dollars, ce qui démontre que la province gère maintenant ce compte débiteur de manière plus active. Une réduction de ce débiteur de l'ordre de 35,1 millions de dollars aurait engendré des économies de frais d'intérêts d'environ 1,75 million pour la province, en supposant un taux d'intérêt de 5 %.

2.124 La somme due par le Canada pour l'éducation a diminué au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010. Néanmoins, la somme à recevoir pour les transports a augmenté de 39,4 millions de dollars et celle pour le développement économique, de 12,3 millions. La hausse du compte débiteur pour les transports s'explique principalement par des problèmes de traitement des réclamations au niveau du gouvernement fédéral et comprend des sommes à recevoir dans le cadre du programme de soutien de l'infrastructure.

2.125 L'accroissement du montant pour le développement économique est attribuable aux dépenses plus importantes financées par le Canada en vertu de l'Entente sur le transfert de la taxe sur l'essence, ainsi qu'aux nouveaux programmes à frais partagés.

2.126 Les débiteurs au titre des paiements pour garanties d'emprunt ont progressé pour atteindre 149 millions de dollars au 31 mars 2010, ce qui représente sept fois le montant dû au 31 mars 2001. Le solde est également 54,3 millions de dollars plus élevé que celui au 31 mars 2009. Cette hausse est surtout attribuable à la garantie de 50 millions de dollars pour Atcon.

2.127 Le poste des avances a également connu une augmentation importante au 31 mars 2010, notamment à cause d'une avance de 27,4 millions de dollars à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes qui a trait à l'exercice 2011.

2.128 Même si la recouvrabilité des montants à recevoir du gouvernement fédéral ne devrait pas être mise en doute, il faut toutefois qu'ils soient gérés de façon à les percevoir dans les meilleurs délais.

2.129 Le tableau qui suit donne la valeur des comptes débiteurs et avances qui nécessitent une gestion active et compare cette valeur à

la valeur des comptes dont le recouvrement est considéré comme douteux.

Comptes débiteurs et avances (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Total des comptes débiteurs et avances avant la provision pour créances douteuses	733,0	622,7	607,7	522,8	526,4	484,6	476,3	439,3	382,8	350,6
Moins : montants à recevoir du gouvernement fédéral	(204,5)	(182,0)	(205,0)	(169,7)	(164,0)	(141,6)	(132,3)	(121,5)	(122,8)	(119,5)
Moins : avances de subventions	(37,6)	(13,0)	(12,7)	(21,9)	(51,5)	(55,2)	-	-	-	-
Total partiel	490,9	427,7	390,0	331,2	310,9	287,8	344,0	317,8	260,0	231,1
Provision pour créances douteuses	(306,0)	(244,0)	(201,3)	(155,7)	(140,7)	(132,9)	(118,5)	(113,3)	(97,7)	(87,4)
Pourcentage de la provision	62,3 %	57,0 %	51,6 %	47,0 %	45,3 %	46,2 %	34,4 %	35,7 %	37,6 %	37,8 %

2.130 Les comptes débiteurs et avances de la province (sauf les montants à recevoir du fédéral et les avances de subventions) font l'objet d'une provision de 62,3 %. Ce pourcentage représente une augmentation de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent et de 24,5 % de plus que le pourcentage de comptes douteux de l'exercice terminé le 31 mars 2001.

2.131 Nous sommes toujours d'avis que la croissance du solde des comptes débiteurs et avances de la province et la hausse du pourcentage de la provision indiquent que la province a besoin d'améliorer la gestion de ces créances.

Taxes et impôts à recevoir

2.132 Le tableau qui suit fournit des détails sur les taxes et impôts à recevoir par la province.

Taxes et impôts à recevoir										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Impôts fonciers	961,0	911,0	855,1	791,4	411,0	395,3	384,0	374,3	359,9	342,4
Taxe de vente	97,4	154,5	60,5	87,0	87,9	32,7	107,7	85,4	68,9	68,9
Taxe sur le tabac	23,8	21,7	8,5	8,4	8,5	10,2	11,3	9,0	7,4	5,3
Taxe sur l'essence et les carburants	17,2	17,7	19,6	22,8	20,7	26,0	21,9	20,0	17,2	21,5
Redevances forestières et droits de coupe	8,5	10,8	5,1	22,0	24,3	21,8	28,0	18,2	18,4	22,7
Taxe sur les minéraux métalliques	-	-	0,1	112,5	-	-	-	-	-	-
Autres	4,1	7,2	5,3	2,5	2,5	2,9	0,3	0,1	0,1	0,1
Total partiel	1112,0	1122,9	954,2	1046,6	554,9	488,9	553,2	507,0	471,9	460,9
Provision pour créances douteuses	(61,8)	(56,5)	(55,1)	(77,0)	(85,4)	(80,7)	(86,6)	(89,5)	(89,5)	(84,5)
Total	1050,2	1066,4	899,1	969,6	469,5	408,2	466,6	417,5	382,4	376,4

2.133 Le tableau qui suit présente le montant des recettes comptabilisé par la province par rapport aux comptes correspondants de recettes fiscales pour certaines des catégories de taxes et impôts à recevoir énumérées dans le tableau précédent.

Recettes fiscales										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Impôts fonciers	411,9	385,3	352,3	345,6	335,2	328,3	298,2	295,0	288,6	274,7
Taxe sur le tabac	102,6	103,7	79,9	81,9	90,5	96,5	101,4	91,9	69,7	49,8
Taxe sur l'essence et les carburants	198,1	195,1	198,1	215,2	232,1	239,7	234,9	222,1	184,3	186,5
Redevances forestières et droits de coupe	28,8	40,4	45,8	58,8	56,9	60,2	62,9	53,1	54,6	58,3
Taxe sur les minéraux métalliques	32,5	4,7	119,7	120,2	10,5	2,8	2,2	5,7	2,3	3,3

2.134 Le tableau qui suit montre le ratio des taxes et impôts à recevoir aux recettes fiscales correspondantes de l'exercice :

Taxes et impôts à recevoir en tant que pourcentage des recettes fiscales (pourcentage)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Impôts fonciers	233,3	236,4	242,7	229	122,6	120,4	128,8	126,9	124,7	124,6
Taxe sur le tabac	23,2	20,9	10,6	10,3	9,4	10,6	11,1	9,8	10,6	10,6
Taxe sur l'essence et les carburants	8,7	9,1	9,9	10,6	8,9	10,8	9,3	9	9,3	11,5
Redevances forestières et droits de coupe	29,5	26,7	11,1	37,4	42,7	36,2	44,5	34,3	33,7	38,9
Taxe sur les minéraux métalliques	-	-	0,1	93,6	-	-	-	-	-	-

2.135 Voici quelques observations :

- Les impôts fonciers à recevoir par la province comprennent l'impôt foncier municipal que la province perçoit au nom des municipalités. Cependant, les recettes au titre des impôts fonciers de la province n'incluent pas la portion municipale de ces impôts, ce qui explique pourquoi le compte débiteur de la province est plus élevé que ses recettes totales.
- Comme les relevés d'impôt foncier sont envoyés avant le 31 mars, mais ne sont exigibles qu'après cette date, les états financiers présentent toujours un important solde d'impôts fonciers à recevoir. Il est donc difficile d'évaluer la situation en matière de recouvrement des impôts fonciers en se fondant sur les informations que contiennent les états financiers de la province.
- Comme les taxes sur l'essence et le tabac soient recouvrées tout au long de l'exercice, on peut raisonnablement supposer qu'environ 1/12e ou 8,3 % des recettes de l'exercice provenant de ces taxes soit impayé en fin d'exercice. Le montant à recevoir au titre de la taxe sur le tabac a été beaucoup plus élevé que 8,3 % pour les deux exercices terminés les 31 mars 2009 et 2010 à cause des règlements conclus avec les fabricants au cours de ces exercices.

2.136 Le tableau qui suit présente le pourcentage des taxes et impôts à recevoir dont le recouvrement est considéré comme douteux par la province :

Taxes et impôts à recevoir (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Total des taxes et impôts à recevoir	1 112,0	1 122,9	954,2	1 046,6	554,9	488,9	553,2	507,0	471,9	460,9
Provision pour créances douteuses	61,8	56,5	55,1	77,0	85,4	80,7	86,6	89,5	89,5	84,5
(pourcentage)										
Pourcentage	5,6	5,0	5,8	7,4	15,4	16,5	15,7	17,7	19,0	18,3

2.137 À cause du moment des relevés d'impôt foncier, il est donc difficile d'évaluer si le pourcentage global des taxes et impôts douteux par rapport au total des taxes et impôts à recevoir est raisonnable. En outre, comme la province a commencé à inclure la portion municipale des impôts fonciers à recevoir au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, le pourcentage global a chuté de manière importante. Si nous étions en mesure d'ajuster les chiffres pour le moment des relevés d'impôt foncier, les pourcentages de comptes douteux seraient plus élevés.

2.138 Un point à surveiller est la variation du pourcentage des taxes et impôts à recevoir douteux par rapport au total des taxes et impôts à recevoir. Ce pourcentage s'est accru de 0,6 % au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010. Sur un montant à recevoir total de 1 112 millions de dollars, cette hausse représente plus de six millions de dollars qui ne seront peut-être pas recouverts.

Prêts

2.139 Le tableau qui suit ventile les prêts en cours remboursables à la province.

Prêts										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Prêts aux étudiants	391,0	369,2	336,4	296,0	258,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Loi sur le développement économique</i>	303,6	246,3	169,8	146,0	135,5	135,8	124,1	155,7	144,0	138,8
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	35,9	35,5	34,0	34,8	34,5	33,6	32,7	31,8	30,9	28,4
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	11,1	7,3	3,6	2,3	0,2	-	-	-	-	-
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	35,2	36,4	40,1	39,2	40,1	42,6	48,8	54,4	56,9	58,0
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	11,2	5,4	4,4	4,2	18,1	21,3	21,7	20,3	18,1	17,3
Galerie d'art Beaverbrook	6,6	6,6	4,5	4,5	1,0	1,0	-	-	-	-
Prêts aux municipalités	3,4	5,4	7,3	9,2	1,0	1,6	1,6	1,9	1,7	1,9
Fonds de dotation pour la route Fundy	3,3	3,1	2,9	2,8	2,6	4,0	3,8	3,6	3,2	3,2
Jugements inexécutés	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
L'Office de Stabilisation	4,1	4,1	4,0	-	-	-	-	-	-	-
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Gestion provinciale Ltée	2,6	2,9	4,1	6,2	6,0	6,5	6,7	8,1	8,5	9,6
Autres prêts	0,9	1,1	1,4	1,9	2,1	2,6	2,5	2,8	3,1	6,7
Total partiel	822,4	736,8	626,0	560,6	512,9	262,7	255,6	292,3	280,1	277,6
Provision pour créances douteuses	(313,3)	(297,9)	(229,3)	(207,2)	(192,9)	(142,6)	(129,3)	(143,9)	(133,7)	(124,7)
Total	509,1	438,9	396,7	353,4	320,0	120,1	126,3	148,4	146,4	152,9
(pourcentage)										
Pourcentage des créances douteuses	38,1	40,4	36,6	37,0	37,6	54,3	50,6	49,2	47,7	44,9

2.140 Le rythme de croissance des prêts aux étudiants a ralenti au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010. Les prêts remboursables en vertu de la *Loi sur le développement économique*, la *Loi sur l'aménagement agricole* et les prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique ont tous connu une augmentation majeure.

2.141 Les prêts au titre des jugements inexécutés et de La Fondation du quotidien francophone font l'objet d'une provision pour créances douteuses de 100 %, mais sont toujours présentés au bilan de la

province. Nous continuons à recommander que ces comptes soient radiés aux fins comptables.

2.142 Le pourcentage des prêts considérés comme douteux a régressé de manière importante au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006 parce que la province a ajouté les prêts aux étudiants à son portefeuille au cours de cet exercice. Depuis cette date, le pourcentage des prêts douteux est demeuré stable.

2.143 Le tableau qui suit donne la ventilation de la provision pour créances douteuses pour chaque catégorie importante de prêts :

	Provision pour prêts douteux (pourcentage)									
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Prêts aux étudiants	20,6	20,1	19,4	18,6	15,9	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Loi sur le développement économique</i>	57,7	66,8	62,1	64,9	65,1	56,8	46,0	45,0	41,7	37,2
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	10,6	13,2	14,1	6,9	7,0	6,3	7,6	7,9	8,1	9,2
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	4,5	6,8	5,6	4,3	-	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	74,1	75,8	71,8	71,9	73,8	71,6	76,8	74,3	74,3	77,9
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	29,5	46,3	68,2	69,0	72,4	73,2	71,0	69,0	66,3	48,0

2.144 La provision pour les prêts consentis en vertu de la *Loi sur le développement économique* en tant que pourcentage des prêts en cours a chuté à la suite de plusieurs nouveaux prêts importants accordés à des entreprises établies et qui sont considérés comme complètement recouvrables. En ce qui a trait à la *Loi sur l'aménagement agricole*, le pourcentage de la provision a chuté en 2010, surtout à cause d'un prêt important accordé à la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, qui a été considéré comme recouvrable.

Comptes créditeurs et charges constatées

2.145 Le tableau qui suit donne un historique du solde des comptes créditeurs et des charges constatées de la province pour les 10 derniers exercices.

Comptes créditeurs et charges constatées										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Comptes créditeurs	465,2	448,2	452,4	446,8	417,4	388,2	372,4	300,5	375,6	255,0
Montants dus au Canada	163,0	184,6	207,4	228,9	249,9	211,4	186,2	34,8	10,3	9,5
Intérêts courus	191,0	205,6	215,2	227,0	236,8	244,2	231,0	229,5	164,2	164,3
Avantages des employés	706,4	718,0	641,4	609,2	599,6	575,4	542,2	419,5	404,1	403,9
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	385,8	364,3	338,7	312,3	-	-	-	-	-	-
Autres	188,9	165,6	148,8	127,7	137,6	201,1	148,5	268,1	182,7	210,4
Total	2 100,3	2 086,3	2 003,9	1 951,9	1 641,3	1 620,3	1 480,3	1 252,4	1 136,9	1 043,1

2.146 Voici deux éléments des charges constatées au titre d'avantages des employés :

Charges constatées au titre d'avantages des employés										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	133,9	135,6	126,8	105,8	103,3	95,7	89,6	83,2	68,9	55,7
Indemnités de retraite	315,0	311,6	308,3	303,1	289,4	272,3	264,0	247,6	232,4	230,7

2.147 Seul l'exercice terminé le 31 mars 2010 a vu une baisse de la responsabilité relative aux travailleurs accidentés au cours des exercices analysés dans le tableau ci-dessus. Par contre, le taux de croissance annualisé de cette dette au cours de la période de 10 exercices demeure élevé avec ses 10,2 %. Comme nous étions préoccupés de la croissance de ce passif depuis un certain temps, nous sommes donc heureux de constater que cette progression a pris un temps d'arrêt.

2.148 Le passif au titre des indemnités de retraite s'est accru à un taux annualisé de 3,5 % au cours des dix derniers exercices; toutefois, le rythme annualisé de croissance s'est maintenu à environ un pour cent au cours des trois derniers exercices.

2.149 Chaque exercice, on calcule les indemnités de retraite en additionnant au solde de l'exercice précédent les indemnités futures estimatives que les employés ont acquises au cours de l'exercice et en soustrayant les sommes versées aux employés durant l'exercice. Le coût estimatif pour les quelques derniers exercices se situe entre

37 et 40 millions de dollars. Les versements réels aux employés ont varié de 24 à 36 millions de dollars au cours de la même période.

Toutes les provisions

2.150 Le tableau qui suit regroupe toutes les provisions pour pertes afin de fournir un portrait complet de leur ensemble.

Toutes les provisions (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Provision pour pertes	95,5	101,8	103,1	95,8	84,0	83,3	104,2	74,2	68,7	30,9
Provision pour créances douteuses – prêts	313,3	297,9	229,3	207,2	192,9	142,6	129,3	143,9	133,7	124,7
Provision pour créances douteuses – taxes et impôts à recevoir	61,8	56,5	55,1	77,0	85,4	80,7	86,6	89,5	89,5	84,5
Provision pour créances douteuses – comptes débiteurs et avances	306,0	244,0	201,3	155,7	140,7	132,9	118,5	113,3	97,7	87,4
Total	776,6	700,2	588,8	535,7	503,0	439,5	438,6	420,9	389,6	327,5

2.151 La valeur totale de toutes les provisions de la province continue d'être une source de préoccupation. Elle a atteint 776,6 millions de dollars au 31 mars 2010, soit une augmentation de 10,9 % par rapport au solde du 31 mars 2009. Le taux annuel moyen de croissance pour la période mentionnée dans le tableau précédent est de 10,1 %. Si la province pouvait recouvrer un point de pourcentage de ces comptes douteux, ceci représenterait une rentrée de fonds supplémentaires de 7,8 millions de dollars.

Dettes (excédent) au titre des régimes de retraite

2.152 Le tableau qui suit fournit un historique du solde de la dette au titre des régimes de retraite de la province au cours des 10 derniers exercices.

Dettes (excédent) au titre des régimes de retraite (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Dettes (excédent) au titre des régimes de retraite	(196,6)	(210,2)	(244,7)	(126,4)	30,2	156,7	271,5	362,1	372,6	442,6

2.153 La valeur de la dette ou de l'excédent au titre des régimes de retraite est déterminée en comparant la valeur au marché de l'actif des régimes avec le montant actuariel estimatif des obligations au titre des prestations constituées à verser aux pensionnés actuels et

futurs. De cet écart découle un rajustement qui est comptabilisé aux fins comptables afin d'atténuer la volatilité des résultats des régimes. Le tableau qui suit fournit des détails sur les trois composantes de la dette ou de l'excédent au titre des régimes de retraite.

Composantes de la dette (l'excédent) au titre des régimes de retraite										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Obligations estimatives au titre des prestations constituées	8 570,2	8 642,5	8 289,3	7 865,5	7 324,5	6 719,6	6 380,9	5 983,7	5 603,1	5 339,0
Valeur de l'actif des régimes	7 703,1	6 512,4	8 024,1	8 030,5	7 449,3	6 521,7	6 086,5	4 926,3	5 445,1	5 407,4
Total partiel	867,1	2 130,1	265,2	(165,0)	(124,8)	197,9	294,4	1 057,4	158,0	(68,4)
Rajustements comptables	(1 063,7)	(2 340,3)	(509,9)	38,6	155,0	(41,2)	(22,9)	(695,3)	214,6	511,0
Dette (excédent) au titre des régimes de retraite	(196,6)	(210,2)	(244,7)	(126,4)	30,2	156,7	271,5	362,1	372,6	442,6

2.154 Le tableau précédent montre que même si la province affiche aux fins comptables un excédent à l'égard de ses régimes de retraite au cours des quatre derniers exercices, la valeur des obligations estimatives au titre des prestations constituées dépasse la valeur de l'actif des régimes au cours des trois derniers exercices. La situation de la province à l'égard de ses régimes de retraite avant les rajustements comptables s'est grandement améliorée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, pour deux raisons. Premièrement, le rendement de l'actif des régimes a dépassé de façon marquée le taux de rendement prévu. Deuxièmement, la province a modifié son taux de rendement prévu et les augmentations de salaire futures prévues, réduisant ainsi la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées. Une réduction des obligations au titre des prestations constituées ne s'est pas produite dans aucun autre exercice énuméré dans le tableau.

2.155 La ligne des rajustements comptables que l'on trouve dans le tableau fournit certaines informations au sujet des résultats des régimes par rapport à leur rendement prévu. Un rajustement comptable négatif (entre parenthèses) signifie que les résultats réels ont été pires que ceux prévus.

2.156 Le tableau qui suit compare la charge de retraite de l'exercice avec les cotisations de la province aux divers régimes de retraite.

Charge et cotisations de retraite (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Charges de retraite	321,4	323,1	154,5	101,1	109,9	108,4	124,2	90,4	(0,7)	(51,1)
Cotisations de l'employeur	307,8	288,6	272,8	257,7	236,4	223,2	214,8	100,9	69,1	102,3
Diminution (augmentation) de la dette au titre des régimes de retraite	(13,6)	(34,5)	118,3	156,6	126,5	114,8	90,6	10,5	69,8	153,4

2.157 Le tableau précédent montre que, dans chacun des deux derniers exercices, la province n'a pas suffisamment cotisé à ses divers régimes de retraite pour couvrir la charge de retraite de l'exercice, tandis que le montant des cotisations a dépassé celui des charges de retraite au cours des huit exercices antérieurs.

2.158 Les récentes modifications apportées à la rémunération des membres de l'Assemblée législative ont eu une incidence sur la charge de retraite de la province et la dette au titre des régimes de retraite des membres. Le tableau qui suit fournit des informations sur la charge de retraite et la dette au titre des régimes de retraite pour les prestations de retraite des membres de l'Assemblée législative :

Régimes de retraite des membres de l'Assemblée législative (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Charge de retraite	6,2	5,1	4,2	4,0	4,9	3,7	3,6	3,5	3,3	3,2
Dette au titre des régimes de retraite	50,5	46,6	43,6	41,8	40,2	37,6	36,3	35,3	34,1	33,2

2.159 La charge annuelle de retraite pour les membres de l'Assemblée législative a augmenté à un taux annualisé de 7,6 % au cours des 10 derniers exercices, tandis que le taux de croissance de la dette au titre des régimes de retraite a été de 4,8 %.

Dette consolidée aux fins provinciales

2.160 Le tableau qui suit fournit un historique de la dette consolidée aux fins provinciales, la valeur comptable du fonds d'amortissement et l'écart entre les deux pour les 10 derniers exercices.

Dettes consolidées aux fins provinciales et fonds d'amortissement										
(en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Dettes consolidées aux fins provinciales	10 470,2	10 127,6	9 461,7	9 272,8	8 942,4	8 397,0	8 485,8	8 418,7	8 004,7	7 656,2
Valeur comptable du fonds d'amortissement	4 192,9	4 159,9	4 161,9	3 968,2	3 984,0	3 773,8	3 716,2	3 543,0	3 358,8	3 130,2
Dettes consolidées aux fins provinciales moins le fonds d'amortissement	6 277,3	5 967,7	5 299,8	5 304,6	4 958,4	4 623,2	4 769,6	4 875,7	4 645,9	4 526,0

2.161 Bien que le montant net présenté dans le tableau ait augmenté à un taux annualisé de 3,7 %, la croissance annualisée a été de 0,5 % entre les 31 mars 2001 et 2005 et de 6,3 % entre les 31 mars 2005 et 2010.

Dettes nettes

2.162 La dette nette est l'une des plus importantes mesures de l'état des finances de la province. La dette nette a augmenté de 965,2 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

2.163 Un moyen d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette de la province est de la comparer avec celle de provinces ayant une population de taille similaire à celle du Nouveau-Brunswick, en valeur absolue, par habitant et en tant que pourcentage du PIB.

2.164 Dans les deux tableaux qui suivent, la dette nette est tirée des états financiers condensés vérifiés de chaque province, les informations au sujet des populations proviennent du site Web de Statistique Canada, et les données du PIB sont extraites de l'analyse des états financiers que les provinces joignent à leurs états financiers condensés vérifiés.

Dettes nettes			
(en millions de dollars)			
Province	2010	2009	2008
Saskatchewan	3 560	3 524	5 873
Nouveau-Brunswick	8 353	7 388	6 949
Manitoba	11 794	11 468	10 550
Nouvelle-Écosse	13 106	12 318	12 115

2.165 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la dette nette du Nouveau-Brunswick représentait 57,4 % de celle de la Nouvelle-Écosse. Au 31 mars 2010, le pourcentage était rendu à 63,7 %.

Dette nette par habitant (en millions de dollars)			
Province	2010	2009	2008
Saskatchewan	3 405	3 424	5 793
Manitoba	9 547	9 403	8 752
Nouveau-Brunswick	11 119	9 857	9 301
Nouvelle-Écosse	13 906	13 146	12 934

2.166 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick constituait 72 % de celle de la Nouvelle-Écosse. Au 31 mars 2010, le pourcentage a atteint 80 %.

Dette nette en tant que pourcentage du PIB (pourcentage)			
Province	2010	2009	2008
Saskatchewan	6,3	5,5	11,4
Manitoba	23,5	22,8	21,7
Nouveau-Brunswick	30,2	27,0	25,7
Nouvelle-Écosse	38,7	36,0	36,8

2.167 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la dette nette du Nouveau-Brunswick en tant que pourcentage du PIB s'établissait à 69,8 % de celle de la Nouvelle-Écosse; pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, il était de 80 %.

Éléments communiqués dans les notes

2.168 En vertu des normes comptables, il n'est pas obligatoire de présenter immédiatement certains événements économiques, bien qu'ils doivent être communiqués dans les notes afférentes aux états financiers. Les lecteurs des états financiers de la province doivent être informés de ces éléments. Les principaux éléments sont les suivants :

- Passif éventuel
- Valeur marchande des placements du fonds d'amortissement

Passif éventuel

2.169 La province a garanti certaines dettes d'entités externes. Les garanties, moins la provision pour pertes, sont les suivantes pour les 10 derniers exercices :

Passif éventuel (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	3 148,0	3 050,7	2 900,0	2 800,0	2 700,0	2 600,0	2 500,0	2 300,0	2 100,0	1 900,0
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	687,1	612,9	569,5	560,1	496,1	466,6	421,4	386,7	366,9	350,9
<i>Loi sur le développement économique</i>	102,5	98,2	83,4	113,8	108,6	102,1	122,5	44,8	28,9	29,9
Gestion provinciale Ltée	12,6	12,6	29,0	14,7	14,9	1,7	2,3	2,6	4,9	6,0
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	8,8	12,4	14,8	16,6	20,8	5,0	6,5	10,4	5,9	3,3
<i>Loi sur les foyers de soins</i>	7,0	7,6	8,1	8,7	9,4	10,3	10,6	10,6	10,7	10,6
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	2,8	3,9	4,6	3,6	3,8	3,6	3,7	4,0	3,8	4,3
<i>Loi sur le développement de l'emploi</i>	2,0	4,1	4,4	4,5	4,5	3,9	5,3	4,3	3,6	2,0
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	6,3	1,8	0,6	0,6	0,4	0,4	0,1	0,2	0,2	0,9
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	0,6	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,5	1,6	1,5	1,7
<i>Loi sur l'aide à la jeunesse</i>	-	-	-	-	-	209,1	186,8	168,2	136,6	107,9
Total partiel	3 977,7	3 805,0	3 615,2	3 523,5	3 359,4	3 403,6	3 260,7	2 933,4	2 663,0	2 417,5
Provision pour pertes	39,9	40,6	49,9	69,0	60,7	67,6	75,8	50,2	44,7	30,9
Passif éventuel des prêts garantis	3 937,8	3 764,4	3 565,3	3 454,5	3 298,7	3 336,0	3 184,9	2 883,2	2 618,3	2 386,6

2.170 La garantie en vertu de la *Loi sur l'aide à la jeunesse* a pris fin le 31 mars 2005 par suite de la conversion des prêts aux étudiants de garanties en prêts remboursables.

2.171 Les garanties données par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ont augmenté à un taux annualisé moyen de 7,8 % au cours de la période mentionnée dans le tableau.

2.172 En plus des éléments de passif éventuel précisés dans le tableau ci-dessus, la province en présente d'autres. Par exemple, les états financiers indiquent que la province est impliquée dans diverses actions judiciaires pour lesquelles une somme de 33,1 millions de

dollars a été comptabilisée et représente la meilleure estimation des pertes probables que la province pourrait subir. Une somme de 19,1 millions de dollars avait été comptabilisée dans l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Valeur marchande des placements du fonds d'amortissement

2.173 La province ne présente pas la valeur marchande de ses placements du fonds d'amortissement dans ses états financiers condensés. Cependant, elle publie des états financiers distincts pour le fonds d'amortissement, lesquels indiquent la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement. Ces états financiers font partie du volume 2 des comptes publics de la province. Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la valeur marchande du fonds d'amortissement pour les 10 derniers exercices.

Placements du fonds d'amortissement (en millions de dollars)										
	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Valeur comptable – quote-part provinciale	4 192,9	4 159,9	4 161,9	3 968,2	3 984,0	3 773,8	3 716,2	3 543,0	3 358,8	3 130,2
Valeur comptable – quote-part de la CFENB	364,1	415,4	309,4	300,6	336,4	391,6	363,7	351,3	327,4	297,3
Valeur comptable totale	4 557,0	4 575,3	4 471,3	4 268,8	4 320,4	4 165,4	4 079,9	3 894,3	3 686,2	3 427,5
Valeur marchande	4 538,5	4 845,4	4 765,7	4 577,3	4 636,4	4 583,3	4 575,9	4 255,3	3 913,0	3 703,3
Excédent (déficit) de la valeur marchande sur la valeur comptable	(18,5)	270,1	294,4	308,5	316,0	417,9	496,0	361,0	226,8	275,8

2.174 Le tableau montre que la valeur comptable de la quote-part de la province du fonds d'amortissement a diminué de 18,3 millions de dollars en 2010 par rapport à 2009. En outre, la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement était inférieure de 18,5 millions de dollars par rapport à la valeur comptable pour la première fois au cours de la période de 10 exercices.

Chapitre 3

Points découlant de nos vérifications d'états financiers

Contenu

Contexte	75
Étendue	76
Points découlant de notre vérification des états financiers de la province	77
Autre travail de vérification dans des ministères et des organismes de la Couronne	86
Pertes par suite de fraude, de faute ou d'erreur	88

Points découlant de notre vérification des états financiers

Contexte

3.1 Notre travail de vérification englobe des opérations financières dans tous les ministères. Nous vérifions également les sociétés de la Couronne, les conseils, les commissions et autres organismes de la Couronne énumérés ci-dessous.

Organismes compris dans les comptes publics

- Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick
- Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
- Conseil consultatif sur la condition de la femme
- Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick
- Société de développement régional
- Société de Kings Landing
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick
- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Autres organismes

- Bureau du curateur public
- Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick
- Le Centre communautaire Sainte-Anne

Étendue

3.2 Pour nous former une opinion sur les états financiers de la province, nous effectuons un travail de vérification sur les principaux programmes et activités des ministères. Nous vérifions en outre les principaux postes de recettes et un échantillon de dépenses prélevées parmi les ministères. Enfin, nous vérifions par sondages les contrôles entourant les systèmes centralisés.

3.3 Étant donné que les objectifs de ce genre de travail de vérification sont limités, il se peut qu'il ne permette pas de repérer les questions qui pourraient être mises au jour au cours d'examen plus exhaustifs ou d'examen spéciaux. Cependant, ce travail révèle souvent des insuffisances ou des domaines d'intérêt que nous pouvons choisir d'approfondir au cours de notre travail de vérification de plus large portée.

3.4 Nous avons l'habitude de faire rapport de nos constatations aux hauts fonctionnaires des ministères visés et de leur demander de réagir. Si certaines de ces constatations ne sont pas incluses dans le présent rapport, c'est que nous considérons qu'elles ne sont pas suffisamment importantes pour être portées à l'attention de l'Assemblée législative, ou parce qu'attirer l'attention du public sur des faiblesses dans les contrôles comptables avant qu'elles ne soient corrigées pourrait entraîner la perte de biens publics.

3.5 Notre travail dans les organismes de la Couronne sert habituellement à nous permettre de nous former une opinion sur leurs états financiers. Au cours de notre travail, il se peut que nous relevions des erreurs dans les documents comptables ou des faiblesses dans les contrôles comptables. Nous portons ces questions à l'attention de l'organisme en formulant des recommandations d'amélioration.

3.6 Le présent chapitre de notre rapport résume les questions ayant trait aux ministères et aux organismes de la Couronne que nous considérons comme importantes pour les députés de l'Assemblée législative.

3.7 Notre examen des questions traitées dans le présent chapitre de notre rapport est conforme aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues, y compris les contrôles par sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Les questions dont il est fait rapport ne devraient pas servir à tirer des conclusions quant à la conformité ou à la non-conformité des questions dont il n'est pas fait rapport.

Points découlant de notre vérification des états financiers de la province

Responsabilités du gouvernement

3.8 Le gouvernement est chargé de la préparation et du contenu des états financiers de la province. L'énoncé de déclaration de responsabilité au début du volume 1 des comptes publics est signée par le ministre des Finances, au nom du gouvernement. Le contrôleur est chargé de la préparation des états financiers conformément aux conventions comptables établies du gouvernement. Dans la préparation des états financiers, le gouvernement doit faire des estimations importantes, car toute l'information n'est pas connue ni déterminable au moment d'achever les états. Par exemple, des estimations sont utilisées pour établir la dette au titre des régimes de retraite et des charges de retraite visant les services publics et d'autres groupes et les provisions pour pertes sur les prêts jugés irrécouvrables.

Responsabilités du Bureau du vérificateur général

3.9 Notre bureau est chargé de la vérification des états financiers. Une vérification fournit l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers de la province sont exempts d'inexactitudes importantes. Une inexactitude importante désigne un élément ou un groupe d'éléments manquant ou erroné qui pourrait modifier les décisions des utilisateurs raisonnablement informés des états financiers. Le seuil de tolérance par rapport aux erreurs ou aux inexactitudes est une question de jugement.

3.10 Nous établissons une assurance raisonnable sur les chiffres des états financiers, car il ne serait pas rentable d'obtenir une assurance absolue – nos vérificateurs ne peuvent pas s'arrêter sur chaque opération. En appliquant des procédés de vérification qui permettent de contrôler par sondages l'exactitude ou le caractère raisonnable des chiffres présentés dans les états financiers, nous atteignons le degré d'assurance que nous souhaitons. Nous utilisons des procédés de vérification tels que retracer des échantillons d'opérations en remontant aux documents justificatifs, contrôler par sondages l'efficacité de certains contrôles internes, confirmer les soldes de fin d'exercice auprès de tiers et examiner le caractère raisonnable des estimations.

Notre opinion sur les états financiers

3.11 À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats des activités du gouvernement du Nouveau-Brunswick conformément aux conventions comptables établies de la province, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Points découlant de notre vérification

3.12 La plupart des vérifications soulèvent des points qui doivent être discutés avec la direction. Ces points, bien qu'ils soient importants, ne représentent pas des sommes suffisamment élevées pour modifier notre opinion sur les états financiers. Les paragraphes qui suivent résument les points importants que nous avons portés à l'attention du Bureau du contrôleur à la suite de notre vérification de 2010.

Demande de remboursement de la TVH

3.13 Au cours de la vérification, nous avons constaté que le montant de la TVH à recevoir avait presque doublé par rapport à l'exercice précédent. La province a comme pratique de présenter une demande de remboursement de TVH aux deux semaines. Alors que nous n'avons jamais trouvé de problèmes au sujet du processus de demande de remboursement de la TVH par le passé, cette année, deux demandes de remboursement ont été oubliées vers la fin de l'exercice. Les demandes ont finalement été présentées en mai, et le remboursement a été reçu en juin. Le fait de ne pas demander le remboursement de la TVH en temps opportun donne lieu à des frais d'intérêt pour la province.

3.14 **Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur s'assure que les demandes de remboursement de TVH sont présentées en temps opportun.**

3.15 La réponse de la contrôlease :

[Traduction.] Je tiens à souligner que l'incident dont il est question dans votre lettre était un cas isolé et qu'un tel retard dans le dépôt d'une demande de remboursement n'a encore jamais été observé depuis que mon bureau envoie des demandes de remboursement de TVH. Le cas s'est produit cette année parce que des membres du personnel étaient en transition vers l'organisme de services partagés du Nouveau-Brunswick. Les demandes n'ont donc pas été présentées à temps. Notre bureau a conservé la responsabilité de la présentation des demandes de remboursement de TVH, et la fonction a été affectée à une personne désignée.

Société de développement régional

3.16 Des problèmes relatifs à la consolidation de la Société de développement régional (SDR) ont été relevés. Pour l'exercice que nous avons vérifié, il existe une certaine confusion entourant une subvention accordée par la SDR à Fundy Trail Development Authority Inc. pour la construction d'une route de jonction.

L'incertitude vient du fait de savoir s'il faut désigner cette route comme un élément d'actif de la province ou non. Si la route appartient à la province, un élément d'actif aurait dû être établi, ce qui aurait éliminé la subvention de 4 millions de dollars qui a été versée.

3.17 Nous avons recommandé que la province détermine si la route est un élément d'actif de la province et apporte les redressements nécessaires aux états financiers.

3.18 La réponse de la contrôlease :

[Traduction.] Mon bureau fera enquête sur la question et apportera les redressements nécessaires aux comptes de la province une fois la question résolue.

3.19 En vertu de l'entente Fonds Chantiers Canada, la SDR verse des subventions à des ministères et organismes de la Couronne provinciaux. De telles opérations mènent à des questions complexes de consolidation, car les subventions sont souvent appliquées à des immobilisations. Les bénéficiaires des subventions de même que l'utilisation des subventions doivent être pris en considération lorsque les écritures de consolidation sont faites pour la SDR.

3.20 Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur s'assure que les écritures de consolidation reflètent de façon appropriée la substance des opérations entre les organismes de la Couronne et la province.

3.21 La réponse de la contrôlease :

[Traduction.] Mon bureau continuera à travailler de près avec la SDR et le personnel du ministère pour identifier la nature des opérations entre les ministères et d'autres entités de l'entité comptable du gouvernement afin de correctement éliminer les sommes interentreprises et de refléter de façon appropriée la substance générale des opérations.

3.22 Au cours de notre vérification des états financiers de la SDR, nous avons constaté que des comptes débiteurs reliés à des ententes fédérales n'ont toujours pas été recouverts. Certains de ces débiteurs remontent à l'exercice 2006-2007. À notre avis, comme la SDR est l'administrateur de plusieurs ententes fédérales-provinciales, il lui

incombe de s'assurer que les comptes débiteurs sont perçus en temps opportun.

3.23 Le recouvrement tardif des comptes débiteurs soulève des questions sur la capacité de percevoir les débiteurs. De plus, la province doit payer des frais d'intérêt.

3.24 Nous avons recommandé que la SDR s'occupe activement du recouvrement des comptes débiteurs.

Note sur la présentation par secteur

3.25 La note 16 afférente aux états financiers vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Un des secteurs présentés est celui des régions régionales de la santé (RRS). Alors que la province utilise les états financiers vérifiés des RRS pour consolider l'état des résultats et le bilan, les informations présentées dans la note sur la présentation par secteur ne proviennent pas toutes des états financiers vérifiés. Le ministère de la Santé obtient une ventilation plus détaillée de certains montants des RRS afin de les présenter dans la note sur la présentation par secteur.

3.26 Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur s'assure qu'un processus est en vigueur pour obtenir des RRS un niveau de confiance approprié concernant l'exactitude de l'information divulguée dans la note sur la présentation par secteur.

3.27 La réponse de la contrôleuse :

[Traduction.] Le personnel de mon bureau s'est entretenu avec les responsables au ministère de la Santé et en a conclu que le processus du ministère pour obtenir l'information exigée des RRS est suffisant et fiable. L'information que le ministère obtient de chaque RRS est aussi l'information utilisée dans les rapports nationaux en matière de soins de santé. Les catégories utilisées sont similaires à nos codes primaires.

Questions reliées à la compensation

3.28 Nous avons cerné des domaines pour lesquels, à notre avis, la province ne donne pas une image exacte des recettes et des charges, car elle déduit certaines charges des recettes connexes. Cette compensation fait que les recettes et les charges sont sous-évaluées. En vertu des normes comptables en vigueur dans le secteur public,

les éléments dont il est question ci-dessous devraient être présentés à leur valeur brute.

3.29 Comme nous le relevions dans notre rapport de 2008, volume 2, les recettes en redevances sur le bois enregistrées par la province ne comprennent pas certains coûts engagés par les titulaires de permis dans la gestion des forêts de la Couronne. Un règlement afférent à la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* prévoit que les redevances versées par les titulaires de permis peuvent être réduites « en compensation des frais engagés par l'industrie forestière dans la gestion des terres de la Couronne ». La province comptabilise ces coûts comme une réduction dans les recettes inscrites au titre des redevances. Au lieu de retrancher la réduction des recettes, la province devrait comptabiliser la valeur brute des recettes en redevances et inscrire une dépense pour la somme qu'elle paie aux titulaires de permis pour leur gestion des terres de la Couronne. Si cette réduction n'avait pas été retranchée, les recettes provinciales en redevances sur le bois et les dépenses connexes pour la gestion des forêts se seraient toutes les deux chiffrées à environ 22 millions de dollars de plus en 2009-2010, à 27 millions de plus en 2008-2009 et à 29 millions de plus en 2007-2008. Tout aussi important est le fait que la dépense aurait été soumise au processus annuel d'autorisation des crédits de l'Assemblée législative.

3.30 **Nous avons recommandé que le gouvernement provincial comptabilise les recettes brutes en redevances sur le bois et qu'il inscrive à titre de dépense la somme retranchée des redevances versées par les titulaires de permis en compensation des coûts engagés pour la gestion des terres de la Couronne.**

3.31 La réponse de la contrôléeuse :

[Traduction.] Mon bureau obtiendra l'information nécessaire du ministère des Ressources naturelles afin d'apporter les redressements exigés aux états financiers condensés pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 de façon à comptabiliser comme des dépenses, au lieu de sommes retranchées des redevances, les coûts engagés par les titulaires de permis pour gérer les terres de la Couronne.

Le ministère des Ressources naturelles soutient la présentation des recettes et des dépenses brutes reliées aux redevances sur le bois et il a indiqué qu'il mettra le ministère des Finances au courant afin que les prévisions

budgetaires soient ajustées elles aussi. Le ministère a l'intention de demander un crédit budgétaire net, ce qui donnera lieu à la pleine communication des montants, et permettra aussi au ministère de gérer le programme sur une base nette.

3.32 Dans notre rapport de 2008, volume 1, nous mentionnions qu'il existe des programmes de remise provinciaux appliqués en réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les recettes fiscales sont perçues annuellement par le gouvernement fédéral auprès des particuliers du Nouveau Brunswick qui remplissent une déclaration de revenus. Deux des quatre programmes mentionnés en 2008 n'existent plus.

3.33 Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a mis la dernière main à la norme comptable sur les recettes fiscales. En vertu de cette norme, des lignes directrices établissent les circonstances dans lesquelles un allègement fiscal peut être déduit des recettes fiscales et qu'une dépense doit être inscrite à sa valeur brute. Cette norme entre en vigueur pour les exercices qui commencent à compter du 1er avril 2012, mais une adoption anticipée est toutefois encouragée.

3.34 **Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur examine les dépenses qui sont déduites des recettes fiscales pour s'assurer que ces dépenses sont correctement inscrites et se conformer aux nouvelles normes comptables.**

3.35 La réponse de la contrôlease :

[Traduction.] Nous travaillerons avec le ministère des Finances pour repérer les dépenses qui sont déduites des recettes fiscales et apporterons les redressements nécessaires aux états financiers condensés pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 afin d'inscrire correctement les dépenses et les recettes brutes.

3.36 Nous avons aussi observé que le ministère du Développement social avait déduit des dépenses de recettes reçues de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Le plein montant des recettes à recevoir en vertu de l'entente avec la SCHL n'est pas constaté dans les états financiers.

3.37 Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur détermine si le traitement comptable des recettes provenant de la SCHL est correct.

3.38 La réponse de la contrôlease :

[Traduction.] Nous avons parlé au personnel du ministère du Développement social, qui est d'accord avec la présentation proposée. DS travaillera avec le ministère des Finances pour comptabiliser correctement les montants bruts dans les budgets des recettes et des dépenses. De plus, DS fournira à notre bureau l'information nécessaire pour redresser le montant des recettes et des dépenses dans les états financiers condensés de 2010-2011.

Indemnités de retraite

3.39 La dernière évaluation actuarielle des programmes d'indemnités de retraite remonte à 2006. Normalement, les évaluations actuarielles ont lieu tous les trois ans. Une évaluation actuarielle à jour est nécessaire pour assurer l'exactitude de la dette constatée par la province.

3.40 Nous avons recommandé qu'une évaluation actuarielle soit faite et que les ajustements nécessaires soient apportés à la dette au titre des indemnités de retraite.

3.41 La réponse de la contrôlease :

[Traduction.] Les services d'un actuaire ont été retenus, et l'évaluation de la dette au titre des indemnités de retraite est en cours.

Questions relatives aux régimes de retraite

3.42 Nous avons relevé des erreurs dans le calcul du coût du service de la dette pour le régime de pension de retraite dans les services publics et le calcul de la provision pour moins-value du régime des enseignants et du régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires. Nous avons repéré des erreurs mineures dans les feuilles de calcul concernant les gains escomptés sur l'actif du régime des enseignants et du régime des juges.

3.43 Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur s'assure qu'un processus est en vigueur dans les ministères concernés pour veiller à ce qu'un examen de qualité soit effectué

des calculs en question avant que les écritures de journal soient enregistrées pour les régimes de retraite.

3.44 La réponse de la contrôleuse :

[Traduction.] Mon bureau a mis en place un mécanisme d'examen de tous les calculs relatifs aux régimes de retraite impliquant d'autres ministères lorsque l'expertise dans le domaine était disponible. Cependant, ils n'ont pas pu respecter nos délais de fin d'exercice. Nous avons maintenant un personnel distinct qui s'occupe des calculs des charges de retraite et des examens de calculs.

3.45 Nous croyons fermement qu'il n'est pas approprié d'utiliser un taux d'escompte basé sur le taux de rendement pour les régimes qui n'ont pas d'actif. En particulier, le taux d'escompte utilisé pour le régime des députés et le programme de retraite anticipée ainsi que l'estimation des indemnités de retraite devraient tous être basés sur le taux d'emprunt de la province. Comme ils n'ont que peu ou pas d'actif pouvant être investi et comptent uniquement des obligations, ces régimes sont fondamentalement différents des régimes capitalisés. Il n'y a pas de rendement sur l'actif de ces régimes.

3.46 Nous avons recommandé que le gouvernement provincial fasse réévaluer ces régimes en fonction d'un taux d'escompte basé sur le taux d'emprunt.

3.47 La réponse de la contrôleuse :

[Traduction.] Mon bureau a soulevé la question auprès du comité d'évaluation actuarielle, qui conseille le ministre des Finances sur les questions relatives aux régimes de retraite. Au bout du compte, c'est le ministre, à titre de président du Conseil de gestion, qui prend la décision finale quant aux hypothèses actuarielles des évaluations des régimes de retraite.

3.48 Une grande partie des redressements au titre des régimes de retraite pour l'exercice courant était attribuable à des modifications apportées aux hypothèses utilisées pour évaluer l'actif ou le passif des régimes. Les modifications aux hypothèses ne sont pas divulguées dans la note relative aux régimes de retraite. À notre avis, il serait pertinent de le faire pour les lecteurs des états financiers.

3.49 Nous avons recommandé que les notes afférentes aux états financiers incluent une brève description des modifications apportées aux hypothèses utilisées pour évaluer l'actif ou le passif des régimes de retraite de la province.

3.50 La réponse de la contrôleuse :

[Traduction.] À mon avis, les détails fournis dans la note sont suffisants pour la plupart des utilisateurs des états financiers. La note relative aux régimes de retraite afférente aux états fait actuellement sept pages. Je me demande si plus d'information ne servira qu'à mêler un grand nombre de lecteurs, ce qui n'augmentera pas la valeur de l'information. Les quelques utilisateurs plus érudits qui souhaitent se pencher sur les hypothèses actuarielles peuvent facilement comparer les hypothèses données une année avec l'année précédente et déterminer ce qui a changé.

3.51 Le régime des hôpitaux-SCFP et le régime des hôpitaux-CES sont des régimes à prestations déterminées ayant une cotisation fixe de l'employeur. À notre avis, il est pertinent pour les lecteurs des états financiers que soit présenté le pourcentage de l'actif par rapport au passif de ces deux régimes.

3.52 Nous avons recommandé que les notes afférentes aux états financiers incluent le pourcentage de l'actif par rapport au passif pour les deux régimes à prestations déterminées ayant une cotisation fixe de l'employeur : le régime des hôpitaux-SCFP et le régime des hôpitaux-CES.

3.53 La réponse de la contrôleuse :

[Traduction.] La capitalisation des deux régimes en question est actuellement présentée dans les états financiers. Mon bureau verra s'il est nécessaire d'accroître la quantité d'information présentée dans les états financiers de 2010-2011.

3.54 Le traitement de certaines cotisations au régime de pension de retraite dans les services publics devrait être examiné. Nous avons relevé des cas dans lesquels certains organismes reçoivent des cotisations des employés, mais pas de cotisations de l'employeur. De plus, le traitement des cotisations de l'employeur pour les régies

régionales de la santé ne concorde pas avec le traitement des cotisations de Facilicorp.

3.55 Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur examine la liste des organismes qui versent des cotisations ainsi que les arrangements inhabituels en matière de cotisations.

3.56 La réponse de la contrôlease :

[Traduction.] L'information dont il est question est tenue par le Bureau des ressources humaines (BRH). Mon bureau travaillera avec le BRH pour déterminer s'il y a des arriérés de cotisations d'employeur. Je tiens à souligner que les cotisations d'employés à la Pension de retraite dans les services publics se sont chiffrées à 51,7 millions de dollars en 2009-2010. Le taux de cotisation de l'employeur est actuellement de 144 % par rapport à celle de l'employé, pour un total de 74,46 millions de dollars. Les cotisations ordinaires de l'employeur ont atteint 74,48 millions de dollars. En conséquence, il n'y a aucun manque à gagner apparent dans les cotisations de l'employeur pour 2009-2010.

Le traitement des cotisations de Facilicorp et de Fundy Linen aux fins des calculs des charges de retraite en 2010-2011 sera le même que celui appliqué aux régies régionales de la santé.

Autre travail de vérification dans des ministères et des organismes de la Couronne
Société de développement régional (la SDR)
Recouvrement des comptes débiteurs

3.57 Comme nous l'avons mentionné précédemment dans ce chapitre, au cours de notre vérification, nous avons constaté que des comptes débiteurs reliés à des ententes fédérales n'ont toujours pas été recouverts. Certains de ces débiteurs remontent à l'exercice 2006-2007. À notre avis, comme la SDR est l'administrateur de plusieurs ententes fédérales-provinciales, il lui incombe de s'assurer que les comptes débiteurs sont perçus en temps opportun.

3.58 Le recouvrement tardif des comptes débiteurs soulève des questions sur la capacité de percevoir les débiteurs. De plus, la province doit payer des frais d'intérêt.

3.59 Nous avons recommandé que la SDR s'occupe activement du recouvrement des comptes débiteurs.

**Entente fédérale-provinciale
Chantiers Canada**
*Observation sur le
financement provincial*

3.60 L'entente négociée avec le gouvernement du Canada permettait à la province d'inclure dans ses coûts admissibles pour la première année de l'entente (2008) des coûts engagés par la province pour mettre en œuvre des projets de nature non différentielle (par exemple, les salaires des employés provinciaux travaillant au projet). Après la première année, ces coûts n'étaient plus admissibles au titre du financement provincial de l'entente. Étant donné la date tardive à laquelle l'entente a été finalisée (mai 2008) et la date d'approbation de la liste initiale de projets (septembre 2008), aucun projet n'a pu être amorcé en 2008, et les premiers projets du plan d'immobilisations annuel de 2008 ont été entrepris en 2009.

3.61 Au début, les ministères pensaient que ces coûts pouvaient être inclus en tant que coûts de projet en vertu du plan d'immobilisations de 2008, mais engagés en 2009. Cependant, les responsables fédéraux ont indiqué au gouvernement provincial que ces coûts ne pouvaient pas être inclus, car seuls les coûts non différentiels engagés en 2008 étaient admissibles en vertu de l'entente.

3.62 La conséquence de cette situation est que la province devrait ajouter au-delà de 3,5 millions de dollars de plus aux coûts des projets pour atteindre le financement fédéral maximal prévu en vertu de l'entente. Cela signifie que le gouvernement provincial devrait assurer un financement additionnel d'environ 1,75 million de dollars.

Communication des modalités

3.63 Comme il est noté ci-dessus, des projets de 2009 ont été mis en œuvre avant que l'entente et la liste de projets approuvés soient définitives. Les modalités de l'entente au moment de notre vérification des comptes rendus de dépenses des trois ministères et organismes concernés ne leur avaient pas été communiquées. Dans certains cas, cela aurait donné lieu à l'inclusion de dépenses apparemment non admissibles dans les comptes rendus de dépenses. Nous présumons que cela découle du calendrier d'application des projets et de l'entente.

3.64 **Nous avons recommandé que la SDR communique les modalités de l'entente de financement de base aux futurs bénéficiaires au fur et à mesure que les projets sont approuvés. De plus, la SDR devrait obtenir une lettre de confirmation des bénéficiaires pour s'assurer que les bénéficiaires comprennent clairement les conditions rattachées au financement.**

Rapports des bénéficiaires

3.65 Les bénéficiaires n'assurent pas toujours le suivi des coûts, contrairement aux modalités de l'entente. Dans certains cas, des coûts non admissibles ont dû être séparés des totaux bruts. Des bénéficiaires tels que le Village historique acadien et la Société de Kings Landing ont trouvé qu'il était difficile de faire rapport avec précision sur les coûts de la manière exigée par l'entente. Cela découle peut-être du fait que de telles entités ne s'occupent pas de projets d'immobilisations aussi souvent que certains ministères. Le manque de précision dans les rapports a donné lieu à des retards inattendus au cours de notre vérification.

3.66 Nous avons recommandé que la SDR communique les exigences en matière de rapports aux bénéficiaires et s'assure que les bénéficiaires s'engagent à assurer le suivi des coûts de la manière exigée par l'entente.

Pertes par suite de fraude, de faute ou d'erreur

3.67 Le paragraphe 13(2) de la *Loi sur le vérificateur général* exige que nous fassions rapport à l'Assemblée législative de tous les cas de pertes ou d'insuffisances importantes par suite de fraude, de faute ou d'erreur d'une personne.

3.68 Au cours de notre travail de vérification, nous avons découvert les pertes importantes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas indiqué de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

Ministère du Développement social

- Chèques manquants 13 514 \$

Ministère de l'Éducation

- Perte de fonds recueillis par les écoles (concerne 2008-2009 et 2009-2010) 13 163 \$

Ministère de l'Environnement

- Matériel manquant 2 063 \$

Ministère des Gouvernements locaux

- Matériel manquant 5 850 \$

Ministère des Ressources naturelles

- Matériel manquant dans différentes régions 2 090 \$

Ministère des Transports

- Matériel manquant 1 300 \$

3.69 Ne sont pas compris dans les pertes signalées par notre bureau les incidents d'introduction par effraction, les incendies et le vandalisme.

3.70 Le gouvernement provincial fait rapport dans le volume 2 des comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens corporels publics (autres que celles attribuables à des pénuries de stock).

3.71 En 2010, le gouvernement provincial a signalé des pertes au chapitre des biens corporels publics de 39 826 \$, comparativement à 89 365 \$ en 2009.

Chapitre 4

Vérification par sondages des contrôles de système et des paiements

Contenu

Contexte	93
Étendue	93
Système provincial de paiement et de grand livre général (Oracle)	94
Système de paiements de l'aide sociale (système NB Cas)	98
Système de paiement des services de longue durée (Familles NB)	104
Système de paie du gouvernement (SIRH)	121
Système de l'Assurance-maladie	124

Vérification par sondages des contrôles de système et des paiements

Contexte

4.1 Les normes de vérification de l'Institut Canadien des Comptables Agréés nous obligent à documenter et à vérifier par sondages les contrôles internes de tous les systèmes importants d'un organisme. Nous classons dans la catégorie des systèmes importants tout système qui traite des transactions dont la valeur dépasse 100 millions de dollars. Pour la plupart de ces systèmes, en plus de faire une vérification par sondages des contrôles internes, nous vérifions des transactions particulières. La vérification par sondages des transactions implique la sélection d'un échantillon de transactions individuelles parmi les paiements et la réalisation d'un sondage détaillé suivant un ensemble prédéfini de critères. Afin de nous former une opinion sur les états financiers de la province, nous regroupons les résultats de notre vérification par sondages des contrôles internes et des transactions.

Étendue

4.2 Le tableau qui suit contient les systèmes d'information pour lesquels nous documentons et vérifions les contrôles internes, les ministères qui exploitent les systèmes, le type de transactions traitées et le type de constatations pour chaque système. Le tableau montre que la majorité des systèmes que nous examinons sont des systèmes de paiements.

Système d'information	Exploité par	Type de Transactions	Type de constatations
Système provincial de paiement et de grand livre général (Oracle)	Bureau du contrôleur	Dépenses	Transactions
Système de paiements de l'aide sociale (système NB Cas)	Ministère du Développement social	Dépenses	Contrôles internes
Système de paiement des services de longue durée (Familles NB)	Ministère du Développement social	Dépenses	Contrôles internes et transactions
Système de paie du gouvernement (SIRH)	Bureau des ressources humaines	Dépenses	Contrôles internes
Système de l'Assurance-maladie	Ministère de la Santé	Dépenses	Contrôles internes et transactions
Système de l'impôt foncier	Ministère des Finances	Recettes	Rien à signaler

4.3 Nous avons communiqué nos observations et nos recommandations à chaque ministère tant pour la vérification des contrôles internes que pour la vérification des transactions. Dans ce chapitre, nous faisons rapport sur les résultats de nos travaux sur chaque système d'information.

Système provincial de paiement et de grand livre général (Oracle)

Contexte

4.4 Le Système provincial de paiement et de grand livre général (Oracle) est l'un des plus importants systèmes exploités par la province. Le module des comptes créditeurs traite la majorité des paiements du gouvernement. Le module du grand livre général (GLG) sert à enregistrer toutes les transactions de la province, et l'information stockée dans le GLG sert à produire les états financiers de la province. Le Bureau du contrôleur exploite le système, mais tous les ministères l'utilisent pour traiter des transactions. Étant donné l'importance de ce système, chaque année, nous en vérifions les contrôles internes et nous choisissons un échantillon de transactions traitées par le système pour en faire une vérification par sondages.

Constatations

4.5 À l'issue de notre vérification des contrôles, nous avons conclu que les contrôles fonctionnaient correctement durant la période à l'étude. Nous avons aussi fait le suivi de nos recommandations de l'année dernière et déterminé que le Bureau du contrôleur fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de nos recommandations relatives aux contrôles internes.

4.6 Notre vérification par sondages des transactions a porté sur des paiements effectués par 13 ministères durant l'exercice terminé le 31 mars 2010. Nous avons retenu et soumis à une vérification par

sondages 101 éléments d'une valeur totale approximative de 261 millions de dollars. Nos critères visant les vérifications par sondages portent sur divers aspects, que ce soit nous assurer que le pouvoir de dépenser et le pouvoir de payer sont appropriés ou vérifier que les opérations sont comptabilisées dans la bonne période, c'est-à-dire qu'elles respectent la date de coupure. Nos critères s'appuient sur notre connaissance des assertions contenues dans les états financiers et des contrôles connexes.

4.7 Nous avons constaté que les ministères s'étaient considérablement améliorés relativement à la plupart des critères visant les vérifications par sondages par rapport à l'exercice précédent. Cette année, nous avons adressé des recommandations à seulement un ministère.

Pièce 4.1 Nombre d'éléments soumis à une vérification par sondages, valeur monétaire des éléments vérifiés et nombre d'erreurs par ministère.

Échantillon statistique des transactions de paiement			
Ministère	Nombre d'éléments	Valeur \$ des éléments vérifiés (millions)	Nombre d'erreurs
Agriculture	1	3,3	0
Entreprises NB	9	29,3	0
Éducation	2	1,9	0
Environnement	2	1,0	0
Santé	38	125,9	0
Gouvernements locaux	1	0,0	0
Ressources naturelles	5	6,5	0
Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT)	9	9,3	0
Sécurité publique	3	48,7	0
Développement social	2	0,4	0
Approvisionnement et Services	6	10,3	0
Transports	22	24,8	0
Agence de gestion des véhicules	1	0,0	0
Total	158	261,4 \$	0

Critères visant les vérifications par sondages et résultats

4.8 La pièce 4.2 montre les critères visant les vérifications par sondages que nous avons utilisés pour chaque élément retenu dans notre échantillon statistique. Dans le passé, nous avons trouvé de nombreuses erreurs relatives aux pouvoirs de dépenser et de payer. Nous avons constaté avec plaisir que les ministères s'étaient considérablement améliorés en ce qui concerne les critères visant les vérifications par sondages en question.

Pièce 4.2 Nombre d'erreurs pour chaque critère visant les vérifications par sondages

Critères visant les vérifications par sondages	Nombre d'erreurs
Pouvoir de dépenser non approprié	0
Pouvoir de payer non approprié	0
Mauvais code de programme	0
Ne concorde pas avec le contrat/le prix soumissionné	0
Documents justificatifs insuffisants ou non appropriés	0
Inexactitude des calculs mathématiques	0
La facture ne justifie pas le paiement	0
Code primaire/compte incorrect	0
Date de coupure incorrecte	0
Calculs et code incorrects pour la TVH	0
Rabais non utilisé	0

Ministère des Transports

4.9 Bien que nous n'ayons pas trouvé d'erreurs dans notre vérification standard des critères visant les vérifications par sondages, nous avons adressé les commentaires suivants au ministère des Transports à la suite de notre vérification par sondages.

Évaluation des soumissions

4.10 Au cours de nos vérifications par sondages de 2008 et de 2009, nous avons trouvé de nombreux cas où le total des paiements en vertu d'un contrat dépassait le montant autorisé dans le contrat adjudgé par appel d'offres. En 2008, afin de déterminer l'étendue de ce problème, nous avons décidé d'examiner tous les contrats de notre échantillon. Dans notre échantillon de 25 contrats, nous avons trouvé 12 cas où le total des paiements en vertu d'un contrat dépassait le montant autorisé dans le contrat. La situation s'est poursuivie en 2009. En discutant avec le ministère, nous avons appris que c'est normal, car les soumissions sont basées sur des estimations et, durant l'exécution du projet, le coût réel des matériaux nécessaires peut dépasser les estimations originales.

4.11 Dans presque tous les cas, le processus d'évaluation des soumissions donne lieu à l'acceptation par le ministère de la soumission la plus basse. Cependant, pour les soumissions qui comportent des variables importantes, le processus d'évaluation du ministère devrait prendre en considération les coûts à l'unité de ces variables, ainsi que le coût global de la soumission. Cela signifie que, si deux soumissions sont relativement semblables en termes de coût global, mais qu'une soumission comporte une variable importante ayant un coût unitaire qui est sensiblement inférieur à l'autre, la soumission ayant le coût unitaire le plus bas pourrait donner lieu à un coût plus bas pour le ministère, alors que le coût global de la soumission est légèrement supérieur. À notre avis, l'évaluation des coûts unitaires sur les éléments dont les quantités sont variables pourrait donner lieu à des économies de coûts, vu le grand nombre de fois où les quantités réelles ont dépassé les quantités estimées à l'origine.

Recommandation

4.12 Nous avons recommandé que le ministère examine son processus d'évaluation des soumissions pour voir s'il peut réduire les coûts en tenant compte des coûts unitaires des variables importantes dans les soumissions, en plus du coût global des soumissions.

Réponse du ministère

4.13 [Traduction.] *Après avoir considéré votre recommandation d'examiner le processus d'évaluation des soumissions, nous estimons que le processus actuel est suffisant. À la suite des appels d'offres, le ministère accepte la plus basse des soumissions conformes. Le personnel du ministère est responsable de la gestion du projet, et le contrôle des coûts est une fonction de la gestion des projets. Les districts et le bureau central surveillent de près les contrats de construction, y compris les modifications aux estimations des quantités, qu'ils doivent approuver au moyen d'autorisations de modifications. Les gestionnaires supérieurs surveillent également le rendement global du programme d'immobilisations à des réunions mensuelles de projections et sont au courant des dépassements des montants prévus aux contrats. Au cours de ces réunions, notre ingénieur en chef autorise verbalement la poursuite des projets. Conformément à la note que je vous ai adressée le 28 juillet 2009, l'ingénieur en chef consigne maintenant son autorisation en signant le rapport mensuel des projections financières.*

Contrats d'asphalte

4.14 Un des éléments contrôlés par sondages est l'achat d'asphalte pour l'entretien des routes. Cet achat n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres, et des soumissions n'ont pas été demandées aux différents

fournisseurs. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une infraction à la *Loi sur les achats publics*, nous sommes d'avis que le ministère devrait déterminer si le fait de demander des soumissions aux fournisseurs donnerait lieu à des possibilités d'économies de coûts pour la province.

Recommandation

4.15 Nous avons recommandé que le ministère examine son processus d'achat pour l'asphalte afin de déterminer si le fait de demander des soumissions aux fournisseurs d'asphalte permettrait à la province de réaliser des économies.

Réponse du ministère

4.16 [Traduction.] *Nous sommes d'accord avec votre recommandation d'examiner le processus d'achat pour l'asphalte et, en fait, nous l'avons fait récemment. Des estimés sont maintenant demandés aux différents fournisseurs de béton asphaltique. Les estimés sont ajustés sur une base mensuelle en fonction de la variation dans l'indice des prix du cahier du MTO. Le choix d'un fournisseur d'asphalte tient compte du prix, de la distance de transport et de la productivité des travaux à faire afin d'obtenir le fournisseur le plus rentable.*

Système de paiements de l'aide sociale (système NB Cas)

Contexte

4.17 Le système de paiements de l'aide sociale (système NB Cas) est un autre système important de paiements du gouvernement provincial. Le ministère du Développement social exploite le système et verse des paiements aux clients de l'aide sociale de la province. Le système traite des transactions d'une valeur approximative de 232 millions de dollars. L'assurance procurée par la vérification en ce qui concerne ce système est obtenue en majeure partie au moyen de vérifications par sondages des contrôles; nous ne prenons pas un échantillon statistique des transactions. Étant donné l'importance de ce système, nous vérifions chaque année les contrôles internes du système et appliquons d'autres procédés de vérification pour obtenir notre assurance.

Constatations générales

4.18 Cette année, nous avons formulé des recommandations dans les domaines suivants :

- Contrôles d'accès – Désactivation des comptes d'utilisateur inactifs
- Formation des utilisateurs du système NB Cas
- Vérification des paiements rétroactifs
- Recommandations du comité des paiements en trop

Contrôles d'accès – désactivation des comptes d'utilisateur inactifs

Question

4.19 Au cours de notre vérification par sondages du système NB Cas, nous avons trouvé 44 comptes d'utilisateur de NB Cas qui n'avaient pas été désactivés au bout de 90 jours d'inactivité. Le fait de désactiver les comptes d'utilisateur inactifs en temps opportun réduit le risque d'accès non autorisé à l'information.

Constatations

4.20 Sur les 44 comptes d'utilisateur qui étaient inactifs depuis au moins 90 jours, il existait un motif valable de non-désactivation pour seulement 14 d'entre eux. Les 30 autres comptes sont répartis ainsi :

- 6 utilisateurs avaient quitté le ministère, et leur compte Active Directory avait été désactivé;
- 1 utilisateur avait quitté le ministère le 30 septembre 2009, et son compte Active Directory était toujours actif en février 2010;
- 23 utilisateurs étaient des employés du ministère, mais le ministère n'avait pas de motif valable pour expliquer le fait que l'accès de ces utilisateurs était toujours actif.

4.21 Ces 30 comptes auraient tous dû être désactivés. Pour 2 des 30 comptes, les utilisateurs ont déclaré avoir besoin de cet accès. Ces comptes devraient être reclassés comme étant « requis » si ces utilisateurs sont toujours actifs.

Observations

4.22 Dans nos discussions avec le ministère, nous avons appris que celui-ci a un processus en vigueur pour désactiver les utilisateurs inactifs, mais à la lumière des résultats de notre vérification par sondages, nous sommes d'avis que le ministère devrait apporter des améliorations à son processus.

4.23 Le risque d'accès non autorisé à l'information par les six utilisateurs qui ne sont plus des employés du ministère et qui n'ont PAS de compte Active Directory est faible. Toutefois, le fait de désactiver les comptes d'utilisateur inactifs aiderait le ministère à gérer les licences d'utilisation du logiciel et à se conformer aux normes du gouvernement, qui exigent la désactivation des comptes d'utilisateur qui sont inactifs depuis 90 jours.

4.24 Pour les utilisateurs qui sont toujours employés au ministère, le risque d'accès non autorisé aux données est plus élevé, car ces employés ont accès à de l'information confidentielle dont ils n'ont pas besoin pour remplir leurs fonctions, ce qui contrevient à la politique de sécurité des systèmes de technologie de l'information du

gouvernement, selon laquelle l'accès aux systèmes d'information, aux applications et aux ressources informatiques du GNB doit être basé sur les besoins opérationnels de chaque utilisateur.

Recommandations

4.25 Nous avons recommandé que le ministère désactive les comptes d'utilisateur du système NB Cas après 90 jours d'inactivité.

4.26 Nous avons recommandé que le ministère désactive les comptes Active Directory des utilisateurs dès qu'ils quittent leur emploi au ministère.

Réponse du ministère

4.27 [Traduction.] *Il n'est pas nécessaire de désactiver les comptes du système NB Cas après 90 jours parce que tous les comptes Active Directory sont désactivés après 30 jours d'inactivité. Si un utilisateur n'a pas de compte Active Directory, il ne pourra pas avoir accès au système NB Cas. Il n'y a aucun risque sur le plan de la sécurité.*

4.28 *De plus, nous avons un processus pour maintenir les comptes du système NB Cas à jour, conformément à la recommandation formulée par le vérificateur général en 2009. Nous avons informé le vérificateur général de notre processus dans notre réponse d'avril 2009, et nous continuons à sensibiliser les personnes qui s'occupent de la maintenance des comptes à l'importance de présenter les formulaires appropriés en temps opportun pour faire en sorte que les modifications aux comptes d'utilisateur soient à jour.*

Formation des utilisateurs du système NB Cas **Question**

4.29 Les utilisateurs du système NB Cas n'ont pas tous reçu une formation adéquate sur l'utilisation du système NB Cas. Le risque d'erreur dans les paiements augmente lorsque les utilisateurs ne reçoivent pas une formation adéquate sur l'utilisation du système.

Constatations

4.30 Nous avons soumis à un contrôle par sondages 20 paiements rétroactifs versés à des clients de l'aide sociale. Nous avons trouvé dans ces paiements 9 erreurs attribuables aux gestionnaires de cas. Les causes de ces erreurs étaient les suivantes :

- Le gestionnaire de cas a modifié les enregistrements au lieu d'entrer une date de fin ou de créer un nouvel enregistrement.
- Le gestionnaire de cas a fait des erreurs de saisie des données, puis n'a pas tenu compte des messages du système indiquant qu'une erreur s'était produite.

- Le gestionnaire de cas a établi le mauvais type de prestation pour le revenu.
- Le gestionnaire de cas n'a pas annulé la fin des prestations spéciales lorsqu'il aurait dû le faire.
- Le gestionnaire de cas a entré la mauvaise date de fin pour le client.
- Le gestionnaire de cas n'a pas corrigé le paiement en trop versé au client de la bonne façon.

4.31 À la suite de ces erreurs :

- 7 clients ont reçu des paiements en trop de 7 444,38 \$;
- 1 client a fait l'objet d'un paiement en moins de 216,30 \$;
- 1 paiement en trop à un client a été réduit de 200 \$.

Discussion avec le ministère

4.32 Nos discussions avec le personnel nous ont appris que la formation des utilisateurs du système NB Cas est un problème que le ministère a relevé. Le comité des paiements en trop a déterminé que la formation était la priorité numéro un de son plan d'action. Le ministère a entrepris un examen du modèle de soutien des utilisateurs, lequel a permis de déterminer que la formation des utilisateurs du système NB Cas est une question essentielle.

Recommandation

4.33 Le ministère devrait s'assurer que tous les utilisateurs du système NB Cas reçoivent une formation adéquate.

Réponse du ministère

4.34 [Traduction.] *La mise en œuvre du nouveau modèle de soutien des utilisateurs et de nouvelles initiatives telles que la réforme de l'aide sociale et le Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada amélioreront la formation sur le système NB Cas.*

Vérification des paiements rétroactifs ***Question***

4.35 Au cours de notre vérification par sondages, nous avons trouvé neuf erreurs dans les paiements rétroactifs versés aux clients. En ne s'assurant pas que les paiements rétroactifs versés aux clients sont corrects, le ministère verse des paiements non valides aux clients, ce qui signifie :

- des dépenses plus élevées pour le ministère;

- des augmentations dans les comptes débiteurs lorsque les paiements en trop sont découverts;
- un fardeau supplémentaire pour les clients, car le remboursement des paiements en trop réduit leur chèque mensuel de 5 %.

Constatations

4.36 Dans le cadre de notre vérification par sondages, nous avons examiné un échantillon de clients qui ont reçu dans l'année un nombre de paiements supérieur au nombre attendu. Ces paiements supplémentaires s'expliquent par le versement de paiements rétroactifs aux clients. Cette année, nous avons soumis 20 paiements rétroactifs à une vérification par sondages et découvert 9 paiements non valides. La majorité de ces paiements ont eu lieu lorsque les gestionnaires de cas ont apporté des changements dans les dossiers de clients.

4.37 Nos discussions avec le ministère nous ont appris que ces erreurs n'étaient pas décelées en raison d'une modification du système faisant que les paiements rétroactifs étaient déposés directement dans les comptes bancaires des clients. Nous avons signalé ce problème dans notre lettre de 2009 adressée au ministère. On nous a dit que cette modification du système a touché les paiements rétroactifs émis entre octobre 2008 et juin 2009.

4.38 À notre avis, étant donné le taux d'erreurs élevé que nous avons relevé dans notre vérification par sondages des paiements rétroactifs, le ministère devrait vérifier l'exactitude de tous les paiements rétroactifs émis entre octobre 2008 et juin 2009.

4.39 De plus, on nous a dit que, depuis juillet 2009, le système achemine tous les chèques de paiements rétroactifs directement aux bureaux régionaux. Depuis juillet 2009, les gestionnaires de cas doivent vérifier la validité des chèques avant d'autoriser leur remise aux clients. Nous aimerions que les gestionnaires de cas reçoivent une formation sur la vérification de ces chèques rétroactifs. Cela aiderait les gestionnaires de cas à éviter de remettre par inadvertance des paiements non valides aux clients.

Recommandations

4.40 Nous avons recommandé que le ministère vérifie l'exactitude de tous les paiements rétroactifs versés aux clients durant la période où la modification du système NB Cas était en vigueur.

4.41 Nous avons recommandé que le ministère donne aux gestionnaires de cas une formation sur la vérification de l'exactitude et de la validité des paiements rétroactifs.

Réponse du ministère

4.42 [Traduction.] *Le problème touchait uniquement les paiements quotidiens émis au moment de l'établissement du virement bancaire automatique. Le processus automatisé de réacheminement des paiements quotidiens pour ces cas a été remis en œuvre en juillet 2009. L'exactitude des paiements rétroactifs émis entre octobre 2008 et juin 2009 pour ces cas sera vérifiée. Une procédure et une formation seront élaborées pour l'examen des paiements rétroactifs.*

Recommandations du comité des paiements en trop

Question

4.43 Le ministère n'a pas encore entrepris la mise en œuvre des recommandations formulées par le comité des paiements en trop. Le ministère a formé un comité des paiements en trop de l'aide sociale (le comité) pour examiner la prévention, la détection et l'administration des paiements en trop. Si les recommandations du comité ne sont pas mises en œuvre, le nombre de paiements en trop versé aux clients de l'aide sociale continuera à augmenter, ce qui donnera lieu à une augmentation des dépenses et des comptes débiteurs de la province.

Constatations

4.44 Le comité a été formé en mars 2007 pour un mandat de deux ans. Le comité nous a remis un rapport préliminaire de ses constatations et recommandations.

4.45 En juillet 2009, le comité a préparé un plan d'action, qui a été présenté aux directeurs du ministère en octobre 2009. Le plan d'action établit en priorité 10 recommandations et décrit l'incidence de la mise en œuvre des recommandations sur les ressources à long terme et les paiements en trop.

4.46 Nous tenons à féliciter le ministère pour la mise sur pied du comité chargé d'examiner l'augmentation du nombre de paiements en trop. Nous voulons toutefois nous assurer que le ministère donne suite de manière appropriée aux recommandations du comité.

4.47 Au moment de notre vérification, le ministère n'avait pas avancé dans la mise en œuvre des recommandations du comité. Nous n'avons à peu près rien vu qui montre la mise en œuvre des recommandations du plan d'action par le ministère.

Recommandations

4.48 Nous avons recommandé que le ministère examine et mette en œuvre les recommandations pertinentes du comité des paiements en trop.

4.49 Nous avons recommandé que le ministère fixe des délais pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le plan d'action.

Réponse du ministère

4.50 [Traduction.] *Les recommandations formulées par le comité seront traitées grâce à d'autres initiatives qui sont en cours au ministère. Au fur et à mesure que nous poursuivons la mise en œuvre des initiatives de l'initiative de réduction de la pauvreté, dont la réforme de l'aide sociale, nous verrons à ce que des mécanismes soient en place pour former le personnel relativement à la prévention et à la détection des paiements en trop. Les autres recommandations du comité qui ont trait à la mise en œuvre de la réforme de l'aide sociale seront également étudiées. Le Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada a été approuvé pour notre ministère, et nous sommes en train de déterminer les comptes admissibles à ce programme. Cette initiative visera aussi les améliorations à apporter à l'administration et à la surveillance des comptes de paiements en trop.*

Système de paiement des services de longue durée (Familles NB)
Contexte

4.51 Le système de paiement des services de longue durée (Familles NB) est un autre système important du gouvernement provincial que nous contrôlons par sondages chaque année. Le ministère du Développement social exploite le système, qui traite des transactions d'une valeur approximative de 265 millions de dollars pour les programmes de protection de l'enfance et de soins de longue durée du ministère. Le système suit également l'information sur les clients, les fournisseurs de services et les établissements résidentiels pour adultes. Le système Familles NB fournit de l'information sur les paiements au système de paiement provincial Oracle qui, à son tour, produit les paiements qui sont versés aux différents fournisseurs de services ou clients.

4.52 Divers contrôles internes sont intégrés au système pour garantir que seule l'information sur les paiements autorisés soit transférée au système Oracle aux fins de production du paiement. Le système Familles NB offre une interface électronique qui permet aux fournisseurs de services d'entrer électroniquement leurs données de facturation dans le système. Divers contrôles font que l'exactitude de ces données est vérifiée avant la production du paiement.

4.53 L'assurance procurée par la vérification en ce qui concerne ce système est obtenue en majeure partie au moyen de vérifications par sondages des contrôles et d'un échantillon statistique de transactions.

Constatations générales

4.54 Cette année, nous avons formulé des recommandations dans les domaines suivants :

Résultats de la vérification par sondages des contrôles internes

- Modifications de programmation du système
- Désactivation des utilisateurs actifs

Résultats de la vérification de l'échantillon statistique

- Pouvoir de dépenser approprié
- Documents à l'appui des paiements
- Documents financiers et contribution du client
- Plans d'intervention non à jour
- Évaluations pour soins de longue durée
- Documentation des examens de cas annuels
- Documents d'inspection et de délivrance de permis des établissements résidentiels pour adultes

Collaboration du ministère

4.55 Nous tenons à remercier le personnel de la Direction du service de technologie de l'information du ministère pour l'aide qu'il a fournie à nos vérificateurs lors de la vérification de cette année. Le personnel a répondu rapidement à nos demandes, ce qui nous a permis d'achever notre vérification par sondages des contrôles beaucoup plus vite. Nous avons aussi trouvé qu'il était plus facile d'obtenir de l'information des régions cette année. Le personnel régional a fourni l'information beaucoup plus rapidement, ce qui a réduit la durée de notre vérification.

Meilleurs résultats que l'année précédente

4.56 Cette année, au cours de notre contrôle par sondages de l'échantillon statistique, nous avons constaté que le ministère s'était amélioré par rapport à l'année dernière pour la plupart des critères visant les vérifications par sondages. Les améliorations les plus importantes ont été observées pour les critères relatifs aux documents financiers des clients et aux évaluations des clients pour les soins de longue durée. Seul le critère relatif au pouvoir de dépenser a connu une détérioration. De plus, le nombre d'erreurs par élément a diminué. Cette année, dans notre échantillon de 28 éléments, nous avons trouvé 29 erreurs. L'an dernier, dans notre échantillon de 38 éléments, nous avons trouvé 48 erreurs.

Résultats de la vérification des contrôles internes

Modifications de programmation du système

4.57 Dans notre rapport de 2008, nous avons formulé trois recommandations concernant les modifications de programmation. Au cours de notre vérification de 2008, nous avons aussi constaté qu'obtenir les documents justificatifs pour les modifications de programmation du système était difficile et long. Cette année, nous avons constaté que le ministère s'était considérablement amélioré en ce qui a trait à la documentation et au classement de l'information relative aux modifications de programmation du système.

4.58 Nous avons contrôlé par sondages 10 modifications de programmation du système Familles NB et fait deux observations à cet égard.

- Deux versions de maintenance n'avaient pas été officiellement approuvées dans les procès-verbaux, bien que les discussions avec le personnel aient montré que ces versions de maintenance auraient été approuvées verbalement.
- Nous n'avons rien trouvé montrant que des tests avaient été faits pour 3 des 10 modifications de programmation du système. D'habitude, les employés qui mettent les modifications à l'essai consignent les résultats de leurs tests dans un plan de tests, puis informent le coordonnateur du ministère une fois que les tests sont terminés. Dans trois cas, les plans de tests n'avaient pas été mis à jour, et le coordonnateur du ministère n'avait pas trouvé de copies de courriels indiquant que les modifications avaient été testées. Le coordonnateur du ministère a déclaré qu'il arrivait que les auteurs des tests oublient de consigner les résultats des tests dans les plans de tests, mais le coordonnateur est convaincu que toutes les modifications avaient fait l'objet de tests.

Recommandation

4.59 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que toutes les versions de maintenance sont officiellement approuvées par le ministère dans les procès-verbaux des réunions sur les versions de maintenance.

Réponse du ministère

4.60 [Traduction.] *Développement social travaillera avec CGI pour s'assurer que des modifications sont apportées au processus actuel de façon à ce que le moment où l'approbation du contenu des versions est donnée au cours de la réunion sur le contenu de la version de maintenance soit officiellement consigné. De plus, nous verrons à adopter un processus semblable à celui actuellement utilisé pour l'approbation des demandes de modifications afin que le contenu de la version soit potentiellement approuvé par courriel et*

que l'approbation du contenu soit également consignée dans le procès-verbal de la réunion sur le contenu de la version de maintenance comme il est indiqué précédemment.

Recommandation

4.61 Nous avons recommandé que tous les employés chargés de tester les modifications de programmation consignent les résultats de leurs tests dans les plans de tests applicables.

Réponse du ministère

4.62 [Traduction.] *Le coordonnateur des tests de Développement social travaillera avec l'équipe des essais pour souligner l'importance de s'assurer que tous les résultats de tests sont consignés dans les plans de tests applicables.*

Désactivation des comptes d'utilisateur inactifs

4.63 Au cours de notre vérification par sondages, nous avons trouvé 95 comptes d'utilisateur de Familles NB qui n'avaient pas été désactivés après 90 jours d'inactivité. Nous avons aussi trouvé deux comptes Active Directory qui n'avaient pas été désactivés en temps opportun lorsque les employés ont quitté leur emploi au ministère. La désactivation des comptes d'utilisateur inactifs en temps opportun diminue le risque d'accès non autorisé à l'information.

Constatations

4.64 Sur les 95 utilisateurs qui n'avaient pas ouvert de session dans le système dans les 90 jours précédents, nous avons constaté ce qui suit :

- 20 utilisateurs ne travaillaient plus au ministère, et leur compte Active Directory avait été désactivé;
- 2 utilisateurs ne travaillaient plus au ministère, alors que leur compte Active Directory n'avait PAS été désactivé;
- 16 utilisateurs n'avaient jamais ouvert de session dans le système Familles NB;
- 2 utilisateurs n'avaient pas ouvert de session dans le système depuis 2006;
- 3 utilisateurs n'avaient pas ouvert de session dans le système depuis 2007;
- 13 utilisateurs n'avaient pas ouvert de session dans le système depuis 2008;

- 39 utilisateurs n'avaient pas ouvert de session dans le système depuis 2009.

4.65 Le ministère ne nous a pas donné de raison pour laquelle les comptes d'utilisateur n'avaient pas été désactivés au bout de 90 jours d'inactivité. Il a toutefois déclaré que certains comptes d'utilisateur sont requis pour la structure de rapports et ne peuvent pas être désactivés. Le ministère ne nous a pas précisé le nombre de comptes parmi les 95 comptes en question qui étaient obligatoires et ne pouvaient pas être désactivés. En mars 2003, le gouvernement avait publié des normes sur les mots de passe pour les comptes d'utilisateur. Ces normes exigent que les comptes d'utilisateur qui sont inactifs depuis 90 jours soient désactivés.

Observations

4.66 À notre avis, le ministère n'a pas de méthode en vigueur pour s'assurer que les comptes d'utilisateur sont désactivés en temps opportun. Le fait de ne pas désactiver les comptes d'utilisateur inactifs accroît le risque que des utilisateurs non autorisés aient accès à l'information du système Familles NB.

4.67 Le risque d'accès non autorisé par les utilisateurs qui ne sont plus des employés du ministère et qui n'ont pas de compte Active Directory est faible; toutefois, la désactivation des comptes d'utilisateur inactifs aiderait le ministère à gérer les licences d'utilisation du logiciel et à se conformer aux normes du gouvernement.

4.68 Pour les utilisateurs qui sont toujours employés au ministère, le risque d'accès non autorisé aux données est plus élevé, car ces employés ont accès à de l'information confidentielle dont ils n'ont pas besoin pour remplir leurs fonctions, ce qui contrevient à la directive en matière de sécurité des systèmes de technologies de l'information du gouvernement. Cette directive exige que l'accès aux systèmes d'information, aux applications et aux ressources informatiques du GNB soit fondé sur les besoins opérationnels de chaque utilisateur.

Recommandation

4.69 Le ministère devrait désactiver les comptes d'utilisateur de Familles NB après 90 jours d'inactivité.

Réponse du ministère

4.70 [Traduction.] *Les comptes Active Directory sont désactivés automatiquement après 30 jours d'inactivité. Les utilisateurs ne peuvent pas ouvrir de session dans le système Familles NB s'ils n'ont pas de compte Active Directory. À notre avis, cette procédure répond*

à l'exigence en matière de sécurité selon laquelle l'accès aux comptes de Familles NB doit être désactivé après 90 jours d'inactivité.

4.71 En plus, Développement social applique un processus d'examen trimestriel des comptes de Familles NB, selon lequel les comptes sont surveillés de manière active et les comptes qui n'ont pas eu accès au système en 90 jours font l'objet d'un examen régional. Les rapports sont généralement divisés et envoyés aux régions par l'entremise des ARSU (cinq analystes régionaux du soutien des utilisateurs) aux fins d'examen et de suivi. Grâce à cette méthode, les ARSU déterminent les exceptions (p. ex. : directeurs régionaux, gestionnaires de programmes, etc. – essentiellement, des gens qui ont accès au système aux fins de la structure des rapports et pour donner suite aux rares et exceptionnelles demandes reliées au pouvoir de dépenser, mais qui n'ouvrent pas de session dans Familles NB de façon régulière, n'ayant besoin d'y avoir accès qu'en de rares occasions). Il est également demandé aux ARSU de remplir les demandes de modification ou de fermeture de comptes au besoin, à la lumière de ces rapports. C'est ce document qui déclenche la désactivation des comptes de Familles NB.

Recommandation

4.72 Le ministère devrait désactiver le compte Active Directory des employés dès qu'ils quittent le ministère.

Réponse du ministère

4.73 [Traduction.] À notre avis, il n'est ni possible ni pratique de désactiver les comptes Active Directory dès que les employés quittent le ministère. C'est la raison pour laquelle le processus menant à la désactivation des comptes après 30 jours d'inactivité est en place.

4.74 À l'heure actuelle, nous nous fions aux ARSU pour qu'ils informent le Service TI des employés qui partent, et les ARSU se fient aux gestionnaires et aux surveillants pour que ceux-ci les informent des départs en temps opportun.

4.75 Le Service TI désactive les comptes Active Directory dès qu'il est avisé du départ d'employés au moyen des demandes de modification ou de fermeture de comptes. Le processus de désactivation après 30 jours d'inactivité qui est également en place offre une sécurité supplémentaire.

Résultats de la vérification par sondages de l'échantillon statistique

4.76 Nos travaux ont visé les paiements versés au titre des programmes de protection de l'enfance et des soins de longue durée. Nous avons soumis à une vérification par sondages 28 paiements traités par différentes régions au cours de l'exercice 2010. Le tableau suivant montre les types de paiements vérifiés.

Type de service vérifié	Nombre de paiements vérifiés
Établissement résidentiel pour adulte (ERA)	12
Services à domicile	9
Arrangements d'hébergement en famille de remplacement	2
Tutelle	2
Soutien aux personnes handicapées	2
Protection de l'enfance	1

Résumé des résultats par région

4.77 Notre échantillon porte sur sept des huit régions du ministère. Nous faisons rapport de nos constatations par région et par critère de vérification. Le tableau suivant montre le nombre de paiements vérifiés pour chaque région et le nombre d'éléments à signaler par région.

Région	Nombre de paiements vérifiés	Nombre d'éléments à signaler
Péninsule acadienne	4	8
Chaleur	3	8
Edmundston	1	0
Fredericton	3	1
Restigouche	2	3
Moncton	7	5
Saint John	8	4
Total	28	29

4.78 Comme on peut le voir dans le tableau, nous avons trouvé un certain nombre d'erreurs dans chaque région, à l'exception de la région d'Edmundston. Notre échantillon statistique n'a produit aucun élément à vérifier par sondages pour la région de Miramichi.

Résumé des résultats de la vérification par sondages par critère

4.79 Nos critères visant les vérifications par sondages ont porté sur divers aspects, allant du pouvoir de payer et du pouvoir de dépenser à l'admissibilité des clients aux paiements qu'ils reçoivent. Nous avons fondé nos critères sur notre connaissance des programmes du

ministère et des contrôles de système connexes. Nos critères et nos résultats des vérifications par sondages sont résumés dans le tableau suivant.

Type d'élément à signaler/critère	Nombre d'éléments à signaler
Pouvoir de dépenser non approprié	11
Pouvoir de payer non approprié	0
Mauvais code de programme et de compte	0
Mauvaise date de coupure	0
Le paiement ne concorde pas avec le contrat	0
Les documents justificatifs n'appuient pas le paiement	1
Le paiement n'est pas justifié par une demande	0
Le fournisseur de services n'est pas admissible à recevoir un paiement	0
Les documents financiers du client ne sont pas au dossier ou ne sont pas à jour	3
La contribution du client est incorrecte	1
Le plan d'intervention n'est pas à jour	5
L'évaluation pour les soins de longue durée n'est pas au dossier ou n'est pas à jour	4
Les documents d'inspection et de délivrance de permis des ERA sont incomplets	4

4.80 Nous avons eu le plaisir de ne trouver aucune erreur relative aux critères suivants :

- Pouvoir de payer approprié
- Bons codes de programme et de compte
- Bonne date de coupure
- Le paiement concorde avec le contrat
- Paiement justifié par une demande
- Le fournisseur de services est admissible à recevoir un paiement

Résumé des résultats de la vérification par sondages par région et par critère

4.81 Le tableau suivant montre le nombre d'erreurs par critère visant les vérifications par sondages et par région.

Critère	Saint John	Moncton	Fredericton	Restigouche	Péninsule acadienne	Edmundston	Chaleur
Pouvoir de dépenser non approprié	2	2	1	1	3		2
Les documents justificatifs n'appuient pas le paiement	1	-	-	-	-	-	-
Les documents financiers sur le client ne sont pas au dossier ou ne sont pas à jour		1			1		1
La contribution du client est incorrecte	1						
Le plan d'intervention n'est pas à jour	-	-	-	-	3	-	2
L'évaluation pour les soins de longue durée n'est pas au dossier ou n'est pas à jour				1	1		2
Les documents d'inspection et de délivrance de permis des ERA sont incomplets		2		1			1
Total	4	5	1	3	8	0	8

Pouvoir de dépenser approprié

4.82 La directive sur l'autorisation des paiements de la province définit le pouvoir de dépenser ainsi : « l'autorisation de déboursier les fonds du budget approuvé avant de faire un achat ou de prendre un engagement. L'autorisation signifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer l'achat ». Le gouvernement provincial exige que tout paiement soit approuvé par une personne ayant le pouvoir de dépenser avant d'être versé.

4.83 Les sous-ministres sont tenus de déléguer le pouvoir de dépenser à leur personnel, ce qu'ils font en signant un formulaire de délégation du pouvoir de dépenser dans lequel sont précisées les personnes qui peuvent approuver des achats et la limite de leur pouvoir de dépenser.

4.84 Pour les paiements dans Familles NB, les employés exercent leur pouvoir de dépenser de façon électronique. Le ministère enregistre dans une table du système une liste des personnes qui ont le pouvoir d'approuver des paiements ainsi que la limite du pouvoir de dépenser de chacune. Seuls les utilisateurs qui figurent dans cette table peuvent approuver des paiements.

4.85 Dans le cadre de notre vérification, nous avons regardé si chaque paiement dans notre échantillon avait été approuvé par une personne ayant le pouvoir de dépenser approprié, ce que nous avons fait en comparant le pouvoir de dépenser électronique avec les noms sur les formulaires de délégation du pouvoir de dépenser du sous-ministre.

4.86 Nous avons trouvé 11 cas où le pouvoir de dépenser dans Familles NB ne concordait pas avec le formulaire de délégation du sous-ministre. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à l'année dernière, alors que nous avons trouvé une seule erreur relative au pouvoir de dépenser à la suite de notre vérification par sondages. Dans tous ces cas, le montant approuvé dans Familles NB était supérieur au montant désigné dans le formulaire de délégation du sous-ministre.

4.87 Sur les 11 cas en question, nous avons trouvé 5 cas où des travailleurs sociaux des soins de longue durée, dont la limite du pouvoir de dépenser est de 700 \$, avaient approuvé pour des ERA des paiements fixes de montants allant de 2 250,83 \$ à 3 546,93 \$ par mois. Nous avons aussi trouvé cinq cas où des administrateurs de cas du système, dont la limite du pouvoir de dépenser est de 700 \$, avaient approuvé pour des ERA des paiements fixes de montants allant de 2 250,83 \$ à 3 546,93 \$ par mois. Le dernier cas est dans la même veine; il s'agit d'un travailleur social des soins de longue durée, dont la limite du pouvoir de dépenser est de 700 \$, qui a approuvé une demande à tarif fixe pour un client afin que cette personne puisse recevoir des soins dans une famille de remplacement à un coût de 2 717,60 \$.

4.88 Nous comprenons que les employés doivent pouvoir approuver des montants pour les demandes à tarif fixe, mais ce pouvoir devrait être expressément délégué par le sous-ministre au moyen du formulaire de délégation.

Recommandation

4.89 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que tous les employés qui autorisent des paiements ont un pouvoir de dépenser qui leur a été délégué par le sous-ministre au moyen d'un formulaire de délégation du pouvoir de dépenser. Les employés ne devraient pas autoriser des montants qui excèdent les limites autorisées qui leur ont été déléguées par le sous-ministre.

Réponse du ministère

4.90 [Traduction.] *L'analyste régional du soutien des utilisateurs (ARSU) et l'équipe de soutien de Familles NB entrent les limites du pouvoir de dépenser dans la table électronique de Familles NB en fonction du rôle de l'employé. Pour assurer la concordance entre la table électronique et les formulaires de délégation du pouvoir de dépenser signés par le sous-ministre, les services de comptabilité fourniront aux régions une copie de la table électronique aux fins de référence et de validation lorsque les formulaires de délégation seront remplis pour l'exercice 2011-2012.*

Documents à l'appui des paiements

4.91 Le ministère offre aux fournisseurs de services la possibilité de présenter leurs factures électroniquement au moyen d'un système de facturation sur le Web. Dans le cadre de notre vérification, nous avons demandé au ministère de communiquer avec des fournisseurs de services et d'obtenir des documents à l'appui de certains paiements électroniques. Nous avons examiné les documents justificatifs pour vérifier s'ils appuyaient les montants payés aux fournisseurs de services.

4.92 Dans notre échantillon de 28 éléments, le ministère avait versé sept paiements à des fournisseurs ayant présenté des factures électroniques. Nous avons trouvé une erreur parmi ces sept paiements dans la région de Saint John. L'erreur s'est produite parce que le fournisseur de services avait présenté une demande de paiement pour 126 heures de travail. En examinant les documents justificatifs, nous avons déterminé que le fournisseur de services aurait dû facturer seulement 122 heures de travail. L'erreur a donné lieu à un paiement en trop de 57,04 \$ au fournisseur de services.

4.93 Bien que, dans ce cas, la valeur monétaire du paiement en trop n'e soit pas très élevée, le taux d'erreurs décelées à la suite de notre vérification par sondages est considérable. Dans notre échantillon de 28 paiements, seulement 7 des factures payées étaient des factures électroniques. Une erreur dans un échantillon de sept éléments constitue un taux d'erreurs de 14 %. De plus, pour chacun des deux exercices précédents, nous avons trouvé une erreur dans les paiements des factures électroniques pour un taux d'erreurs d'environ 10 %. Chaque année, nous trouvons systématiquement des erreurs dans ce type de paiements, ce qui nous porte à conclure qu'un taux d'erreurs héritées de 10 % à 14 % existe pour cette catégorie.

4.94 Le système Familles NB traite plus de 555 000 paiements par année. Ces paiements ne visent pas tous des factures électroniques. Nous estimons qu'environ 43 % ou 238 000 paiements sont versés au

moyen de la facturation électronique. En prenant des taux d'erreurs de 10 % et de 14 % et en supposant une erreur de paiement de 50 \$, nous prévoyons en gros que l'erreur dans le paiement des factures électroniques se chiffre à quelque 1,0 à 1,7 million de dollars.

4.95 Nous avons fait rapport sur cette question et formulé des recommandations au cours des deux dernières années. D'après notre vérification par sondages de cette année, nous estimons que la stratégie du ministère relativement à la gestion de cette erreur héritée dans le processus de paiement des factures électroniques devrait être revue et modifiée afin de diminuer le niveau d'erreurs.

Recommandation

4.96 Le ministère devrait revoir et modifier son processus de gestion des paiements électroniques afin que l'erreur héritée de ce processus soit rabaisée à un niveau acceptable.

Réponse du ministère

4.97 [Traduction.] *Tous les trimestres, les services de comptabilité produisent un échantillon de vérification de 10 % qui contient des factures électroniques présentées par des fournisseurs au moyen de l'application Web de Familles NB. Pour compléter le processus de validation, les régions sont tenues d'obtenir des documents justificatifs des fournisseurs dans un délai de 30 jours. Si ces conditions ne sont pas remplies, la région retourne le rapport de vérification aux services de comptabilité en leur demandant de corriger les déficiences.*

4.98 *Le processus opérationnel de la facturation électronique, décrit à la section 6 du document de soutien des utilisateurs du processus opérationnel de la facturation électronique, sera modifié pour inclure une clause de résiliation, comme il est précisé dans l'entente de facturation électronique, un échantillon plus important d'éléments pour la vérification de la non-conformité et une fréquence accrue de vérification.*

Documents financiers et contribution du client

4.99 Les clients sont tenus de contribuer financièrement aux services qu'ils reçoivent par l'entremise de Familles NB si leur revenu dépasse un certain seuil. Deux documents financiers doivent être remplis pour déterminer le montant de la contribution du client, soit un formulaire de déclaration financière et un formulaire de contribution financière. Le formulaire de déclaration financière est rempli par le client et sert à consigner son revenu. À l'aide de cette information, le ministère remplit un formulaire de contribution financière, qui repose sur une formule préétablie pour calculer le montant de la contribution du client.

4.100 L'un de nos critères de vérification était de voir si les documents financiers étaient à jour et versés au dossier de chaque client. Nous avons aussi vérifié si le montant de la contribution du client était calculé correctement. En vertu de sa directive, le ministère est tenu d'effectuer une nouvelle évaluation financière du client aux deux ans. Si un client reçoit de l'aide sociale, cette nouvelle évaluation n'est pas nécessaire.

4.101 Dans les 28 paiements vérifiés, nous avons trouvé trois erreurs reliées aux documents financiers et une erreur reliée à la contribution du client, ce qui est une amélioration importante comparativement aux années précédentes. Les erreurs peuvent être réparties comme suit :

- 3 – documents financiers non à jour;
- 1 – l'information financière n'a pas été entrée dans le système en temps opportun, ce qui a donné lieu à une erreur reliée à la contribution du client.

4.102 Dans les trois cas, les déclarations financières des clients n'étaient pas à jour. L'information remontait aux années 2000, 2001 et 2003. Dans les trois cas, les clients n'étaient pas tenus de verser une contribution du client.

4.103 Dans un cas, l'information sur la subvention financière relative à une cliente a été recalculée en octobre 2009, mais l'information n'a pas été entrée dans le système avant janvier 2010. En conséquence, la cliente a contribué en trop aux soins fournis pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre. La contribution de la cliente aurait dû être réduite de 11,23 \$ par mois.

Recommandation

4.104 Nous avons recommandé que le ministère effectue une nouvelle évaluation financière dans un délai de deux ans pour les clients qui ne reçoivent pas d'aide sociale, comme l'exige la directive. L'information devrait être entrée dans le système en temps opportun.

Réponse du ministère

4.105 [Traduction.] *Nous sommes d'accord avec la recommandation.*

Plans d'intervention non à jour

4.106 Le ministère exige que les plans d'intervention soient remplis chaque année ou selon la fréquence déterminée par le système afin que les services et les besoins des clients soient consignés dans le

système. Un plan d'intervention contribue à assurer que les clients reçoivent le niveau approprié de soins.

4.107 Dans les 28 paiements que nous avons vérifiés, nous avons trouvé cinq cas dans deux régions où les plans d'intervention des clients n'étaient pas à jour. Il s'agissait des régions de Chaleur et de la Péninsule acadienne.

Région de Chaleur

4.108 Dans deux des trois éléments vérifiés dans cette région, les plans d'intervention n'étaient pas à jour. Les deux plans d'intervention visaient des personnes en établissement résidentiel pour adultes, et leur dernière mise à jour remontait respectivement à avril 2005 et à septembre 2007.

Région de la Péninsule acadienne

4.109 Dans cette région, nous avons constaté que trois des quatre éléments vérifiés avaient un plan d'intervention qui n'était pas à jour. Dans le premier cas, le plan d'intervention visait un client qui recevait des services à domicile, et la dernière mise à jour du plan d'intervention remontait à avril 2007. Pour les deux autres cas, les plans d'intervention visaient des clients en ERA, et leur dernière mise à jour remontait respectivement à septembre 2004 et à septembre 2006.

Recommandation

4.110 **Le ministère devrait s'assurer que les plans d'intervention des clients sont mis à jour annuellement ou selon les exigences du système.**

Réponse du ministère

4.111 [Traduction.] *Nous sommes d'accord avec la recommandation. La section 2.10 du manuel sur les soins de longue durée recommande que des examens de cas soient effectués chaque année. La section 9.1 du manuel du programme de soutien des personnes handicapées précise que des examens de cas doivent être effectués chaque année. Les plans d'intervention devraient être mis à jour à ce moment.*

Évaluation pour les soins de longue durée

4.112 Dans les 28 paiements que nous avons vérifiés, nous avons constaté que l'évaluation pour les soins de longue durée ne se trouvait pas au dossier du client. Nous avons aussi trouvé trois cas où l'évaluation SLD des clients n'était pas à jour et où les examens de cas annuels n'avaient pas été versés au dossier.

4.113 Pour le client dont le dossier ne contenait pas d'évaluation SLD, nous avons vu une évaluation partielle dans le système, mais le travailleur social n'a pas pu trouver une évaluation complète. On

nous a dit qu'une évaluation serait faite pour ce client dans les six prochains mois.

4.114 Dans les trois cas pour lesquels l'évaluation n'était pas à jour, nous n'avons vu aucun élément probant montrant que le travailleur social avait été en contact avec les clients depuis la date de leur dernière évaluation en 2007. Deux des ces clients recevaient des soins à domicile, et leurs besoins auraient pu changer au cours des trois dernières années. Le ministère aurait dû effectuer un examen de cas annuel relativement à ces clients.

Région	Évaluations pour soins de longue durée non à jour et examen de cas manquant au dossier du client	Évaluation pour soins de longue durée non fournie
Péninsule acadienne	1	0
Chaleur	2	0
Restigouche	0	1

Documentation des examens de cas annuels

4.115 Selon les lignes directrices du ministère, un examen de cas annuel devrait être fait pour les clients en établissement résidentiel pour adultes et les clients qui reçoivent des soins à domicile. Les examens de cas et des contacts réguliers avec le client contribuent à faire en sorte que les clients continuent à recevoir des soins dont le niveau est approprié pour répondre à leurs besoins.

4.116 Dans notre vérification par sondages des années précédentes, nous avons trouvé des situations où les travailleurs sociaux du ministère n'avaient pas eu de contacts avec les clients depuis de nombreuses années, ce qui nous avait menés à nous demander si les clients recevaient effectivement le niveau de soins approprié. Cette année, au cours de notre vérification par sondages des évaluations pour les soins de longue durée, nous avons trouvé des éléments probants dans tous les cas sauf trois montrant que les travailleurs sociaux avaient soit mis l'évaluation pour les soins de longue durée à jour, soit eu des contacts avec le client. Dans 10 cas toutefois, nous ne pouvons dire si ce contact constituait un examen de cas annuel parce que le contact était mal documenté dans le système.

4.117 Le manuel des directives sur les soins de longue durée donne des conseils sur les aspects à examiner lors des examens de cas annuels, à savoir :

- État du client – Le travailleur social doit évaluer si l'état et les besoins du client sont demeurés les mêmes au cours de l'année écoulée.
- Caractère approprié des services – Le travailleur social doit s'assurer que la méthode de prestation des services SLD au client ou à l'aidant naturel est toujours appropriée.
- Satisfaction du client – Le travailleur social doit déterminer si le client ou l'aidant naturel est satisfait des mesures de soutien et des services actuels.
- Situation financière du client – Le travailleur social doit s'assurer que le client a présenté une copie récente de son avis de cotisation fiscale.

4.118 Dans notre examen des notes dans Familles NB, nous n'avons vu aucun élément probant montrant que les travailleurs sociaux avaient évalué les quatre aspects décrits ci-dessus dans 10 cas. Nous avons toutefois vu des éléments probants montrant que les travailleurs sociaux avaient communiqué avec les clients et que les plans d'intervention des clients avaient été mis à jour.

Recommandation

4.119 Nous avons recommandé que le ministère effectue régulièrement des examens de cas. L'examen de cas devrait être consigné dans le système Familles NB comme preuve de réalisation de l'examen par le ministère.

Réponse du ministère

4.120 [Traduction.] *Nous sommes d'accord avec la recommandation. La section 2.10 du manuel sur les soins de longue durée recommande que des examens de cas soient effectués chaque année. La section 9.1 du manuel du programme de soutien des personnes handicapées précise qu'un examen de cas doit être fait annuellement. Les examens peuvent être documentés dans Familles NB au moyen du registre des événements.*

Recommandations

4.121 Nous avons recommandé que les travailleurs sociaux évaluent et consignent l'état du client, le caractère approprié des services, la satisfaction du client à l'égard du soutien et la situation financière du client lors de l'examen de cas annuel.

4.122 Nous avons recommandé que le ministère élabore un formulaire ou un modèle pour aider les travailleurs sociaux à

consigner l'information qui doit être recueillie lors des examens de cas annuels des clients.

4.123 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que tous les travailleurs sociaux reçoivent une formation adéquate sur la réalisation et la consignation des examens de cas annuels des clients.

Réponse du ministère

4.124 [Traduction.] *Nous sommes d'accord avec les recommandations. Le ministère doit uniformiser le processus. Nous sommes en train de mettre au point un modèle pour la réalisation de sondages annuels auprès des clients, sondages qui comprendront des questions sur la satisfaction du client, l'état du client, le caractère approprié des services et l'information financière du client. Ces sondages pourraient servir à indiquer s'il est nécessaire de réaliser une évaluation ou un examen complet. L'utilisation du modèle sera abordée dans la formation donnée au personnel qui s'occupe des programmes de soins de longue durée et de soutien des personnes handicapées.*

Documents d'inspection et de délivrance de permis des établissements résidentiels pour adultes

4.125 Le ministère est tenu d'inspecter tous les établissements résidentiels pour adultes (ERA) avant d'accorder un permis à l'établissement. Ce permis s'appelle un certificat d'agrément. Les normes du ministère exigent une inspection annuelle complète au moins 60 jours avant la date d'expiration du certificat. Cette période de 60 jours donne aux ERA du temps pour remédier aux aspects non conformes avant l'expiration du certificat. Si un ERA présente des aspects non conformes aux normes et que son certificat est à la veille d'expirer, le ministère peut accorder un permis provisoire valide pour six mois. Ce délai donne le temps à l'ERA de corriger les problèmes de non-conformité et au ministère de faire une nouvelle visite à l'ERA pour s'assurer que tous les problèmes importants de non-conformité sont corrigés avant de renouveler le certificat d'agrément.

4.126 Dans le cadre de notre vérification, nous nous assurons que les ERA font l'objet d'inspections et détiennent un permis, comme l'exige la directive du ministère. Nous avons examiné tous les documents d'inspection et de délivrance de permis qui nous ont été fournis pour les 12 paiements de notre échantillon qui avaient trait à des ERA. Nous avons relevé quatre éléments à signaler, que nous traitons dans les paragraphes qui suivent.

Région de Chaleur

4.127 Nous avons trouvé un cas dans cette région où un établissement a fonctionné sans permis pendant quatre mois. Le

certificat d'agrément de l'ERA avait expiré en février 2009, et un nouveau permis a été délivré en juillet 2009 seulement. Le ministère a déclaré que le poste d'inspecteur est resté vacant pendant un certain temps et que l'inspection des ERA avait pris du retard.

Région de Restigouche

4.128 Nous avons trouvé un cas dans cette région où un établissement a fonctionné sans permis pendant cinq mois. Dans ce cas, le certificat d'agrément de l'ERA avait expiré en août 2009, et un nouveau permis a été délivré en février 2010 seulement. Le ministère a déclaré que la région connaissait un arriéré des inspections et qu'elle venait tout juste de rattraper le retard.

Région de Moncton

4.129 Nous avons trouvé dans cette région un cas où le ministère avait délivré un certificat d'agrément même si un certain nombre d'infractions avaient été consignées sur le formulaire d'inspection standard visant l'ERA. Nous n'avons vu aucun élément probant montrant que l'exploitant de l'ERA avait corrigé les infractions.

4.130 Nous avons trouvé un cas où l'exploitant de l'ERA n'avait pas rempli le formulaire de demande standard, mais où le ministère avait délivré un certificat d'agrément.

Recommandations

4.131 Nous avons recommandé que le ministère remplisse et reçoive tous les documents de délivrance du permis avant d'accorder un certificat d'agrément à l'ERA.

4.132 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que tous les ERA font l'objet d'une inspection au moins 60 jours avant l'expiration de leur certificat d'agrément.

4.133 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que les certificats d'agrément sont délivrés en temps opportun.

Réponse du ministère

4.134 [Traduction.] *Développement social a récemment achevé une phase de transition importante avec plusieurs nouveaux coordonnateurs d'établissements résidentiels pour adultes. On s'attend à ce que la situation s'améliore très bientôt.*

Système de paie du gouvernement (SIRH) Contexte

4.135 Le Système de paie du gouvernement (SIRH) est un autre système important de la province que nous contrôlons par sondages chaque année. Le Bureau des ressources humaines (BRH) exploite ce système, qui traite les transactions de paie pour la fonction publique et les régimes de retraite.

4.136 Notre vérification par sondages comporte deux parties :

- Nous documentons et vérifions les contrôles à la Direction du service d'information sur les ressources humaines (la direction) du BRH. Cette direction est chargée de l'exploitation du SIRH et établit les mécanismes de contrôle centraux pour la feuille de paie des fonctionnaires et des employés occasionnels du gouvernement.
- Nous documentons et vérifions les contrôles dans deux ou trois ministères. De plus, nous choisissons et vérifions un échantillon de transactions de paie relativement à ces ministères. Chaque année, nous choisissons des ministères différents pour nous assurer de visiter tous les ministères en rotation. Cette année, nous avons retenu le ministère de la Santé et le ministère du Développement social.

4.137 La feuille de paie du personnel enseignant de la province est exclue de notre contrôle par sondages. Les enseignants sont payés à partir d'un autre système exploité par le ministère de l'Éducation. Nous nous appuyons sur le travail du Bureau du contrôleur pour ces paiements. Le Bureau du contrôleur effectue des contrôles par sondages détaillés sur la masse salariale des districts scolaires, et nous examinons cette vérification pour nous en servir dans la préparation de notre opinion du vérificateur.

Constatations générales

4.138 Cette année, nous avons formulé des recommandations dans les domaines suivants :

- Autorisation des documents de contrôle de production
- Accès à l'environnement de production du serveur Genesys

Autorisation des documents de contrôle de production *Question*

4.139 Le personnel du SIRH n'approuve pas toujours les documents de contrôle de production pour les demandes de modifications avant de les envoyer à Bell Aliant, le fournisseur de services du centre de données. Ces documents autorisent Bell Aliant à faire déployer les programmes dans l'environnement de production. Le fait d'envoyer des documents de contrôle de production non approuvés augmente le risque que des modifications non autorisées aux codes de programmes soient déployées dans l'environnement de production.

Constatations

4.140 Au cours de notre vérification, nous avons contrôlé par sondages cinq demandes de modifications au SIRH. Nous avons découvert un cas où aucune approbation ne figurait sur les documents de contrôle de production de la demande de modification. Nous avons discuté de l'erreur avec le gestionnaire de l'équipe technique

et, comme il venait tout juste d'entrer en fonction, il ne savait pas qu'il fallait quand même que quelqu'un approuve les documents de contrôle de production.

Discussion avec la direction

4.141 Nous avons discuté de la question avec le directeur par intérim du SIRH. Il croit qu'il s'agit d'une erreur isolée qui est attribuable à une période durant laquelle le poste de gestionnaire de l'équipe technique était vacant et la réaffectation des fonctions parmi les autres membres du personnel n'avait pas encore été précisée. Il estime que le gestionnaire de l'équipe technique devrait approuver les documents de contrôle de production. Le directeur par intérim a avisé Bell Aliant qu'il ne doit pas déployer de programmes dans l'environnement de production avant que les documents du contrôle de production soient signés par le gestionnaire de l'équipe technique, le directeur par intérim ou le gestionnaire du service gouvernemental de la paie.

Recommandation

4.142 Nous avons recommandé que le BRH s'assure que le personnel approprié du SIRH approuve les documents de contrôle de production pour les demandes de modifications avant que le SIRH les envoie à Bell Aliant afin d'autoriser le déploiement des programmes dans l'environnement de production.

Réponse du ministère

4.143 [Traduction.] *Des mesures ont déjà été prises relativement à votre recommandation sur l'approbation des documents du contrôle de production.*

Accès à l'environnement de production du serveur Genesys
Question

4.144 Le directeur par intérim du SIRH a un accès en écriture à l'environnement de production du serveur Genesys. Permettre l'accès en écriture à l'environnement de production du serveur Genesys augmente le risque que des codes de programme non autorisés et incorrectement testés soient ajoutés à l'environnement de production.

Constatations

4.145 En mars 2009, le SIRH a mis en service un nouveau serveur et une nouvelle version du logiciel Genesys pour le calcul de la feuille de paie des employés. Au cours de notre vérification au SIRH, nous avons déterminé que le directeur par intérim de la direction a un accès complet à l'environnement de production du serveur Genesys. Avant que ce nouvel environnement et que ces nouvelles procédures de soutien soient mis en œuvre, seuls les employés autorisés de Bell Aliant avaient accès à l'environnement de production, car ce code de programme était stocké dans l'ordinateur central. Ces employés de Bell Aliant modifiaient le code de l'environnement de production

uniquement lorsqu'ils recevaient les documents de contrôle de production du SIRH les autorisant à ajouter un code de programme précis à l'environnement de production.

Discussion avec la direction

4.146 Nous avons discuté de la question avec le directeur par intérim à la direction, qui est d'avis qu'avoir un accès en écriture à l'environnement de production est une nécessité opérationnelle qui permet de configurer et de tester efficacement la mise en œuvre pré-production de la phase II du système. Une fois la phase II en œuvre, le directeur par intérim n'aura plus besoin d'avoir accès à l'environnement de production. Nous sommes d'avis que le fait d'accorder à des personnes autres que le personnel de Bell Aliant un accès en écriture à l'environnement de production compromet les mécanismes de contrôle de la sécurité qui protègent l'intégrité du code du système.

Recommandation

4.147 **Nous avons recommandé que seuls les employés autorisés de Bell Aliant aient accès en écriture à l'environnement de production du serveur Genesys.**

Réponse du ministère

4.148 [Traduction.] *Nous convenons qu'il s'agissait d'une situation de courte durée attribuable aux travaux reliés à la phase II de la mise à niveau de Genesys.*

Système de l'Assurance-maladie

Contexte

4.149 Le système de l'Assurance-maladie est un autre système important du gouvernement provincial que nous contrôlons par sondages chaque année. Le ministère de la Santé exploite ce système, qui traite des transactions d'une valeur approximative de 270 millions de dollars sous forme de paiements pour les médecins. L'assurance procurée par la vérification en ce qui concerne ce système est obtenue en majeure partie au moyen d'un échantillon statistique de transactions.

Constatations générales

4.150 Cette année, nous avons formulé des recommandations dans les domaines suivants :

- Pouvoir de dépenser approprié
- Exactitude arithmétique des paiements

Pouvoir de dépenser approprié

4.151 Nous avons relevé un cas au cours de notre vérification par sondages du système de l'Assurance-maladie où le paiement n'était pas appuyé par un pouvoir de dépenser correctement documenté. L'erreur s'est produite parce que l'employé a signé pour une activité

qui ne figurait pas sur le formulaire de délégation du pouvoir de dépenser visant cet employé.

4.152 Le ministère a indiqué qu'il s'agissait d'un nouveau code d'activité créé durant l'exercice et que le formulaire de délégation du pouvoir de dépenser de l'employé n'avait pas été mis à jour. Le ministère a indiqué qu'il s'assurerait que le formulaire est mis à jour pour tenir compte des changements qui ont eu lieu depuis sa dernière mise à jour.

Recommandations

4.153 Nous avons recommandé que le ministère s'assure que le formulaire de délégation est mis à jour durant l'exercice pour tenir compte des changements dans la responsabilité de signer.

4.154 Nous avons aussi recommandé que le ministère s'assure que les documents sont signés par un signataire autorisé avant le versement du paiement.

Réponse du ministère

4.155 [Traduction.] *Nous avons mis à jour les formulaires de cette année pour indiquer le pouvoir de dépenser actuel des utilisateurs.*

Exactitude arithmétique des paiements

4.156 Nous avons aussi relevé au cours de notre vérification un cas où le calcul du montant d'un paiement était erroné, ce qui a donné lieu à un paiement en trop de 232 \$ versé à un médecin. L'erreur s'est produite parce que le médecin avait reçu la prime après les heures normales de travail, alors que l'heure sur la demande de remboursement indiquait que la prime après les heures normales de travail n'aurait pas dû s'appliquer.

4.157 En discutant avec le personnel, nous avons appris qu'il existe un champ pour inscrire l'heure dans le système, mais que le système n'est pas en mesure de le lire. En conséquence, à moins que la demande de remboursement soit traitée manuellement ou que le système la désigne comme une demande à évaluer, le système paie le montant que le médecin a facturé.

4.158 Le personnel a déclaré qu'il apporterait un redressement à cette demande de remboursement pour recouvrer le paiement en trop.

Recommandations

4.159 Nous avons recommandé que le ministère examine si une validation informatique dans le champ de l'heure est possible afin que le ministère paie les primes après les heures normales de travail uniquement lorsque le médecin y est admissible.

4.160 Nous avons aussi recommandé que le ministère redresse la demande de remboursement que nous avons relevée dans notre échantillon afin de recouvrer le paiement en trop.

Réponse du ministère

4.161 [Traduction.] *Nous avons pris des mesures pour que la validation du champ Heure soit lue et calculée dans le nouveau système pour assurer l'exactitude des paiements. La demande de remboursement pour laquelle notre système actuel n'a pas calculé le paiement moins élevé a été redressée pour indiquer les bons honoraires.*

Chapitre 5

Bureau du vérificateur général

Contenu

Déclaration de responsabilité	129
Mission et valeurs	130
Facteurs qui influencent notre rendement et nos résultats	131
Établissement de liens entre les objectifs et le rendement	133
Mesure de nos progrès	136
Ressources financières et humaines	142
Ce que réserve l'avenir	144

Bureau du vérificateur général

Déclaration de responsabilité

Ce chapitre de mon rapport illustre le rendement de mon bureau pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Je suis responsable des résultats obtenus, du choix des indicateurs de rendement et de la présentation de l'information sur le rendement.

Ce chapitre présente un portrait détaillé du rendement réel du bureau. Il comprend des estimations et des énoncés interprétatifs qui représentent le meilleur jugement de la direction. Les indicateurs de rendement dont il est fait rapport sont compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du bureau, et ils portent sur des aspects critiques pour comprendre le rendement du bureau.

Il m'incombe de m'assurer que l'information sur le rendement du bureau est mesurée avec exactitude et en temps opportun. S'il y a lieu, les limites importantes de la fiabilité des données sur le rendement sont définies et expliquées.

Ce chapitre a été préparé en suivant les lignes directrices établies dans l'énoncé de pratiques recommandées 2 (PR-2), lequel se trouve dans le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, CA

Mission et valeurs

5.1 Notre mission est la suivante :

Nous favorisons la reddition de comptes en fournissant de l'information objective à la population du Nouveau-Brunswick par l'entremise de l'Assemblée législative.

5.2 Nos valeurs sont les suivantes :

- reddition de comptes, crédibilité et objectivité de notre travail;
- une communication ouverte entre nous et avec nos intervenants, tout en assurant la confidentialité; respect pour notre clientèle, les entités que nous vérifions et entre nous;
- un milieu de travail agréable qui favorise une culture d'apprentissage, un perfectionnement professionnel continu et une éthique du travail fondée sur l'honnêteté;
- un personnel compétent, efficace et efficace qui travaille dans un environnement qui encourage la responsabilité personnelle à l'égard de son travail et de sa carrière;
- le maintien de notre indépendance de façon à nous assurer la confiance du public et de nos collègues.

5.3 Notre mandat est établi dans la *Loi* sur le vérificateur général. *Loi* assure au vérificateur général l'indépendance nécessaire pour effectuer son travail de manière équitable et objective. La *Loi* exige que le vérificateur général vérifie les états financiers de la province et les états financiers de certains organismes de la Couronne. Elle exige également que le vérificateur général fasse rapport annuellement sur les résultats de son travail, notamment si les fonds ont été dépensés sans tenir compte des principes d'économie ou d'efficacité et si des procédures ont été établies pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport. La pièce 5.1 présente les exigences spécifiques de la loi en matière de vérification et de rapports et montre comment nous satisfaisons à chacune de ces exigences.

Pièce 5.1 Exigences de la loi et comment elles sont satisfaites

Exigences de la loi	Comment elles sont satisfaites
Vérifier les comptes de la province de la manière que le vérificateur général juge nécessaire.	Travail de vérification financière et de vérification d'optimisation des ressources effectué dans des ministères chaque année, démontré par les observations dans nos rapports.
Vérifier les comptes de certains organismes de la Couronne.	Vérification annuelle des états financiers, démontrée par notre rapport du vérificateur qui accompagne les états financiers.
Examiner les états financiers qui figurent dans les comptes publics et exprimer son opinion sur ces états financiers.	Démontré par notre rapport du vérificateur qui accompagne les états financiers de la province.
Faire rapport annuellement à l'Assemblée législative sur le travail de son bureau.	Démontré par la production de notre rapport annuel.
Faire rapport annuellement sur le fait que le vérificateur général a reçu ou non dans l'exécution du travail de son bureau toutes les informations et tous les éclaircissements qu'il a demandés.	Nous le faisons dans nos rapports annuels en indiquant les cas dans lesquels nous n'avons pas reçu toute l'information nécessaire.
Faire rapport sur tout fait que le vérificateur général estime significatif et qui par sa nature doit être porté à l'attention de l'Assemblée législative.	Démontré par la production de notre rapport annuel.
Faire rapport sur les cas observés dans lesquels : a) une personne a, volontairement ou par négligence, omis de percevoir ou de recevoir des sommes appartenant à la province; b) il n'a pas été rendu compte de deniers publics et ceux-ci n'ont pas été versés au Fonds consolidé; c) un crédit a été dépassé ou a été affecté à une fin ou d'une manière non autorisée par la législature; d) une dépense a été engagée sans autorisation ou sans avoir été dûment certifiée ou appuyée de pièces justificatives; e) il y a eu manque ou perte par suite de fraude, de faute ou d'erreur d'une personne; f) des sommes ont été dépensées sans tenir dûment compte de l'économie ou de l'efficacité; g) des procédures n'ont pas été établies pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport lorsque, de l'opinion du vérificateur général, les procédures pourraient être utilisées de façon appropriée et raisonnable; h) des procédures établies pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport n'étaient pas, de l'opinion du vérificateur général, satisfaisantes.	Nous faisons rapport sur les cas dont nous prenons connaissance. Nous nous acquittons du paragraphe e) chaque année. Nos chapitres sur l'optimisation des ressources satisfont aux paragraphes f) et g) et, lorsqu'il est approprié, h).

Facteurs qui influencent notre rendement et nos résultats

5.4 Notre crédibilité constitue notre plus grande force, mais elle représente aussi notre secteur de risque le plus élevé. Notre bureau n'a pas le pouvoir de faire appliquer nos recommandations; nous comptons plutôt sur la force de nos arguments, et notre réputation auprès des députés et du public, pour amener le changement. Si nous

nous trompions dans notre analyse ou que nous parvenions à une conclusion non appropriée, notre crédibilité en souffrirait.

5.5 Deux facteurs en particulier influencent notre crédibilité : notre indépendance, réelle et perçue, et notre capacité d'effectuer du travail de qualité. Nous les considérons comme des facteurs essentiels à notre succès.

L'indépendance du bureau pourrait être améliorée

5.6 Comme nous le mentionnons, la *Loi sur le vérificateur général* nous assure notre indépendance. La présente loi établit clairement le Bureau du vérificateur général comme un organisme distinct du gouvernement. Elle établit le vérificateur général comme un fonctionnaire de l'Assemblée législative et lui donne le pouvoir de déterminer la structure du bureau et les conditions d'emploi du personnel. Cependant, la *Loi* remonte à 1981, et les articles traitant de l'indépendance du Bureau du vérificateur général n'ont pas tellement changé depuis. À notre avis, des modifications pourraient et devraient être apportées à la *Loi* afin d'accroître encore plus l'indépendance du bureau. En premier lieu est la manière dont le budget du bureau est établi actuellement. En vertu de la présente loi, il revient au Conseil de gestion de déterminer le niveau de financement du bureau. Nous croyons qu'il n'est pas approprié pour le gouvernement de fixer les limites financières d'un fonctionnaire de l'Assemblée législative; c'est l'Assemblée législative elle-même qui devrait le faire. Il y a par ailleurs d'autres aspects de notre loi qui ont besoin d'être modernisés.

Les contraintes budgétaires limitent notre capacité

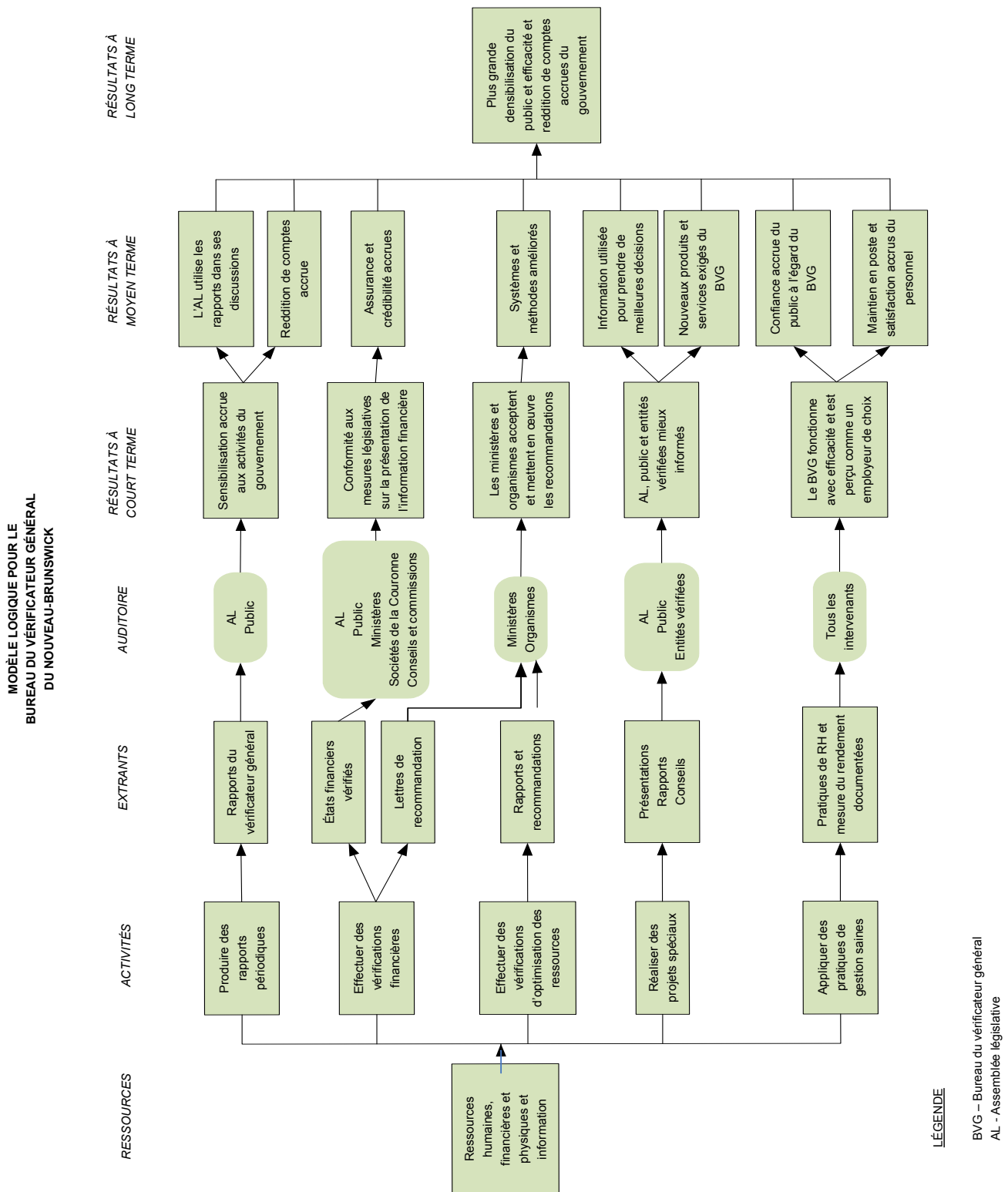
5.7 Notre capacité d'effectuer un travail de qualité est reliée à la question de notre indépendance. Le gouvernement peut limiter le travail que nous faisons simplement au moyen du budget qu'il nous accorde. Cette question est discutée plus en détail plus loin dans le chapitre. Nous observons depuis une vingtaine d'années une diminution graduelle de notre capacité. Durant cette période, notre personnel est passé de 30 personnes à temps plein à 21, car nous avons comme politique de respecter le budget qui nous est affecté. Nous avons réagi au défi en cherchant à améliorer l'efficacité de nos pratiques de travail, en éliminant certaines vérifications et en confiant certaines vérifications à d'autres. Malgré la réduction de nos effectifs, nous avons pu maintenir un noyau de personnes qui réussissent à consacrer la majeure partie de leur temps à ce que nous appelons les vérifications d'optimisation des ressources ou du rendement. De ces vérifications découle le plus gros des observations contenues dans nos rapports annuels.

5.8 Au cours des dernières années, toutefois, nous avons dû composer avec des modifications sans précédent aux conventions comptables et aux normes de vérification, ce qui a mis nos ressources à rude épreuve. Nous observons maintenant une augmentation du temps que nous consacrons aux vérifications financières ainsi que des besoins en matière de formation. Cette situation a pour effet de réduire notre capacité d'effectuer des vérifications d'optimisation des ressources. À notre avis, c'est notre capacité de fournir un commentaire indépendant et objectif sur les programmes du gouvernement qui est le plus utile pour l'Assemblée législative. Nous sommes rendus à un point où l'insuffisance de nos ressources compromet cette capacité. Nous avons soulevé la question dans nos récentes demandes budgétaires, et nous continuerons à le faire. Au bout du compte, l'Assemblée législative doit décider quelles sont ses attentes à l'égard du Bureau du vérificateur général et lui fournir des fonds suffisants pour remplir ces attentes.

Établissement de liens entre les objectifs et le rendement

5.9 Notre plan stratégique relie les ressources dont nous disposons, et les activités que nous entreprenons, aux résultats que nous attendons. Le plan explique aussi la manière dont nous mesurons notre rendement. La pièce 5.2 présente le modèle logique que nous suivons, et la pièce 5.3 montre notre cadre de mesure. Notre objectif ultime est de faire en sorte que, grâce à notre travail, le gouvernement devienne plus efficace et redevable, ce qui peut toutefois être difficile à mesurer et difficile d'attribuer de façon précise au travail que nous effectuons. Nos mesures se concentrent donc sur ce que nous appelons des résultats à court terme et à moyen terme, qui sont plus directement attribuables.

Pièce 5.2 Modèle logique



Pièce 5.3 Cadre de mesure

Buts	Activités	Résultats		Mesure de notre rendement (indicateurs)
		À court terme	À moyen terme	
L'Assemblée législative et le public connaissent et valorisent le travail que nous faisons, et ont confiance dans notre capacité de fournir de l'information opportune, objective et crédible.	Produire des rapports périodiques	Sensibilisation accrue aux activités du gouvernement	L'AS utilise les rapports dans ses discussions Reddition de comptes accrue	- Perception des députés, déterminée par une enquête.
	Effectuer des vérifications financières	Conformité aux mesures législatives sur la présentation de l'information financière	Assurance et crédibilité accrues	- Les vérifications sont effectuées dans Les limites de notre budget, et Les délais des entités vérifiées sont respectés. - Perception des députés, déterminée par une enquête. - Perception des entités vérifiées, déterminée par une enquête.
	Nouveaux produits et services exigés du BVG	Assemblée législative, public et entités vérifiées mieux informés	Information utilisée pour prendre de meilleures décisions Nouveaux produits et services exigés du BVG	- Perception des députés, déterminée par une enquête. - Perception des entités, déterminée par une enquête.
	Effectuer des vérifications d'optimisation des ressources	Les ministères et organismes acceptent et mettent en œuvre les recommandations	Systèmes et méthodes améliorés	- Pourcentage de recommandations acceptées - Pourcentage de recommandations mises en œuvre
Dans l'exécution de notre travail, nous appliquerons des pratiques de gestion saines.	Établir par écrit et appliquer de bonnes pratiques de RH	Le BVG fonctionne à un niveau d'efficacité élevé, et tous les employés estiment être traités de manière équitable et uniforme	Confiance accrue du public à l'égard du BVG	- Perception des députés, des entités vérifiées et des employés, déterminée par une enquête. - Reddition de comptes - Coût des vérifications (économie) - Pourcentage de temps consacré au travail de vérification (efficacité)
Nous offrirons un milieu de travail attrayant qui permet au personnel de s'épanouir sur le plan professionnel.	Confier aux employés différents dossiers stimulants qui leur permettent de travailler dans des domaines d'intérêt particulier, et accorder la priorité en temps et en argent aux possibilités de perfectionnement professionnel.	Le BVG est perçu comme un employeur de choix	Maintien en poste et satisfaction accrue du personnel	- Perception des employés, déterminée par une enquête.

5.10 Notre rendement au cours de l'année écoulée est discuté dans la section suivante.

Mesure de nos progrès

5.11 Nous avons recours à huit indicateurs pour évaluer notre rendement. La pièce 5.3 relie chaque indicateur à un objectif précis de notre plan stratégique. Nos huit indicateurs sont les suivants :

1. Perception des députés, déterminée par une enquête
2. Perception des entités vérifiées, déterminée par une enquête
3. Pourcentage des recommandations acceptées
4. Pourcentage des recommandations mises en œuvre
5. Perception des employés, déterminée par une enquête
6. Achèvement des vérifications à temps et dans les limites du budget
7. Utilisation de notre temps, l'accent étant mis sur le pourcentage de temps consacré au travail de vérification
8. Coût de nos vérifications

Enquête auprès des députés

5.12 Périodiquement, nous faisons enquête auprès des membres du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne afin de mesurer l'efficacité avec laquelle nous répondons à leurs besoins. Nous avons réalisé une telle enquête en 2004, en 2008, puis de nouveau en 2009 suivant la publication de notre rapport annuel de 2008.

5.13 Les députés qui ont répondu à l'enquête ont fait part d'un degré élevé de satisfaction à l'égard de notre travail. Nous avons converti les réponses en une table numérique, qui a produit un taux de satisfaction générale de 88,3 %. Nous sommes satisfaits de ce résultat, qui se compare au taux de 87,3 % atteint en 2008 et de 86,8 % atteint en 2004.

Enquête auprès des entités vérifiées

5.14 À l'issue de chaque vérification importante, nous faisons enquête auprès du ministère ou de l'organisme de la Couronne visé afin de déterminer son niveau de satisfaction à l'égard de notre travail.

5.15 Les réponses à l'enquête suivant notre vérification de 2009 montrent un degré élevé de satisfaction à l'égard des vérifications que nous effectuons. Nous avons converti toutes les réponses en une table numérique, qui a produit un taux de satisfaction générale de 80,8 %, comparativement à un taux de 80,4 % en 2007 et de 83,6 % en 2006. Les entités vérifiées ont de nouveau exprimé des commentaires favorables sur nos connaissances, nos compétences et

notre professionnalisme. Nous avons toutefois obtenu des notes plus faibles concernant certaines de nos vérifications d'optimisation des ressources sur le plan des communications, la présentation en temps opportun de notre travail et au sujet des objectifs et des critères qui sous-tendent la vérification.

Acceptation et mise en œuvre des recommandations

5.16 De façon générale, nous évaluons ces deux indicateurs ensemble. Le chapitre 6 du volume 3 de notre rapport de 2009 offre un aperçu des recommandations que nous avons formulées dans nos rapports de 2005 à 2007. Ce chapitre résume l'état de nos recommandations et met l'accent sur les recommandations de 2005 qui n'ont pas été pleinement mises en œuvre.

5.17 Le travail que nous avons effectué en 2009 montre que les ministères et les organismes ont pleinement mis en œuvre environ 39 % des recommandations que nous avons formulées en 2005, en 2006 et en 2007. Moins de la moitié de nos recommandations de 2005 ont été pleinement mises en œuvre durant les quatre années. Nous trouvons que ce taux de réponse à des recommandations avec lesquelles les ministères et les organismes se sont dit d'accord n'est pas acceptable. Dans notre rapport de 2007, nous appelions le gouvernement à prendre au sérieux la mise en œuvre de nos recommandations et avons proposé que le gouvernement envisage de publier une brève réponse à chacun de nos rapports annuels en indiquant son intention d'assurer la mise en œuvre des recommandations formulées.

5.18 Étant donné nos ressources limitées, au cours de l'année, nous n'avons pas fait de travaux de suivi portant sur les recommandations contenues dans nos rapports de 2006 à 2008. Nous avons toutefois communiqué avec tous les ministères et organismes pour obtenir leur évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations. Nous avons l'intention de poursuivre notre suivi des progrès de cette manière, que nous compléterons par un travail de vérification qui cible davantage les domaines où les progrès sont lents ou inexistantes.

Enquête auprès des employés

5.19 Au début de 2010, nous avons effectué une autre enquête sur la satisfaction de nos employés. Cette enquête nous fournit des rétroactions sur des sujets tels que la qualité de vie au travail, la communication et le développement de carrière. Nous avons converti les réponses en une table numérique, qui a produit un taux de satisfaction générale de 68,8 %, comparativement à 69,9 % en 2007 et à 66,3 % en 2004.

Achèvement des vérifications à temps et dans les limites du budget

5.20 Nous avons été déçus de constater une légère diminution du taux de satisfaction générale comparativement à l'enquête précédente. Suivant l'enquête de 2007, nous avons mis au point et réalisé un plan d'action visant à régler certains domaines de préoccupation. Nous nous efforcerons de redresser les points qui ressortent de l'enquête la plus récente.

5.21 Notre objectif est de terminer la vérification des états financiers de la province au plus tard le 31 juillet et de terminer toutes les vérifications des organismes de la Couronne et des fonds en fiducie au plus tard le 30 septembre.

5.22 Notre capacité d'atteindre cet objectif ne dépend pas entièrement de nous, mais aussi de la date à laquelle les entités que nous vérifions clôturent leur exercice et sont prêtes pour que nous puissions faire notre travail. Néanmoins, nous croyons que cet indicateur est important, car nous incitons alors les entités que nous vérifions à présenter leur information en temps opportun. De plus, l'indicateur pousse mon bureau à achever le travail de vérification dans un certain délai.

5.23 La vérification de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 n'était pas terminée le 31 juillet 2009. Notre rapport du vérificateur sur les états financiers de la province est daté du 21 août 2009. Notons que la *Loi sur l'administration financière* de la province exige le dépôt des états financiers de la province à l'Assemblée législative au plus tard le 30 septembre; en 2009, les états financiers ont été publiés le 28 septembre.

5.24 Nous sommes les vérificateurs de 17 organismes de la Couronne et de 6 régimes de retraite. Au 30 septembre 2009, nous avons terminé la vérification de 10 des organismes de la Couronne. Depuis 2007, nous confions la vérification des six régimes de retraite à un cabinet d'experts-comptables du secteur privé, bien que nous soyons toujours responsables de la signature des rapports du vérificateur. Si nous avons procédé ainsi, c'est surtout à cause du manque de personnel à notre bureau pour faire le travail. Aucune des vérifications des régimes de retraite n'était terminée au 30 septembre.

5.25 Nous établissons des calendriers de vérification détaillés pour chacune de nos vérifications. Durant la vérification, nous surveillons le temps consacré par les membres du personnel à différentes parties du travail. À la fin de chaque vérification, nous résumons le temps

total consacré à la vérification, nous le comparons au total des heures prévues au calendrier et nous analysons les principaux écarts. Pour nos vérifications financières, nous utilisons les résultats de cette analyse dans la préparation du calendrier pour le travail de l'année suivante.

5.26 Le temps consacré à notre vérification de 2009 des états financiers de la province concorde d'assez près avec notre budget et a été moindre que le temps consacré aux états financiers de 2008. Une bonne partie de notre temps est consacrée à la vérification des systèmes et des contrôles du gouvernement afin de nous conformer aux changements dans les normes de vérification. Toutefois, ce temps peut varier d'une année à l'autre selon la complexité des systèmes qui font l'objet d'une vérification.

5.27 Trois de nos vérifications d'organismes de la Couronne ont considérablement dépassé le nombre d'heures prévues. Dans certains cas, il a fallu plus de temps afin de résoudre des problèmes de nature comptable non prévus. Dans d'autres cas, ce dépassement a été une conséquence d'inefficiences de notre part, parfois causées par des retards dans la production des états financiers par l'organisme de la Couronne pour la vérification.

5.28 Nous avons effectué quatre vérifications d'optimisation des ressources au cours de l'année, qui sont présentées dans notre rapport de 2009. Une vérification a pris beaucoup plus de temps que ce que nous avons prévu, notamment en raison du temps supplémentaire qu'il a fallu à la fin de la vérification pour discuter des constatations et achever le rapport.

Emploi de notre temps

5.29 Un important indicateur pour nous est le pourcentage de temps que nous consacrons directement au travail de vérification. Comme le montre le tableau qui suit, au cours des trois dernières années, 65 % de notre temps a été consacré directement aux vérifications d'états financiers et aux vérifications d'optimisation des ressources. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, 42 % de ce temps a été consacré aux vérifications d'optimisation des ressources, comparativement à 48 % en 2009 et à 47 % en 2008.

Pièce 5.4 Affectation des heures rémunérées

	2010	2009	2008
Vérifications financière & d'optimisation des ressources	64%	65 %	65 %
Perfectionnement professionnel et formation	9%	8 %	7 %
Activités de soutien	27%	27 %	28 %
Total	100%	100 %	100 %

5.30 Le temps consacré au perfectionnement professionnel et à la formation comprend les cours suivis à l'externe et les séances de formation données au bureau. Il comprend aussi la participation à des congrès et à divers groupes et comités pertinents pour les vérificateurs législatifs. Ces types d'activités sont un élément essentiel pour assurer une main-d'œuvre bien informée et hautement productive.

5.31 Le temps consacré aux activités de soutien inclut la majeure partie du temps des deux membres de notre personnel de soutien. Il comprend aussi le temps consacré à la gestion et le temps que le personnel ne peut pas affecter directement à un projet de vérification en particulier, par exemple les réunions du personnel, les lectures techniques et les fonctions générales du bureau.

Coût de nos vérifications

5.32 Nous avons toujours planifié et suivi le nombre d'heures exigées par chacune de nos vérifications. Cependant, afin d'exécuter notre travail de la manière la plus économique et la plus efficiente possible, nous suivons aussi le coût de chaque vérification. En termes généraux, on peut dire que le coût de nos vérifications représente le coût de fonctionnement de notre bureau, exprimé en fonction du total de nos dépenses, fourni plus loin dans ce chapitre. Nous estimons toutefois qu'il est utile d'examiner chaque vérification et de nous demander si les résultats du travail effectué en justifient le coût.

5.33 Le coût de la vérification des états financiers de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'est élevé à 244 000 \$. Le coût total de la vérification des organismes de la Couronne pour 2009 s'est chiffré à environ 173 000 \$. Nous avons facturé la vérification de 2009 aux régimes de retraite pour un total d'environ 95 000 \$; cette somme comprend le temps consacré par notre personnel ainsi que les montants payés au cabinet d'experts-comptables du secteur privé dont nous avons retenu les services pour faire la majeure partie du travail. Le coût total des quatre vérifications d'optimisation des

ressources qui figurent dans notre rapport de 2009 a été de 268 000 \$. Le coût de la préparation de notre rapport de 2009, y compris le travail de suivi que nous faisons à l'égard des recommandations formulées dans les rapports précédents, a été d'environ 108 000 \$.

Examen par les pairs

5.34 Sans être un indicateur du rendement officiel, un examen de notre travail par un examinateur externe indépendant est un aspect important de notre engagement à suivre des pratiques de gestion saines. Un tel examen permet également de mieux répondre à la question : « Qui fait la vérification du vérificateur? » Depuis plusieurs années, les bureaux de vérification législative du pays collaborent à un processus d'examen par les pairs qui porte sur tous les aspects de notre travail. Par exemple, le Bureau du vérificateur général de l'Alberta a fait l'examen de nos pratiques en matière de vérification d'optimisation des ressources, et le personnel du bureau a effectué un examen semblable des pratiques de l'Alberta.

5.35 Au cours de l'année, nous avons demandé au vérificateur provincial de la Saskatchewan que son bureau mène un examen par les pairs de notre vérification des états financiers de la province. L'examen a eu lieu en avril 2010 et a porté sur notre vérification de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. L'examen a consisté dans une évaluation détaillée de notre travail de vérification sur les plans qualitatif et quantitatif, prenant comme point de référence les normes de vérification généralement reconnues au Canada. L'examen a donné lieu à un certain nombre d'observations et de recommandations que nous sommes en train d'intégrer à nos propres directives et procédures. Mais, dans l'ensemble, nous avons été contents d'apprendre que l'examineur concluait que nous nous conformions aux normes de vérification généralement reconnues de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. L'opinion du vérificateur est reproduite ci-dessous.

5.36 [Traduction.] *J'ai effectué un examen de l'assurance de la qualité postérieur à la mission des dossiers de vérification de la mission d'attestation mentionnée. J'ai effectué mon travail conformément au protocole de mission pour l'examen interprovincial signé le 2 février 2010.*

5.37 *L'objectif de la mission est d'effectuer un examen après la vérification concernant la vérification d'états financiers mentionnée afin d'exprimer une conclusion sur la conformité aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. J'ai utilisé comme critères d'examen les outils d'examen approuvés par le Conseil*

canadien des vérificateurs législatifs (CCVL). Le CCVL a fondé ces outils sur les normes de l'ICCA et les questions qu'il juge importantes. Ces outils d'examen sont les « Principes directeurs de l'assurance de la qualité » et le « Guide d'examen postérieur aux missions d'attestation des états financiers ».

5.38 À mon avis, la mission de vérification examinée a été effectuée, à tous les égards importants, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada.

Ressources financières et humaines

Résultats financiers

5.39 La pièce 5.5 présente les prévisions budgétaires et les dépenses réelles du bureau pour 2008-2009 et 2009-2010, ainsi que le budget approuvé pour 2010-2011. La pièce 5.6 ventile les dépenses réelles de 2008-2009 et de 2009-2010 selon le type d'activité et affecte les coûts généraux à chaque secteur d'activité.

Pièce 5.5 Prévisions budgétaires et dépenses réelles (en milliers de dollars)

	2011	2010		2009	
	Budget	Budget	Montants réels	Budget	Montants réels
Frais de personnel	1 564,7	1 637,0	1 565,2	1 647,8	1 639,1
Autres services	200,1	180,3	412,5	239,5	984,3
Fournitures et approvisionnements	7,0	8,8	6,0	6,8	7,7
Biens et matériel	15,2	15,9	20,6	25,9	22,2
Total	1 787,0	1 842,0	2 004,3	1 920,0	2 653,3

5.40 À l'instar de nombreux autres organismes des services publics du Nouveau-Brunswick, certains coûts sont prévus et imputés au budget central et ne sont pas compris dans notre budget annuel. Les plus importants de ces coûts sont le loyer annuel de nos locaux et la partie de l'employeur des cotisations de retraite (y compris le RPC) pour notre personnel.

Pièce 5.6 Coûts par activité (en milliers de dollars)

	Montants réels 2010	Montants réels 2009
Vérification financière de la province	485,5	502,1
Vérifications financières des organismes de la Couronne	368,7	307,5
Vérifications d'optimisation des ressources	919,7	1 115,0
Enquête spéciale sur la Caisse populaire de Shippagan	230,4	728,7
Total	2 004,3	2 653,3

5.41 En 2007-2008, le ministre des Finances nous a demandé, et nous avons accepté, d'effectuer une enquête spéciale sur la séquence des événements qui ont mené à l'intervention du gouvernement dans les affaires de la Caisse populaire de Shippagan. Pour faire ce travail, nous avons retenu les services de KPMG Forensic Inc. Cette enquête spéciale s'est achevée durant l'exercice terminé le 31 mars 2010. Les coûts engagés en 2009-2010 se sont élevés à 230 400 \$. Cette somme est comprise dans l'élément Autres services, ce qui explique le dépassement de 232 200 \$ des dépenses réelles sur le budget. Nous avons obtenu un budget des dépenses supplémentaire de 200 000 \$ en février 2010 pour autoriser une partie du dépassement de crédit.

5.42 Nous avons sous-utilisé les frais de personnel de 71 800 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Les économies découlent principalement d'un congé de maternité et d'un retard à doter des postes vacants à la suite d'un roulement de personnel.

5.43 Notre loi exige que nos comptes fassent l'objet d'une vérification annuelle par un vérificateur qualifié, nommé par le président de l'Assemblée législative sur l'avis du Conseil de gestion. Cette vérification est effectuée par le Bureau du contrôleur, et son rapport du vérificateur est déposé à l'Assemblée législative. Nous ne sommes pas tout à fait à l'aise avec cet arrangement. Bien que la contrôlease et son personnel fassent preuve d'un professionnalisme exemplaire dans leurs relations avec notre bureau, nous préférierions que la vérification soit confiée à un vérificateur qui est indépendant du gouvernement ainsi que des systèmes financiers que nous utilisons.

Ressources humaines

5.44 Notre bureau continue de fournir de l'expérience et de la formation aux membres de notre personnel. Les nouveaux employés de niveau débutant doivent s'inscrire à un programme de comptabilité professionnelle, à savoir CA (comptable agréé), CMA (comptable en management accrédité) ou CGA (comptable général accrédité). Avant de pouvoir entreprendre cette formation professionnelle exigeante, le personnel doit détenir au minimum un diplôme universitaire de premier cycle.

5.45 Notre effectif en 2009-2010, fondé sur le budget dont nous disposons, était de 21 personnes. Brent White, CA, et Paul Jewett, CA, dirigent nos deux équipes de vérification. Au 31 mars 2010, 16 membres du personnel professionnel détenaient un titre professionnel comptable et 2 étudiants étaient inscrits à un programme de formation en comptabilité. Deux autres membres de

notre personnel fournissent des services de soutien administratif. Un poste vacant a été doté. La pièce 5.7 donne la liste des membres du personnel au 31 mars 2010.

Pièce 5.7 Liste des membres du personnel

Shoab Ansari, CA	Eric Hopper, CA	Jennifer Sherwood ²
Cathy Connors Kennedy, CA	Peggy Isnor, CA	Rebecca Stanley, CGA
Ashley Crabbe ²	Paul Jewett, CA	Al Thomas, CA
Caroline Doucet, CGA	Cecil Jones, CA	Yanjun Wang, CA
Kim Embleton, CGA	Teena Laagland ¹	Brent White, CA
Michael Ferguson, CA	Bill Phemister, CA	Tania Wood-Sussey, CA
Heather Gonnason ¹	Ken Robinson, CA	

1) Soutien administratif

2) Étudiant inscrit à un programme de comptabilité professionnelle

Ce que réserve l'avenir

5.46 Tandis que nous allons de l'avant, deux aspects importants doivent retenir notre attention dans un avenir immédiat, soit :

- accroître notre capacité de faire des vérifications d'optimisation des ressources; et
- nous adapter à des normes de vérification plus rigoureuses.

Accroître notre capacité de faire des vérifications d'optimisation des ressources

5.47 Comme nous le mentionnions précédemment dans le chapitre, depuis quelques années, nos ressources sont de plus en plus mises à rude épreuve. Depuis une vingtaine d'années, le nombre d'employés à temps plein que nous avons pu maintenir, vu les restrictions de notre budget, est passé de 30 à 21. Au cours de cette période de 20 ans, le budget de notre bureau a augmenté de 18 %. Nos augmentations annuelles, le cas échéant, se sont limitées à des ajustements de la rémunération au coût de la vie. À l'instar de nombreux autres organismes liés au gouvernement, certaines années, y compris l'exercice courant, notre budget a diminué. Pourtant, vu les promotions et l'avancement du personnel qui passe à des paliers supérieurs de chaque échelle de traitement, les salaires individuels ont augmenté beaucoup plus rapidement que le coût de la vie. Aux fins de comparaison, la rémunération initiale d'un nouvel étudiant à notre bureau a augmenté de 46 % depuis 20 ans, tandis que la rémunération d'un surveillant de la vérification a augmenté de 57 %.

5.48 Nous avons réagi à ces pressions budgétaires en améliorant l'efficacité de notre travail et, périodiquement, en réduisant nos

effectifs. Mais nous sommes rendus à un point où notre capacité de faire le travail qui nous est confié par la loi est sérieusement limitée. Nous n'avons plus que quatre membres de notre personnel affectés à temps plein aux vérifications d'optimisation des ressources, et ils reçoivent l'aide d'autres membres du personnel lorsque ces derniers le peuvent. La réduction de 5 % de notre budget de 2009-2010 et la nouvelle réduction de 3 % en 2010-2011 occasionneront probablement une autre réduction de notre effectif en 2011-2012, qui passera à 20 personnes. Cette réduction aura comme effet de limiter encore davantage nos activités de vérification d'optimisation des ressources. Cela signifie que nous arriverons à effectuer entre trois et cinq vérifications de portée modeste à moyenne chaque année. De plus, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour nous pencher sur des questions de grande envergure ou des domaines complexes du gouvernement, ce qui réduit sensiblement notre efficacité et notre influence en tant que bureau, et notre utilité pour l'Assemblée législative.

5.49 Pour être en mesure d'examiner les domaines les plus complexes du gouvernement, nous estimons avoir besoin d'une augmentation de 600 000 \$ de notre budget. Une augmentation de 300 000 \$ nous permettrait d'examiner davantage de domaines de complexité moyenne. L'examen des ressources dont disposent les bureaux de vérification législative du pays révèle que notre niveau de financement actuel dépasse uniquement celui de l'Île-du-Prince-Édouard. Une hausse de 600 000 \$ de notre budget ne changerait rien à ce rang; nous disposerions toujours de quelque 1 300 000 \$ de moins que le Bureau du vérificateur général de Terre-Neuve-et-Labrador, et de quelque 900 000 \$ de moins que celui de la Nouvelle-Écosse. Notons que notre position comparativement à celle de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse s'est considérablement détériorée depuis deux ans.

Nous adapter à des normes de vérification plus rigoureuses

5.50 Le Canada fait la transition aux normes d'audit internationales à compter de 2010, ce qui nécessitera une formation additionnelle du personnel. Un changement important est une transition vers la réalisation de vérifications en fonction du risque, ce qui exige une plus grande connaissance des activités de l'organisme vérifié afin de déterminer les domaines qui présentent un risque plus élevé. Dans une grande organisation fortement décentralisée comme la province, un travail de vérification important est nécessaire pour évaluer les risques inhérents aux activités.

5.51 Une nouvelle norme en particulier sur laquelle nous concentrons maintenant nos efforts a trait à la vérification des états financiers de groupe. Cette norme porte sur les situations dans lesquelles le vérificateur du groupe n'est pas le vérificateur de chaque entité du groupe. Elle s'applique à notre vérification de la province, car certains organismes de la Couronne importants, dont le groupe Énergie NB et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, sont vérifiés par d'autres vérificateurs. La norme exigera que nous participions de beaucoup plus près à la vérification de ces organismes de la Couronne, et nous devons consacrer plus de ressources à cet aspect de notre travail.